



Assemblée nationale  
Québec

# journal des Débats

Troisième session - 32e Législature

Le mardi 23 novembre 1982

Vol. 26 - No 87

Président: M. Claude Vaillancourt

**Débats de l'Assemblée nationale**

**Table des matières**

Visite de l'ambassadeur de la République socialiste tchécoslovaque, M. Vincent Buzek	5969
Affaires courantes	
Dépôt de documents	
Correspondance entre le ministre des Communications et le président de Bell	5969
Rapport annuel du ministère de la Justice	5969
Rapport annuel du Surintendant des assurances	5969
Rapports annuels de la Corporation professionnelle des ergothérapeutes, de la Corporation professionnelle des hygiénistes-dentaires, de la Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles	5969
Rapport annuel du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement	5969
Rapports annuels de la Société de cartographie du Québec et de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	5969
Pétitions réclamant le règlement de la grève à Transport Chauveau	5969
Pétition demandant de modifier la Loi sur les petits abattoirs	5970
Pétition demandant un moratoire sur l'application des articles 631 et 632 de la loi 89	5970
Rapport annuel du ministère des Transports	5971
Questions orales des députés	
La formation d'un corps de police à Pointe-du-Lac	5971
Les négociations dans les secteurs public et parapublic	5974
Affirmation du Dr Marc Lavallée au sujet d'une souscription à la caisse électorale du Parti québécois	5975
Le projet de loi fédéral S-31 et la Caisse de dépôt et placement	5978
Affirmation du Dr Marc Lavallée (suite)	5979
Les députés indépendants et la période de questions	5980
Motions non annoncées	
Félicitations à Mme Anne Hébert, lauréate du prix Fémina M. Clément Richard	5981
M. Roma Hains	5981
Travaux de la Chambre	5984
Recours à l'article 34	5985
Présentation du rapport de la commission spéciale sur la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse	
M. Jean-Pierre Charbonneau	5987
M. Christos Sirros	5991
M. René Blouin	5992
M. Jean-Pierre Charbonneau	5994
Affaires du jour	
Projet de loi no 89 - Loi sur le ministère du Commerce extérieur	
Deuxième lecture	5995
M. Bernard Landry	5995
M. Clifford Lincoln	6003
M. Roger Paré	6013
M. Guy Bisailon	6016
M. Jacques-Yvan Morin	6019
M. Jean-Claude Rivest	6022
M. René Blouin	6025
M. Pierre-C. Fortier	6027
Ajournement	6030

Courier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0709-3632

Le mardi 23 novembre 1982

(Quatorze heures)

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!  
Un instant de recueillement.  
Veuillez vous asseoir.

**Visite de l'ambassadeur de la  
République socialiste tchécoslovaque**

J'ai l'honneur de souligner la présence dans les galeries de la présidence de l'ambassadeur de la République socialiste tchécoslovaque, son Excellence M. Vincent Buzek.

Affaires courantes.  
Déclarations ministérielles.  
Dépôt de documents.  
M. le leader du gouvernement.

**Correspondance entre le ministre  
des Communications et le  
président de Bell**

**M. Bertrand:** M. le Président, tel que promis, je voudrais d'abord déposer deux copies de lettres échangées avec le président de Bell Canada, M. Jean deGrandpré: d'abord, une lettre que je lui avais transmise le 7 octobre 1982 enjoignant la compagnie Bell Canada de venir en commission parlementaire ici à l'Assemblée nationale, la réponse de M. deGrandpré, en date du 10 novembre 1982 et une nouvelle lettre que je lui ai transmise la semaine dernière, le 17 novembre 1982.

**Le Président:** Documents déposés.  
M. le ministre de la Justice, par le leader du gouvernement.

**Rapport annuel  
du ministère de la Justice**

**M. Bertrand:** M. le Président, je voudrais déposer le rapport annuel 1981-1982 du ministère de la Justice.

**Le Président:** Rapport déposé.  
M. le ministre des Finances et des Institutions financières.

**Rapport annuel du Surintendant  
des assurances**

**M. Parizeau:** M. le Président, conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances, j'ai l'honneur de déposer, en deux copies, le rapport annuel du Surintendant des assurances sur l'état des

affaires de tous les assureurs exerçant au Québec pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1980.

**Le Président:** Rapport déposé.  
M. le ministre de l'Éducation, et responsable des corporations professionnelles, par le leader du gouvernement.

**Rapports annuels des corporations  
professionnelles des ergothérapeutes,  
des hygiénistes dentaires et des  
conseillers en relations industrielles**

**M. Bertrand:** M. le Président, je voudrais déposer le rapport annuel 1981-1982 de la Corporation professionnelle des ergothérapeutes du Québec, le rapport annuel 1981 de la Corporation professionnelle des hygiénistes-dentaires du Québec ainsi que le rapport annuel de la Corporation des conseillers en relations industrielles du Québec pour l'année 1981-1982.

**Le Président:** Rapports déposés.  
M. le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

**Rapport annuel du ministère  
des Transports publics  
et de l'Approvisionnement**

**M. Marcoux:** M. le Président, je voudrais déposer le rapport annuel 1981-1982 du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

**Le Président:** Rapport déposé.  
M. le leader du gouvernement, au nom de M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

**Rapports annuels de la Société  
de cartographie et de SOQUIP**

**M. Bertrand:** M. le Président, je voudrais déposer le rapport - je vais vous dire quelle année - pour l'année 1981-1982, de la Société de cartographie du Québec ainsi que le rapport annuel 1981-1982 de la Société québécoise d'initiatives pétrolières.

**Le Président:** Rapports déposés.  
M. le ministre des Transports.  
Pétition. M. le député de Chauveau.

**Pétitions réclamant le règlement  
de la grève à Transport Chauveau**

**M. Brouillet:** M. le Président, j'aimerais

déposer en cette Chambre deux pétitions qui me sont parvenues, dont l'une de plusieurs centaines de parents dont les enfants sont privés du transport scolaire à la Commission scolaire régionale Chauveau et l'autre provenant de plusieurs centaines d'étudiants. Je me permets de lire le texte de la pétition.

"Nous, parents, soussignés, désavouons vigoureusement le Transport Chauveau Ltée qui n'a pas encore trouvé le moyen de mettre fin à la grève qui prive nos enfants des services de transport auxquels ils ont droit, et ce depuis le 12 octobre dernier.

"Nous prions la Commission scolaire régionale Chauveau d'exercer toute la pression auprès des transporteurs du Transport Chauveau Ltée pour qu'ils mettent fin à la grève et respectent le contrat signé avec la Commission scolaire régionale.

"La solution envisagée par la Commission scolaire Chauveau de verser aux parents des compensations monétaires ne règle pas le problème et engendre une foule de difficultés.

"Il nous apparaît que l'état de cette situation n'a que trop duré et nous revendiquons auprès des autorités de la Commission scolaire régionale Chauveau et de la Commission scolaire Montcalm que celles-ci réclament énergiquement une régularisation urgente de cette déplorable situation.

"Notre compréhension et notre tolérance ont des limites."

Le texte de la pétition provenant des étudiants est le suivant:

"Mesdames et messieurs les députés, nous vous adressons ces quelques mots concernant la grève qui nuit à 3000 des nôtres. Nous croyons que la réussite de notre année scolaire à tous vous tient à coeur. La première règle de réussite, c'est de pouvoir se rendre à l'école.

"Avec le conflit actuel au Transport Chauveau, beaucoup doivent payer pour se faire transporter, mais n'ont pas les moyens de déboursier tous les jours une somme d'argent. D'autres doivent manquer des cours pour pouvoir avoir un transport, soit pour venir ou pour partir. D'autres ne peuvent tout simplement pas se rendre à l'école. Cette situation ne peut plus durer.

"Pensez ce que coûte chaque élève par année pour être à l'école. Est-ce que vous avez les moyens d'en garder en supplément à cause d'une grève d'autobus? Nous savons aussi de source très sûre que le problème ne vient pas de la commission scolaire.

"Nous espérons sincèrement vous voir réagir et nous apporter votre aide en appuyant les démarches actuellement en cours pour essayer de régler ce conflit."

Merci, M. le Président.

Le **Président**: Pétitions déposées.

M. le député de Jeanne-Mance.

#### **Pétition demandant de modifier la Loi sur les petits abattoirs**

**M. Bissonnet**: J'ai reçu une pétition de plusieurs propriétaires d'abattoirs de classe B; je salue d'ailleurs la présence de quelques-uns ici, aujourd'hui. Je vous lis la pétition, M. le Président.

"Considérant que l'actuelle Loi sur les petits abattoirs ne permet pas le transfert de la vente de nos abattoirs et de nos comptoirs de vente en détail; considérant que les abattoirs classe B ne peuvent vendre la viande des producteurs aux restaurants, aux épiceries et aux autres institutions; considérant que les propriétaires d'abattoirs classe B désirent que leur viande soit inspectée afin d'assurer la qualité du produit mis sur le marché; considérant que les exigences actuelles de construction sont nettement exagérées, selon des experts dans le domaine, nous, soussignés, propriétaires de petits abattoirs classe B, demandons à notre député de déposer la présente pétition à l'Assemblée nationale afin que soit amendée immédiatement la Loi sur les petits abattoirs pour mieux servir les besoins de la population québécoise."

**Le Président**: Pétition déposée.  
Mme la députée de Maisonneuve.

#### **Pétition demandant un moratoire sur l'application des articles 631 et 632 de la loi 89**

**Mme Harel**: Je voudrais déposer, au nom des concitoyens et des concitoyennes de Maisonneuve qui font partie d'une association pour la recherche des enfants et des parents adoptifs, une pétition qui porte sur les dispositions concernant l'adoption qui doivent entrer en vigueur le 1er décembre prochain. Elle se lit comme ceci: "Attendu que les dispositions de la loi 89 qui porte sur l'adoption, soit les articles 631 et 632, devraient entrer en vigueur le 1er décembre; attendu que ces dispositions conservent le caractère secret et honteux de l'adoption et sont le produit d'un passé révolu; attendu que la Commission des droits de la personne du Québec a déjà demandé un moratoire sur l'application de ces articles afin de réétudier toute cette question; attendu la création, depuis juin dernier, d'un nouveau secrétariat à l'adoption relevant du ministère des Affaires sociales qui s'est vu confier l'analyse de toute la question de recherche des origines et, finalement, attendu que les adoptés et leurs parents n'ont pu, faute d'organisation à ce moment, être adéquatement représentés par des associations représentatives lors des travaux de la commission parlementaire sur le projet

de loi no 89, il est demandé - c'est le texte de la pétition - au ministre de la Justice un moratoire sur l'application des articles 631 et 632 de la loi 89 qui doivent entrer en application le 1er décembre et ce, jusqu'à ce que le nouveau secrétariat à l'adoption ait complété son rapport à ce sujet."

**Le Président:** Pétition déposée.  
M. le ministre des Transports.

#### Rapport annuel du ministère des Transports

**M. Clair:** M. le Président, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère des Transports pour l'exercice financier 1981-1982.

**Le Président:** Rapport déposé.  
M. le leader de l'Opposition.

**M. Lalonde:** C'est une question de règlement que je voudrais soulever à ce stade-ci. Je m'excuse, je n'étais pas présent lors de l'appel des déclarations ministérielles, ayant été retenu en dehors de cette Chambre pendant quelques secondes. Ma question de règlement concerne les articles 170 et 179 du règlement. Vous avez exprimé votre intention, jeudi dernier, d'appliquer avec plus de rigueur l'article 170 qui touche la période des questions, c'est-à-dire les réponses courtes et le déroulement ordonné de la période des questions. D'autre part, M. le Président, il y a certaines questions qui peuvent soulever, comme jeudi dernier, des déclarations, des expressions d'opinions, des débats même et, dans cette perspective, je voudrais simplement offrir au gouvernement, au leader et au ministre des Transports, parce que je croyais qu'on aurait une déclaration ministérielle sur Québecair aujourd'hui, que, s'il a l'intention d'annoncer les décisions du gouvernement concernant Québecair, nous, de ce côté-ci, nous accepterions, nous donnerions notre consentement pour le faire après les travaux, après la période des questions, au cours des travaux ou même maintenant, si c'est nécessaire.

**Le Président:** M. le leader du gouvernement.  
(14 h 10)

**M. Bertrand:** M. le Président, vous connaissez beaucoup mieux que nous tous le règlement qui régit l'Assemblée nationale. Vous savez fort bien que, si le ministre des Transports avait décidé de présenter une déclaration ministérielle à l'Assemblée nationale, aujourd'hui, il en aurait prévenu l'Opposition officielle en remettant le texte de sa déclaration ministérielle une heure avant que nous ne commençons nos travaux, donc vers 13 heures cet après-midi. Comme

il n'y a pas eu remise d'un tel document à 13 heures, on doit donc en conclure qu'il n'y aura pas de déclaration ministérielle aujourd'hui. Pour le reste, M. le Président, nous respecterons le règlement.

**Le Président:** S'il vous plaît!

**M. Lalonde:** Je ne veux pas...

**Le Président:** Je pense que le débat me semble clos en ce qui concerne la question qui a été soulevée. Effectivement, comme il n'y a pas eu remise d'une déclaration ministérielle dans les heures prescrites au règlement, la présidence constate qu'il n'y en a point et je me dois d'appeler l'autre article à l'ordre du jour.

Dépôt de rapports de commissions élues.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Période de questions orales des députés,  
M. le député de Maskinongé.

#### QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

##### La formation d'un corps de police à Pointe-du-Lac

**M. Picotte:** Merci, M. le Président. Comme le ministre de la Justice ne semble pas être en Chambre présentement et comme souventefois, le printemps dernier, le premier ministre et moi-même, on a semblé très bien se comprendre à la période des questions, je vais adresser ma question au premier ministre. On sait que l'Assemblée nationale, il y a quelques années, environ deux ans, a adopté la loi 48 obligeant certaines municipalités du Québec à procéder à la formation d'un corps de police dans leurs limites. Ceci touche environ une quinzaine de municipalités, je pense, au Québec. Au mois d'août dernier, il y a eu une rencontre à Notre-Dame-des-Prairies, dans le comté de mon collègue de Joliette, à laquelle il assistait d'ailleurs, ainsi que le député de Rousseau, de toutes les municipalités demandant au gouvernement de surseoir ou d'éloigner cette possibilité de former un corps de police à l'intérieur de leur territoire.

M. le Président, vendredi et samedi dernier, plus précisément, les résidents de Pointe-du-Lac, dans mon comté, se sont prononcés lors d'un référendum, qui, soit dit en passant, a coûté très peu cher, parce que les gens qui ont travaillé aux bureaux de scrutin ont remis leur chèque à la municipalité pour bien démontrer jusqu'à quel point ils voulaient avoir une discussion

franche là-dessus. De toute façon, j'aimerais démontrer au premier ministre jusqu'à quel point les citoyens se sont impliqués. On a dit: La police à Pointe-du-Lac, non merci! De même que: La police à Pointe-du-Lac, avons-nous la liberté d'en décider?

Le premier ministre pourrait-il assurer à cette Chambre qu'il demandera au ministre de la Justice, s'il ne veut pas imposer un moratoire sur la formation de corps de police dans certaines municipalités, de prendre au moins la session, le temps qu'il nous reste d'ici un mois, pour convoquer une commission parlementaire d'au moins une journée pour tâcher d'entendre les responsables municipaux sur ce problème? Deuxièmement, après cette commission parlementaire, le ministre de la Justice - puisqu'il est maintenant revenu - accepterait-il de dispenser certaines municipalités ou, sinon, comme je le lui ai demandé par lettre il y a quelques mois, de donner l'occasion aux intéressés de le rencontrer pour au moins en discuter avant qu'on ait l'obligation de former un corps de police?

**Le Président:** M. le ministre de la Justice.

**M. Bédard:** M. le Président, je rappellerai d'abord au député de Maskinongé que la loi 48 à laquelle il fait allusion a été sanctionnée en décembre 1979 et est entrée en vigueur, comme on le sait, le 1er juin 1980. Cette loi - j'espère qu'il se le rappelle - a été adoptée à l'unanimité de cette Assemblée nationale. Deuxièmement, le critère de 5000 habitants qu'on y retrouvait était celui qu'on retrouvait dans la loi 41 qui avait été déposée par le gouvernement libéral qui nous a précédés, avant l'ajournement pour les élections.

M. le Président, je pense qu'il est important de dire que la municipalité de Pointe-du-Lac a déjà été dispensée de son obligation de procéder à la mise en place d'un corps de police pour la période comprise entre le 1er juin 1980 et le 1er janvier 1983; cela veut dire 31 mois. Je pense qu'on ne peut pas nous accuser de ne pas avoir accordé tous les délais nécessaires. C'est pourquoi, en ce qui me concerne, très raisonnablement, il n'est plus question d'accorder une dispense additionnelle à la municipalité de Pointe-du-Lac. Cependant, nous demeurons ouverts à des aménagements concernant le processus d'implantation. Je pense que c'est une question d'équité envers les 160 autres municipalités au Québec qui maintiennent un corps policier et qui respectent la loi, dont 45 municipalités ont moins de 5000 habitants.

Je voudrais que le député de Maskinongé me dise sur quel principe de justice il peut se baser pour faire sa demande, sachant très bien que, par le fait

même, on en arriverait à pénaliser des populations qui respectent la loi par rapport à des populations qui ne la respectent pas. Autrement dit, lorsqu'une municipalité a le devoir, par la loi, d'avoir une force policière et qu'elle ne respecte pas son obligation, ce sont les citoyens de l'ensemble du Québec qui doivent payer pour ce manque de respect à la loi. Je pense que nous avons accordé tous les délais nécessaires.

Concernant l'autre question du député de Maskinongé en ce qui a trait à des discussions possibles avec la municipalité de Pointe-du-Lac, il sait très bien que mon sous-ministre avec qui j'avais discuté du dossier, avec lequel j'avais arrêté des positions très claires, a rencontré les autorités municipales de Pointe-du-Lac en septembre dernier. Il les a invitées à explorer d'autres avenues, entre autres la possibilité d'une entente avec la ville voisine, Trois-Rivières, ce qui aurait représenté une solution beaucoup moins coûteuse pour la population de Pointe-du-Lac. Vous savez que les ententes municipales constituent un moyen possible et disponible en vertu de la loi no 48, pour respecter la loi. Alors, c'est ma réponse aux deux questions du député de Maskinongé.

**M. Picotte:** M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Maskinongé.

**M. Picotte:** Je répète au ministre de la Justice la question suivante: Est-ce que lui-même, non pas par un intermédiaire, accepterait premièrement de rencontrer les autorités municipales de Pointe-du-Lac qui ont été élues démocratiquement par la population?

Deuxièmement, le ministre de la Justice ne s'est-il pas aperçu que la formation d'un corps de police dans certaines municipalités va faire en sorte - c'est là une deuxième question - que les citoyens vont devoir payer 100% de plus de taxes, dans un contexte économique tel celui que l'on vit présentement, et sans même avoir connu 1% de plus de taux de criminalité sur leur territoire? Est-ce que le ministre de la Justice accepterait cela aussi? Pourrait-il examiner ce point de vue?

**Le Président:** M. le ministre de la Justice, brièvement, s'il vous plaît;

**M. Bédard:** M. le Président, on sait qu'il y a eu un référendum à Pointe-du-Lac où l'on demandait aux citoyens de donner le feu vert à la municipalité pour que, même s'il y avait une obligation légale de le faire, il n'y ait pas de corps policier, autrement dit, un appel à ne pas respecter la loi. Il semble - j'espère que le député de

Maskinongé va corriger la situation - que le député de Maskinongé ait emboîté le pas à cette demande faite...

**M. Picotte:** Question de privilège, M. le Président:

**Le Président:** M. le député de Maskinongé, sur une question de privilège.

**M. Picotte:** Je tiens à dire ceci au ministre de la Justice. Personne, ni à la municipalité, ni le député de Maskinongé, n'a incité à la désobéissance civile. On voulait tout simplement bien faire voir aux citoyens qu'il y avait une obligation légale avant qu'ils donnent leur réponse à la municipalité. Si le ministre de la Justice n'est pas capable de comprendre cela, je pense qu'il n'est même pas digne d'être ministre de la Justice.

**Le Président:** M. le ministre.  
(14 h 20)

**M. Bédard:** M. le Président, après la lecture que je vous ferai de la question, on se demandera plutôt si le député de Maskinongé mérite d'être député de Maskinongé et s'il sait lire au moins une question.

**M. Picotte:** Vous viendrez faire une élection chez nous avec moi.

**Le Président:** S'il vous plaît!  
M. le ministre.

**M. Bédard:** M. le Président, la question - le député de Maskinongé me dira si je suis dans l'erreur - lors du référendum auquel il se réfère était la suivante: "Même s'il y a obligation légale, le conseil municipal de Pointe-du-Lac doit-il établir un service municipal de police?" Le député de Maskinongé me dit...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Bédard:** Vous me dites non et oui...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!  
À l'ordre, s'il vous plaît! J'espère qu'on ne répétera pas cet après-midi la séance de jeudi dernier. S'il vous plaît!

M. le ministre, brièvement, s'il vous plaît!

**M. Bédard:** M. le Président, à la première question du député de Maskinongé, à savoir si je suis disposé à rencontrer les autorités municipales de Pointe-du-Lac, je lui dirai que - je l'ai mentionné tout à l'heure - nous avons déjà donné 31 mois de délai aux autorités municipales de Pointe-du-Lac pour se préparer au respect de la loi. Malgré cela, avec la promesse formelle de la part

du député de Maskinongé que, quels que soient les résultats de cette rencontre, il incitera ces autorités municipales à respecter la loi, il me fera plaisir de rencontrer, dans les plus brefs délais, les autorités municipales de Pointe-du-Lac. Sinon, je ne vois pas comment il y aurait avantage à rencontrer une municipalité qui, d'avance, dit qu'elle ne respectera pas la loi avec son député qui l'inciterait à faire de même.

Je suis très disposé à rencontrer les autorités municipales de Pointe-du-Lac, M. le Président.

**Le Président:** Dernière question additionnelle, M. le député de Maskinongé.

**M. Picotte:** Le ministre conviendra que c'est à sa discrétion de pouvoir dispenser une municipalité de la formation d'un corps de police. Au lieu de soulever une question de privilège, M. le Président, je devrais dire que j'ai moi-même demandé à la population, sur les ondes de la radio, de se soumettre à la loi si le ministre de la Justice ne changeait pas son verdict.

Est-ce que le ministre de la Justice, après la rencontre qui aura lieu, s'engage au moins à explorer les autres avenues avec eux et à calculer aussi les coûts pour chacun des citoyens pour bien se conformer aux normes des 5% et 6%? Si on demande aux citoyens de remettre une partie de leur salaire, dans un contexte économique difficile, je vois mal qu'on demande aux citoyens de Pointe-du-Lac de déboursier deux fois plus de taxes pour satisfaire à une loi dont le ministre peut lui-même les exempter.

**Le Président:** M. le ministre de la Justice.

**M. Bédard:** M. le Président, je rappelle qu'il ne s'agit pas du verdict du ministre de la Justice, que c'est une loi qui a été votée à l'unanimité de l'Assemblée nationale. Il est clair - d'ailleurs le député de Maskinongé a voté pour cette loi - que, si rencontre il y a - et je suis disponible pour qu'elle ait lieu, pourvu également que les autorités municipales me disent qu'elles vont respecter la loi, j'espère qu'il n'y aura pas de problème de ce côté-là - je suis donc tout disposé à essayer d'évaluer d'autres avenues. D'ailleurs, nous l'avons déjà fait au ministère. Nous avons proposé à la municipalité de Pointe-du-Lac, plutôt que d'avoir un corps de police autonome, ce qui coûterait beaucoup trop cher, de conclure une entente avec la ville de Trois-Rivières, ce qui représenterait une solution beaucoup moins coûteuse.

Avec le député de Maskinongé qui veut respecter la loi et la municipalité, je pense que nous avons plus de chances d'avoir une rencontre très fructueuse.

**Le Président:** Question principale, M. le député de Jean-Talon.

### Les négociations dans les secteurs public et parapublic

**M. Rivest:** M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Bien conscient du caractère crucial de l'état des négociations dans les secteurs public et parapublic, je voudrais très simplement demander au premier ministre s'il pourrait faire rapport à la Chambre de l'état actuel, bien sûr du point de vue du gouvernement, des négociations. Deuxièmement, quand le gouvernement compte-t-il donner suite à l'engagement du premier ministre, c'est-à-dire soumettre la totalité de ses offres à la table? Troisièmement, est-ce que, dans l'esprit du gouvernement, la proposition du front commun relative au gel des salaires pour l'année 1983 est compatible avec la loi no 70 qui, comme on le sait, exige que 300 000 travailleurs québécois fournissent au gouvernement une somme de 521 000 000 \$ pour lui permettre d'équilibrer ses finances?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** M. le Président, je pense que la réponse que je vais faire à la première partie de la question du député de Jean-Talon va comporter ce que je peux donner de réponse aux deux autres volets.

Comme le gouvernement le demandait par la déclaration ministérielle que j'ai eu à faire la semaine dernière - il faut savoir gré aux gens du front commun d'avoir accepté de faire cet ultime effort - il y a eu, depuis trois jours, des rencontres intensives, comme elles avaient été évoquées, entre nos négociateurs et leurs vis-à-vis ou leurs interlocuteurs syndicaux. Il est entendu que, normalement, cela doit continuer jusqu'à la fin de cette semaine. Évidemment, ils se sont donné entre eux, ce qui arrive couramment dans ces cas-là, le droit d'aller en public à certains moments quand cela paraissait indiqué. Ce qui est arrivé hier quand le négociateur du gouvernement, Me Bouchard, s'est senti obligé, à juste titre d'ailleurs, de contrer une rumeur à propos d'un gel des salaires qui, à lui seul, serait une solution, ce qui n'est pas le cas, ce qui ne peut pas être le cas.

Pour le reste, à mon humble avis, ce n'est pas le moment d'ajouter aux rumeurs ou aux nombreuses hypothèses qui se multiplient, ce qui est normal, à défaut de nouvelles concrètes, puisque, quant à nous, tous ces gens sont à table encore pour au moins quelques jours. Peut-être, pour au moins donner une certaine définition de ce qui se passe, le président du Conseil du trésor pourrait-il évoquer simplement ce qu'on a appelé le cadre de règlement qu'on

tente d'établir et la façon dont on y procède pendant les heures et les jours qui passent?

**Le Président:** M. le président du Conseil du trésor.

**M. Bérubé:** M. le Président, tel qu'entendu avec la partie syndicale, depuis samedi, des rondes de discussions intensives sont en cours pour en arriver à ce qui pourrait être un cadre global de règlement à l'intérieur duquel il pourrait y avoir des dépôts définitifs par le gouvernement. Il s'agit essentiellement de définir les questions jugées essentielles par les deux parties, de définir pour chacune de ces questions quels sont les objectifs poursuivis par les deux parties et, finalement, de rechercher un certain nombre d'hypothèses de compromis qui permettraient de concilier ces objectifs. Or, cette discussion est en cours et elle se déroule, je dirais, presque jour et nuit.

En une première ronde, on a examiné la situation économique globale et les contraintes qu'elle imposait aux finances de l'État. Le deuxième sujet qui est apparu extrêmement important pour les deux parties a été celui relié aux problèmes de la condition féminine en milieu de travail, l'égalité d'accès aux différents emplois dans le secteur public, les droits parentaux, les problèmes de garde des enfants en milieu de travail. En ce moment, nous abordons la question des régimes de retraite et sans doute, au cours de la journée, en fin de journée, sinon demain matin très tôt, nous en serons aux questions salariales.

Il faut donc examiner l'ensemble du contentieux rapidement, déceler rapidement également les positions respectives, chercher des hypothèses de solution, ce qui peut conduire, à ce moment-là, à la recherche du compromis final sur lequel la partie syndicale serait amenée à se prononcer. Nous avons convenu, de part et d'autre, que ce processus s'étendrait jusqu'à la fin de la semaine prochaine, c'est-à-dire jusqu'au 27, et c'est la date que nous comptons respecter.

En attendant, nous nous restreindrons de tout commentaire public sur une rumeur de-ci de-là quant à des solutions possibles. Je pense que nous laisserons aux négociateurs qui - il faut le reconnaître - font un travail que je qualifierais d'éminemment sérieux, des deux côtés, le soin de chercher les compromis qui m'apparaissent importants.

**Le Président:** Question additionnelle, M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

**M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges):** M. le Président, quand on parle de compromis dans les négociations, on est obligé de parler de marge de manoeuvre. Lors de la présentation des crédits supplémentaires, le président du Conseil du trésor a fait ressortir que les

crédits périmés excédaient de 50 000 000 \$ les crédits supplémentaires qu'on a étudiés à l'Assemblée nationale. Il y aurait donc, peut-être, un coussin de 50 000 000 \$. Le ministre des Finances, quant à lui - j'avertis d'avance le président du Conseil du trésor qui n'a peut-être pas lu le journal des Débats - a indiqué qu'il n'y avait pas de coussin de 50 000 000 \$, qu'il n'y avait pas de différence de 50 000 000 \$ comme l'aurait dit lui-même le président du Conseil du trésor entre les crédits périmés et les crédits supplémentaires. On aimerait des éclaircissements, c'est le moins qu'on puisse dire.

**Le Président:** M. le président du Conseil du trésor.

M. Bérubé: Tel que je le soulignais tantôt, il n'est pas approprié de négocier en public et je pense qu'il est assez irresponsable de la part du député de vouloir amener un débat public.

**M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges):** Question de privilège, M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Vaudreuil-Soulanges sur une question de privilège, brièvement, s'il vous plaît!  
(14 h 30)

**M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges):** M. le Président, je n'abuse pas; c'est la première question de privilège que je soulève en Chambre depuis mon élection. Je la pense justifiée, à titre de membre de l'Assemblée nationale: un ministre nous a dit qu'il y avait une différence de 52 000 000 \$ entre les crédits périmés et les crédits supplémentaires et le ministre des Finances nous a dit qu'il n'y avait pas de différence.

**Le Président:** M. le président du Conseil du trésor.

**M. Bérubé:** Il ne me paraît pas approprié de discuter...

**Des voix:** Ah! Ah! Ah!

**M. Bérubé:** ... de marge de manoeuvre, de discuter publiquement d'hypothèses de règlement, de modifications au mandat déposé. La seule chose dont nous devons tenir compte, c'est que les marges de manoeuvre dont dispose le gouvernement sont excessivement restreintes et tous les chiffres sont sur la table.

**Le Président:** M. le ministre des Finances, en complément de réponse.

**M. Parizeau:** Question de privilège.

**Le Président:** Question de privilège.

**M. Parizeau:** Oui, M. le Président, parce que l'intervention du député de Vaudreuil-Soulanges pose des petits problèmes d'ajustement quant à ce qui a été dit.

**Des voix:** Ah! Ah! Ah!

**M. Parizeau:** Le député de Vaudreuil-Soulanges m'avait posé une question à partir de la synthèse trimestrielle et la projection, au 30 septembre, de ce que doivent être nos dépenses à la fin de l'année. J'ai eu l'occasion de lui expliquer qu'une des raisons pour lesquelles nous n'avions pas révisé le montant des dépenses au 30 septembre, par rapport à ce que nous voyions à ce moment-là, était basée sur une hypothèse de taux d'intérêt qu'on faisait jusqu'à la fin de l'année. Dans la mesure où les taux d'intérêt, depuis le 30 septembre dernier, étaient considérablement réduits, comme chacun le sait, si on avait à faire une projection de dépenses, on serait forcé de tenir compte de crédits périmés additionnels à ce titre. J'ai eu l'occasion de l'expliquer en commission plénière, et je le répète aujourd'hui, cela me semble faire partie de la réalité des choses. Il me semble qu'on devrait en tenir compte quand on fait une intervention comme celle que le député de Vaudreuil-Soulanges vient de faire.

**Le Président:** Question principale, M. le député de Gatineau.

**M. Gratton:** Merci, M. le Président. Dans un livre qui paraît apparemment aujourd'hui, le Dr Marc Lavallée, membre du premier exécutif...

**Des voix:** Ah! Ah! Ah!

**Une voix:** Ils l'attendaient, celle-là:

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!  
À l'ordre!

M. le député de Gatineau.

**Affirmation du Dr Marc Lavallée  
au sujet d'une souscription  
à la caisse électorale  
du Parti québécois**

**M. Gratton:** Il semble qu'on soit très intéressé par cette question, peut-être même plus qu'à celle du front commun. Quoi qu'il en soit, on connaît bien le Dr Lavallée, c'est un bon ami du premier ministre. Il a été membre du premier exécutif national du Parti québécois. Le Dr Lavallée allègue dans son livre qu'en 1970 l'actuel ministre des Finances aurait été, et je cite, "chargé d'assurer le suivi des démarches entreprises par le Dr Lavallée, en 1969, qui visaient à obtenir une contribution financière du gouvernement français à la caisse électorale

du Parti québécois." La question que je pose au ministre des Finances est: Peut-il nier ou veut-il confirmer cette affirmation du Dr Lavallée?

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** M. le Président, je suis entré au Parti québécois le 19 septembre 1969. J'ai été élu à l'exécutif du Parti québécois le 19 octobre 1969. Depuis que je suis dans ce parti, quelles que soient les tâches que j'ai assumées, y compris à cette époque celle de président du comité exécutif du Parti québécois, je nie formellement avoir jamais sollicité quelque financement autre que celui que permettraient les règlements que nous nous sommes donnés graduellement et certainement pas le financement par un gouvernement étranger. Non seulement je ne l'ai jamais sollicité, je ne l'ai jamais accepté, si tant est qu'il y en ait eu un, ce qui n'a jamais été le cas.

Troisièmement - qu'on me laisse finir, M. le Président - l'accusation ou tout au moins l'insinuation qui est portée dans ce livre est sérieuse. On me dit: La réponse ne l'est pas, c'est-à-dire que moi, si je dis que jamais je n'ai sollicité, jamais je n'ai participé et jamais je n'ai reçu quelque financement que ce soit d'un gouvernement étranger, je ne réponds pas à la question. Un instant, M. le Président!

**M. Gratton:** Question de privilège, M. le Président.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Gatineau, sur une question de règlement.

**M. Gratton:** Je persiste à croire que le ministre des Finances ne répond pas à ma question. Je la répète très brièvement.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre des Finances. M. le député de Gatineau, j'ai très bien compris votre question de règlement et, également, la question que vous avez posée et la réponse que le ministre était en train de donner. J'ai même entendu, dans les paroles du ministre, le mot "privilège", non pas à l'endroit des propos que vous avez tenus, mais à l'endroit de propos que d'autres personnes auraient pu tenir dans un bouquin. En conséquence, je considère que le ministre non seulement a le droit de répondre à votre question, mais a même le droit de soulever une question de privilège concernant les insinuations ou les déclarations faites par un certain monsieur. M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** M. le Président, je n'ai

jamais été chargé par le premier ministre actuel, chef du parti à cette époque, d'assurer le suivi d'un dossier comme celui-là. Il y a cependant dans ce bouquin une chose intéressante, très intéressante, c'est l'apparition d'un haut fonctionnaire français dans ce dossier. Je sais fort bien qu'à un moment donné - et c'était partout dans les journaux, à cette époque - il y avait des rumeurs à savoir que le Parti québécois accepterait ou était sollicité pour recevoir de l'argent du gouvernement français et je sais...

**M. Gratton:** Question de règlement, M. le Président.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Gatineau, sur une question de règlement.

**M. Gratton:** M. le Président, j'ai posé une question précise au ministre: Avait-il été chargé - je n'ai pas nécessairement mentionné le premier ministre - par quiconque d'assurer le suivi? Il m'a répondu. Pourrait-il en rester là? Je lui poserai d'autres questions additionnelles qui pourront lui permettre de...

**Des voix:** Oh!

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**Une voix:** Est-ce que vous voulez que je le lise!

**M. Parizeau:** M. le Président, je n'accepterai jamais qu'un député de l'Opposition se lève pour me dire, en réponse à une question, que je dois me taire.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** Je disais donc, M. le Président, que j'ai eu l'occasion...

**M. Gratton:** Question de règlement, M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Gatineau, sur une question de règlement.

**M. Gratton:** M. le Président, l'article 170 de notre règlement édicte ce qui suit: "La réponse à une question doit se limiter au point qu'elle touche, être brève et claire, etc." M. le Président, le ministre a répondu à ma question. J'en aurai d'autres à adresser au premier ministre.

**Une voix:** Oui, c'est clair.

**M. Gratton:** C'est cela.

**Le Président:** À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! Et le même article dit également qu'une certaine latitude est accordée aux ministres.

**Des voix:** Ah!

**Le Président:** Néanmoins, j'aimerais rappeler aux ministres et aux députés de l'Opposition de s'en tenir, s'il vous plaît, à des questions qui sont les plus courtes possible, sans préambule pour la deuxième question, et malgré la latitude qui est accordée aux ministres, je demande leur collaboration pour faire en sorte que les réponses soient les plus complètes et les plus brèves possible.

**M. Parizeau:** M. le Président, vous conviendrez que, jusqu'à maintenant, j'ai essayé d'être bref et clair.

**Des voix:** ...

**M. Parizeau:** Je n'ai pas été clair? J'ai été bref, sauf que le député me demande si j'ai assuré le suivi. Alors, on me permettra de parler du suivi.  
(14 h 40)

**M. le Président:** je sais qu'à cette époque, il y avait des tas de rumeurs à cet effet. Il y avait des tas de propositions qui circulaient un peu partout dans notre société suivant lesquelles le gouvernement français nous offrait de l'argent. J'ai eu l'occasion d'écrire un mot au fonctionnaire en question et de lui dire qu'il était hors de question qu'une opération comme celle-là puisse jamais se faire. Je l'ai confié à un individu qui était membre du parti et qui a été déposer cette lettre au Quai d'Orsay. Tant que serai dans le poste que j'occupe dans le Parti québécois, jamais je n'accepterai une chose pareille.

**Des voix:** Très bien! Bravo!

**M. Parizeau:** Toujours dans le suivi, M. le Président, on indique dans ce bouquin que j'aurais fait un voyage à Paris à ce sujet. Et inutile de passer à côté de la question sur le plan du suivi. Le suivi, cela aurait été un voyage à Paris, comme on dit, dans la fièvre électorale de 1970, et après le 6 février. Bon! Donc, dit l'intéressé dans son bouquin, le 6 février, il aurait fait une démarche avant l'élection, qui était le 29 avril 1970, je pense. J'aurais fait un voyage à Paris. M. le Président. Je ne peux répondre à cela que d'une façon. Je ne peux pas déposer mon passeport de cette époque en deux exemplaires, parce que je n'en ai qu'un seul. Nous allons donc nous entendre de la façon suivante. À partir de demain matin, à la

réception de mon cabinet, immeuble Honoré-Mercier, 3e étage, tout individu intéressé à consulter mon passeport de l'époque pourra demander à ma réceptionniste, Mme Fontaine, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, de consulter ce document.

**Des voix:** Bravo;

**Le Président:** M. le député de Gatineau.

**M. Gratton:** Question additionnelle, M. le Président. Le ministre...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Gatineau.

**M. Gratton:** M. le Président, je remercie le ministre des Finances de nous avoir confié qu'il avait cru nécessaire d'envoyer une note au haut fonctionnaire en question. C'est donc qu'il y avait sûrement quelque chose là-dedans. Ma première question sera pour lui demander s'il accepterait de déposer une copie de cette note. Deuxièmement, j'aimerais demander, cette fois-ci au premier ministre, s'il peut nier ou confirmer qu'il ait, quelque temps en 1969, confié au Dr Lavallée le mandat d'aller explorer les possibilités d'une contribution financière du gouvernement de la France au Parti québécois.

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** M. le Président. Ni en 1969 ni en aucun autre moment je n'ai, en qualité de président du parti, autorisé personne, encore moins mandaté personne à aller chercher de l'argent où que ce soit à l'étranger. L'auteur de ce bouquin, M. Lavallée, évoque une lettre dans le genre de celles adressées "À qui de droit" - qui est d'ailleurs reproduite - c'est-à-dire le genre de lettres qu'on distribuait régulièrement, quand on en avait l'occasion, à des membres du parti, surtout à des dirigeants du parti, une fois qu'ils avaient été élus, pour leur faciliter les contacts avec des sympathisants qu'on avait déjà de l'autre bord, comme on dit. Cela est normal, mais n'avait rien à voir - et surtout pas - avec quelque mission de financement que ce soit, pour les raisons que le ministre des Finances a données tout à l'heure. Je redis simplement - j'ai eu l'occasion de l'affirmer à maintes reprises, à diverses occasions, Dieu le sait - que jamais, le Parti québécois n'a reçu de sources étrangères quelque montant d'argent que ce soit. Maintenant, l'individu qui fait ce genre d'allégation est passé, sauf erreur - enfin d'après ses propres souvenirs - par l'Union Nationale, le RIN, après quoi il a fait du "radicalisme" dans nos rangs et il a fini par atterrir dans le Parti libéral. Il doit avoir du

caméléon dans son ascendance, mais, de toute façon, vous l'avez et vous pouvez le questionner.

M. Gratton: Question additionnelle.

Le Président: M. le député de Gatineau.

M. Gratton: La question que je pose au premier ministre...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gratton: ... est la suivante: La lettre qui est reproduite dans le livre de M. Lavallée et que je lirai - c'est un paragraphe - qui est datée du 8 mai 1969, avec l'entête de l'Assemblée nationale, se lit comme suit: "À qui de droit. La présente est pour vous informer qu'en conseil exécutif, nous avons confié au Dr Marc Lavallée, notre collègue, le mandat d'établir, au cours de son séjour en France, tout contact et de traiter de tout sujet qui lui paraîtront utiles, tant pour l'avancement de la souveraineté du Québec que pour les meilleurs liens permanents entre la France et le Québec français."

Une voix: C'est bien dit.

M. Gratton: C'est signé pour le conseil exécutif, René Lévesque, député de Laurier, président du Parti québécois.

Premièrement, reconnaît-il qu'il a signé cette lettre? Si oui, de quelle sorte de contacts, de quelle sorte de discussions voulait-il autoriser le Dr Lavallée? Deuxièmement, si aujourd'hui, on traite M. Lavallée comme on le traite de ce côté, comment cela se fait-il qu'en 1969, on lui faisait suffisamment confiance pour lui donner un chèque en blanc de la sorte?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Premièrement, j'ai dû signer cette lettre, puisque la signature est là. Je n'en signalais pas beaucoup, mais un certain nombre du même genre, à qui de droit.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lévesque (Taillon): Deuxièmement, les contacts et les sujets qui étaient évoqués, de façon générale "tout sujet qui pouvait servir à", tout contact...

Le Président: S'il vous plaît!

M. Lévesque (Taillon): Mais je dirai une chose très simple au député de Jean-Talon comme au député - enfin...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lévesque (Taillon): ... le député de Jean-Talon a ajouté à la question, alors je l'englobe dans la réponse, après tout - simplement ceci: il s'agissait de tout sujet tout contact - c'est normal les contacts, puisque plus on a d'amis à l'extérieur - c'est encore vrai aujourd'hui - plus il y a de gens qui s'intéressent au problème du Québec, à son évolution, plus cela peut aider à beaucoup de points de vue pour l'avenir. Deuxièmement, tout sujet qui pouvait paraître utile, en particulier certaines choses qui s'en venaient l'année suivante. Une chose certaine, c'est qu'il était exclu depuis le début et il est demeuré exclu tout au long de l'histoire du parti qu'on aille solliciter de l'argent de sources étrangères, tout spécialement de sources gouvernementales étrangères.

Si M. Lavallée - je ne veux pas commencer à me demander... je ne peux pas sonder ses reins et son coeur - a voulu faire ce genre de service spontané, dont honnêtement je ne me souviens, qu'il s'arrange avec ses troubles. Mais le parti était clairement décidé - le Dr Lavallée le savait, il était membre de l'exécutif à l'époque, il devait le savoir - à ne jamais accepter d'argent de sources extérieures.

Le Président: Question principale, M. le député du Lac-Saint-Jean.

M. Brassard: Merci, M. le Président. Je voudrais d'abord souhaiter bonne chance au Parti libéral avec son nouveau membre.

Le Président: S'il vous plaît!

M. le député de Lac-Saint-Jean.

#### **Le projet de loi fédéral S-31 et la Caisse de dépôt et placement**

M. Brassard: M. le Président, j'aimerais poser une question sur un sujet qui ne semble pas intéresser du tout l'Opposition. Il s'agit de la menace sérieuse que fait peser sur la Caisse de dépôt et placement du Québec le projet de loi fédéral S-31. Cela m'étonne d'ailleurs, puisque, comme vous le savez, ce sont les libéraux eux-mêmes qui, à la suite d'une bataille très dure avec le gouvernement fédéral au début des années soixante, ont mis au monde cette institution très importante du Québec. On sait que le projet de loi S-31 limite de façon sérieuse et singulière les possibilités de placement de la Caisse de dépôt, parce qu'il soumet au bon vouloir du gouvernement fédéral toute acquisition future par la caisse de plus de 10% du capital-actions d'une société oeuvrant dans le transport interprovincial.

Le Président: Question, s'il vous plaît!

M. Brassard: Récemment, le ministre

parrain du projet de loi, l'ineffable, le suave et le subtil André Ouellet, accusait la Caisse de dépôt de faire du socialisme et d'outrepasser son mandat de fiduciaire des épargnes des Québécois. J'arrive à la question: Je pense qu'il convient de dissiper toute ambiguïté et toute équivoque relativement à la vocation de la Caisse de dépôt. Je pose la question au ministre des Finances en lui laissant tout le temps voulu pour y répondre. Quelle était la vocation de la Caisse de dépôt, lors de sa fondation, et est-ce que cette vocation, ce mandat, a été modifié ou changé au cours des années? Est-ce que le gouvernement actuel a, comme l'accuse le ministre fédéral, changé de façon substantielle le rôle, le mandat et la vocation de la Caisse de dépôt et placement?

(14 h 50)

**Le Président:** M. le ministre des Finances?

**M. Parizeau:** M. le Président, je suis gré au député de Lac-Saint-Jean de poser cette question qui, à l'heure actuelle, est débattue à la Chambre des communes, au Sénat, dans les chambres de commerce du Québec...

**M. Bédard:** Sauf dans l'Opposition.

M. Parizeau: ... un peu partout, sauf par nos amis de l'Opposition. Il faut quand même que nous en parlions un peu à l'Assemblée nationale et, puisqu'ils ne veulent pas nous faire la grâce d'une question, je remercie le député de Lac-Saint-Jean de la soulever.

Je m'en tiendrai essentiellement à la réponse à la question posée: Est-ce que la vocation de la Caisse de dépôt, telle que cette Assemblée nationale l'a créée en 1965, a été modifiée depuis ce temps? C'est le seul endroit, le Québec, où les fonds de la Régie des rentes ont servi à autre chose que financer les gouvernements. Partout ailleurs, dans toutes les autres provinces, cela finance les gouvernements et rien d'autre.

Ici, au Québec, grâce à la présence d'un des anciens chefs du parti qui est en face de nous, on s'est servi de l'épargne des Québécois non pas seulement pour financer les gouvernements, mais pour financer les entreprises. C'était très clair dans la charte de la Caisse de dépôt. C'était clair dans le discours en deuxième lecture que M. Jean Lesage a prononcé ici en cette Chambre. Quand on accuse actuellement la Caisse de dépôt d'acheter des actions, d'intervenir dans le financement par actions des entreprises et dans le vote de ces actions, d'outrepasser son mandat de fiduciaire dans l'association qu'elle a avec la direction de ces sociétés, je vous rappellerai, M. le Président, un texte d'une dizaine de lignes - et je terminerai

avec cela - qui est tiré du rapport annuel de la Caisse de dépôt et placement non pas de l'an dernier, non pas d'il y a deux ans, mais de 1968, à l'époque où, justement, les libéraux d'Ottawa arrivaient au pouvoir.

Je cite: "La Caisse n'existe cependant pas dans le seul but de garantir la sécurité des sommes que les Québécois mettent de côté pour assurer leur retraite. Elle a en effet été créée en vue de faire bénéficier le Québec des avantages économiques et financiers que comporte l'usage des capitaux qu'elle gère. Pour éviter le conflit possible entre la protection de l'épargnant et la participation de la Caisse au développement économique, celle-ci ne doit pas accorder d'octrois sous forme de conditions au taux préférentiel, ni accepter de prendre des risques indus affectant la sécurité de ses placements. Lorsque les conditions de financement correspondent à celles du marché et que la sécurité du placement est raisonnable, avec ou sans l'aide de l'État, la Caisse facilite, dans toute la mesure de ses moyens, le financement des projets qui lui sont soumis. Avec le développement économique du Québec, la Caisse verra s'accroître le nombre et l'importance des réalisations auxquelles elle pourra s'associer."

C'est ça, M. le Président, qui est remis en cause par la loi S-31.

**Le Président:** Fin de la période des questions.

Motion...

M. Bisailon: M. le Président...

**M. Gratton:** Question de règlement.

**Le Président:** Question de règlement, M. le député de Gatineau.

**Affirmation du Dr Marc Lavallée**  
(suite)

**M. Gratton:** Je pense qu'on a oublié, du côté du ministre des Finances, ma demande de tantôt, savoir s'il accepterait de déposer copie de la note qu'il a envoyée à M. Jergensen ici, à l'Assemblée nationale?

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: M. le Président, c'est une note. Je n'ai pas de copie de cette note.

**Des voix:** Ah! Ah! Ah!

**M. Parizeau:** Non, un instant! Je ne suis quand même pas né de la pluie d'hier. À ce moment-là, je n'étais pas doté d'une organisation politique comme celle que je peux avoir. J'ai écrit un mot à un fonctionnaire que je connaissais depuis

longtemps parce que j'avais travaillé avec lui sur des sujets qui n'avaient aucun rapport avec ça, quand j'étais au bureau des premiers ministres successifs. Sous M. Lesage, sous M. Johnson, sous M. Bertrand, moi, monsieur, le fonctionnaire en question, je le connaissais; on avait discuté de satellites, on avait discuté de l'emplacement de la maison du Québec à Paris, on avait discuté de toute une série de choses.

Comme j'entendais des rumeurs inconfirmables que, par le truchement de l'organisme qu'il représentait, il était possible que des fonds soient offerts au Parti québécois, je lui ai envoyé une note, comme le dirait le lieutenant-gouverneur, signée de ma main, par quelqu'un qui partait pour Paris, deux jours plus tard, en lui disant: Auriez-vous l'obligeance de déposer cela chez le fonctionnaire en question?

Voilà, c'est tout. Il n'y a rien de plus que cela. Cela confirmait simplement une chose que je disais à cette époque, que je répétais trois ans plus tard, que je redis maintenant. C'est que le Parti québécois est financé par ses membres et par personne d'autre.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** Sur une question de règlement?

**M. Gratton:** Ah oui, M. le Président.

**Le Président:** La période des questions est terminée.

**Une voix:** C'est un complément de réponse.

**Le Président:** M. le député de Gatineau.

**M. Gratton:** Question de règlement, M. le Président. Le ministre, vous l'admettez, vient de nous donner un complément de réponse. Il en met même plus que le client n'en demande. J'aimerais simplement lui demander de nous confirmer, de nous dire le nom de ce haut fonctionnaire dont il nous parle.

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** M. le Président, il y a des habitudes dans les Parlements qui font qu'il y a certaines, comment dire? délicatesses qu'il faut observer. Alors, je vais dire simplement au député de Gatineau que le fonctionnaire en question est celui qui est mentionné dans l'ouvrage en question.

**Des voix:** Ah!

**Le Président:** M. le député de Sainte-

Marie, tout en vous disant que la période des questions est terminée.

### Les députés indépendants et la période de questions

**M. Bisailon:** M. le Président, effectivement, la période des questions est terminée et c'est justement parce qu'elle est terminée que je pose ma question de règlement que je vais soumettre à votre attention pour une étude ultérieure, en espérant que vous pourrez me rendre une réponse avant la fin de la semaine.

J'ai fait relever, M. le Président, les interventions ou les périodes des questions des années 1971 à 1977, au moment où il y avait des députés indépendants en cette Chambre. Pour vous illustrer mon propos, en 1977, il y a eu 133 séances de l'Assemblée nationale et la période des questions s'est partagée de la façon suivante. Au total, 898 questions ont été posées au gouvernement dont 85 par le parti ministériel, ce qui laissait au Parti libéral, qui était l'Opposition à l'époque, 459 questions - évidemment, je parle de questions principales - à l'Union Nationale, 262; à M. Samson, 39, et à M. Roy, 53.

**Une voix:** Il était chef.

**M. Bisailon:** J'entends une remarque d'un gentil collègue à mes côtés, M. le Président, qui me souligne qu'il était chef. Il n'était pas chef au sens de ce Parlement. Il n'était pas chef d'un parti reconnu comme le Parlement les reconnaît. On est en régime parlementaire. Quand je parle de parti, je parle de parti reconnu. Donc, à mes yeux et aux yeux de tous les parlementaires, M. Samson était un indépendant même s'il était chef de parti. Ce qui s'applique cependant à M. Samson, on admettra avec moi que cela ne s'appliquait pas à M. Roy parce que le PNP, il était à peu près le seul là-dedans.

**Une voix:** Une bonne idée.

**M. Bisailon:** Alors, c'était un député indépendant.

Par ailleurs, j'ai fait le parallèle avec deux autres députés indépendants, M. Tremblay et M. Shaw. Le même traitement à un degré moindre s'est appliqué autant à M. Tremblay qu'à M. Shaw. La moyenne des questions signifie: pour M. Samson, une question par quatre séances; pour M. Roy, une question par trois séances; et pour les deux autres députés, une question par semaine.

**Le Président:** M. le député de Sainte-Marie, comme dirait l'ex-député de Johnson, "other days other ways"...

**Des voix:** Ah!

**Le Président:** J'assume la présidence de l'Assemblée nationale depuis le 11 novembre 1980. Il y a eu, en novembre 1980 et en décembre 1981, plusieurs indépendants en cette Chambre. Ma politique a toujours été d'accorder à l'ensemble des députés indépendants une question par semaine qu'ils soient deux, trois, quatre ou cinq. J'entends tout simplement continuer à respecter cette politique envers les députés indépendants.

M. Bisailon: Question de privilège, M. le Président. C'est justement là que réside mon privilège. C'est justement sur ce que vous venez d'affirmer et je m'étonne que vous vous référiez à l'ancien leader de l'Union Nationale en disant "other days other ways". Pour moi, la présidence, c'est peut-être la seule institution en cette Assemblée qui a une continuité. Peu importe qui occupe le siège, il me semble que le même genre de décision doit être pris.  
(15 heures)

Ce que vous venez de dire, M. le Président, c'est que vous avez toujours accordé aux députés indépendants une question par semaine, peu importe leur nombre. Pour l'instant, je suis seul; j'aurais donc eu droit, la semaine dernière, à une question qu'on m'a refusée, et mercredi et jeudi. Aujourd'hui, je me suis levé à deux reprises.

Je vous demande, M. le Président, de confirmer devant cette Chambre que j'aurai droit à l'avenir, tant que je serai seul, à une question par semaine. À partir du moment où on sera quatre, cinq, dix indépendants...

**Des voix:** Ah! Ah! Ah!

**M. Bisailon:** ... on se la partagera.

**Le Président:** M. le député de Sainte-Marie, en fait, je pense que nous sommes d'accord. J'ai l'intention de continuer à respecter cette politique. Vous êtes actuellement le seul député indépendant; quand vous serez trois députés indépendants, vous vous entendrez ensemble pour qu'un député indépendant pose une question par semaine et pas plus.

J'aimerais vous dire, M. le député de Sainte-Marie, comme je vous l'ai dit la semaine dernière, qu'en ce qui me concerne, quand vous faites allusion à l'ancien député de Beauce-Sud et à l'ancien député de Rouyn-Noranda, même s'ils n'avaient pas le statut de chef de parti reconnu au sens de la loi, ils avaient, au fil des années, tacitement ou expressément obtenu de cette Assemblée des avantages, des privilèges que les années leur ont confirmés. D'autres députés en cette Chambre, qui ont plus d'expérience que moi, pourraient confirmer

cet état de choses.

Motions non annoncées.

M. le ministre des Affaires culturelles.

### Félicitations à Mme Anne Hébert

**M. Clément Richard**

**M. Richard:** M. le Président, je sollicite le consentement unanime de mes collègues de la Chambre pour présenter une motion à l'occasion de l'attribution du prix Fémina à Anne Hébert. Y a-t-il consentement?

**Le Président:** Y a-t-il consentement?  
Consentement.

**M. Richard:** En effet, le prix Fémina a été attribué hier, à Paris, à la romancière Anne Hébert pour son dernier roman Les fous de Bassan. Les Québécoises et les Québécois ont suivi depuis trente ans maintenant l'extraordinaire carrière de cette poétesse et romancière qui, des Chambres de bois à Kamouraska et Le torrent, nous a livré un paysage intérieur d'une fascinante densité.

Je voudrais faire motion, au nom de tous nos concitoyennes et de tous nos concitoyens, qui se réjouissent avec moi de cet honneur, de cette reconnaissance surtout, bien simplement pour remercier et féliciter Mme Anne Hébert de nous avoir fourni l'occasion, encore une fois, de partager avec elle des raisons d'être fiers de notre langue, de notre imaginaire et de notre pays. Je pense que M. le premier ministre et M. le chef de l'Opposition auront tout lieu de se réjouir de l'attribution du prix Fémina à Anne Hébert pour son roman Les fous de Bassan puisque l'action se passe justement en Gaspésie. Je voudrais rappeler, en terminant cette motion, que la dernière fois que le prix Fémina a été attribué à une francophone, à une Québécoise, c'était à Gabrielle Roy, en 1947, pour son roman Bonheur d'occasion dont on a tourné récemment un film qui sera projeté, je pense, dans les prochains mois sur nos écrans.

Je sollicite donc l'appui de tous mes collègues de l'Assemblée nationale pour féliciter Mme Anne Hébert.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député de Saint-Henri.

**M. Roma Hains**

**M. Hains:** M. le Président, il me fait vraiment plaisir, au nom de mes collègues, de joindre ma voix à celle des ministériels pour féliciter la romancière Anne Hébert du grand honneur qu'elle a mérité par l'obtention du prix Fémina grâce à son oeuvre magnifique Les fous de Bassan. Déjà

connue pour l'ensemble de son oeuvre et par son roman Kamouraska, qui obtint le prix des libraires en 1971, cette nouvelle distinction vient couronner le talent déjà reconnu d'Anne Hébert comme l'une de nos plus célèbres romancières canadiennes.

Il aura fallu 35 ans pour qu'une des nôtres inscrive de nouveau son nom au palmarès du prix Fémina. En fait, c'est Gabrielle Roy qui avait mérité ce prix en 1947 par son roman Bonheur d'occasion, roman réaliste sur la vie de mon comté de Saint-Henri, tel qu'il existait à cette époque. Cette nouvelle lauréate a donc un très grand mérite d'apporter de nouveau à notre pays cet honneur tant convoité du prix Fémina. D'après le communiqué, Les fous de Bassan est une sorte de roman noir, quelque peu sauvage, au style incantatoire bâti autour de la disparition de deux adolescentes par un grand soir de tempête où le vent souffle si fort qu'il rend les fous de Bassan vraiment fous. Cet honneur consacre maintenant la carrière d'Anne Hébert qui a excellé dans la trilogie poétique, théâtrale et romanesque. C'est donc avec beaucoup de joie et de fierté que nous lui offrons aujourd'hui nos plus sincères félicitations. Merci.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Est-ce que cette motion est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député de Laprairie.

**M. Saintonge:** L'ex-maire de Longueuil, M. Marcel Robidas aurait déclaré, qu'à la suite de sa défaite aux récentes élections municipales, le premier ministre lui a personnellement présenté des offres d'emploi. Le premier ministre m'a compris? Je demande donc le consentement unanime de l'Assemblée nationale pour proposer la motion suivante: "Que cette Assemblée demande au premier ministre de déposer la liste des maires défaits aux dernières élections municipales à qui il a offert un poste dans la fonction publique québécoise".

**M. Bertrand:** Question de règlement, M. le Président. Je pense qu'on est vraiment tout à fait en dehors de l'esprit du règlement sur les motions non annoncées.

**M. Lévesque (Taillon):** Question de privilège.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Question de privilège, M. le premier ministre. S'il vous plaît!

**M. Lévesque (Taillon):** Au cas où le député ne le saurait pas, M. Robidas, aujourd'hui, l'ex-maire de Longueuil, le soir

même des élections municipales, avait laissé entendre en public qu'il reviendrait à un poste au gouvernement provincial. Pour ceux qui l'ignoraient, M. Robidas...

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** S'il vous plaît;

**M. Lalonde:** Question de règlement, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Sur une question de privilège, M. le premier ministre.

**M. Lalonde:** M. le Président, question de règlement.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

**M. Lalonde:** Par sa question de privilège, M. le Président, le premier ministre tente de contourner le règlement. S'il acceptait de discuter de cette motion, à ce moment, tous les membres de cette Assemblée auraient le droit de parole...

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** S'il vous plaît! Au départ, sur la motion du député de Laprairie, j'ai bien vu qu'il n'y avait pas de consentement. Il n'y a pas de consentement. Maintenant, sur une question de privilège du premier ministre, je l'écoutais pour savoir si elle était recevable.

**M. Lévesque (Taillon):** Voilà. Il me semble, M. le Président, qu'on pourrait au moins voir si c'est recevable. C'est que la question de privilège est soulevée simplement par le fait que le député a prétendu faire une motion pour avoir le consentement pour poser la question qu'il a énoncée lui-même, que tout le monde a entendue. Il me semble que si on se sert un petit peu de sa jarnigoine, le privilège du député que je suis, comme celui de n'importe quel autre membre de la Chambre, peut être très nettement évoqué à la suite d'une question comme celle-là qui reste une patte en l'air. J'expliquais simplement ceci: c'est que M. l'ex-maire Robidas, le soir même des élections municipales, a évoqué un poste qu'il voulait réintégrer...

**M. Lalonde:** Question de règlement.

**M. Bertrand:** Franchement, M. le Président...

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le premier ministre utilise son privilège de député à cette Assemblée.

**M. Lalonde:** M. le Président, question

de règlement.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Question de règlement. M. le leader de l'Opposition.

**M. Lalonde:** M. le Président, je déteste interrompre un membre, surtout le premier ministre qui a un traitement peut-être un peu privilégié que l'on reconnaît, mais ce que vous laissez faire au premier ministre actuellement c'est contourner le règlement. Puisqu'il n'y a pas de consentement on n'est pas censé en parler.

**Le Président:** M. le leader de l'Opposition, effectivement, il n'y a pas de consentement. Mais, si dans le préambule d'une motion non annoncée le privilège d'un député de cette Chambre est attaqué, même s'il n'y a pas débat sur la motion, il peut y avoir une question de privilège de la part du député.

**M. Lalonde:** M. le Président, question de règlement.

**Le Président:** En appel de ma décision?

**M. Lalonde:** Non, M. le Président. J'aimerais que vous nous indiquiez ce qui, dans le préambule de la motion pouvait attaquer le privilège du premier ministre. (15 h 10)

**Le Président:** Je pense, M. le leader de l'Opposition, qu'il ne m'appartient pas de juger en quoi le privilège d'un autre député est violé, mais qu'il appartient, au contraire, à celui qui se sent attaqué dans ses droits et privilèges de le dire lui-même.

M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** M. le Président, puisqu'on veut chinoiser, je vais expliquer pourquoi, dès le départ. Le député, si j'ai bien entendu, a dit ceci: Le premier ministre, vu qu'il aurait, paraît-il, offert un emploi ou parlé d'un emploi possible à l'ex-maire de Longueuil, pourrait-il déposer la liste des maires qui ont été défaits, oui ou non?

**Une voix:** Voyons donc!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Tout en vous mentionnant qu'une question de privilège ne peut pas entraîner de débat, M. le député de Laprairie, brièvement, s'il vous plaît.

**M. Saintonge:** M. le Président, je voudrais simplement rappeler au premier ministre les paroles que j'ai prononcées et qui sont écrites devant moi. Le premier ministre n'écoutait pas à ce moment-là et je ne lui en tiens pas rigueur. J'ai simplement

mentionné que l'ex-maire de Longueuil, M. Robidas, aurait déclaré qu'à la suite de sa défaite aux dernières élections municipales le premier ministre lui avait personnellement présenté des offres d'emploi. C'est ce que j'ai mentionné. C'est la déclaration de M. Robidas à la radio, qu'on a rapportée à la radio, M. le premier ministre.

**Une voix:** C'est quoi, le job?

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Lévesque (Taillon):** Et je crois que le député a ajouté un commentaire ou deux aussi, dont je me souviens.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Saintonge:** Question de...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** M. le Président...

**M. Saintonge:** Question de privilège, M. le Président.

**Le Président:** On ne peut soulever une question de privilège à la suite d'une autre question de privilège, à moins que notre privilège ne soit violé pendant que la personne en question parle. M. le député de Laprairie, sur une question de privilège.

**M. Saintonge:** Question de privilège, M. le Président. Je n'ai tout simplement fait aucun commentaire. Les seules paroles que j'ai prononcées après cela avaient pour but de demander le consentement de l'Assemblée nationale pour, pour...

**Des voix:** Ah! Ah! Pour, pour!

**M. Saintonge:** ... proposer la motion suivante: "Que cette Assemblée demande au premier ministre de déposer la liste des maires défaits aux dernières élections municipales, à qui il a offert un poste dans la fonction publique."

**Une voix:** C'est cela.

**M. Bertrand:** On est prêt...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! M. le premier ministre.

**Une voix:** Déposez-là, M. le premier ministre!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Une dernière intervention sur le sujet,

M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** M. le Président, c'est exactement - au moins, je n'ai pas perdu l'ouïe - ce que j'avais entendu. Or, voici la réponse qui, pour moi, prend la forme d'une question de privilège à cause de ce préambule du député, du texte de sa motion. Pourquoi ai-je rencontré M. Robidas et pas les 500 ou 600 autres, je ne sais pas, les 300 ou 400 autres qui ont pu être défaites? M. Robidas a évoqué, le soir des élections municipales, la possibilité pour lui, à son avis, de rentrer dans le secteur public où il a fait une longue et fructueuse carrière dans le domaine, en particulier, de l'industrie et du commerce. Or, vérifications faites, il semble bien que ses droits soient caducs, contrairement à ce que pouvait penser, de bonne foi, M. Robidas. J'ai donc demandé à M. Robidas s'il voulait bien me rencontrer pour qu'on tire les choses au clair, parce qu'il pouvait peut-être avoir dans son esprit la certitude d'avoir encore un emploi, mais, en fait, il semble bien qu'il ait liquidé son emploi au début des années soixante-dix. Donc, on a regardé ce qui pouvait peut-être être fait dans son cas, à cause de ce passé. Bon!

**Des voix:** Ah!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Gratton:** M. le Président...

**Le Président:** Motion non annoncée?

**M. Gratton:** Oui, M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Gatineau.

**M. Gratton:** Étant donné qu'on semble avoir consenti, de l'autre côté, à discuter de la motion du député de Laprairie...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Je tiens pour acquis que vous voulez présenter une nouvelle motion non annoncée. M. le député de Gatineau.

**M. Gratton:** Non, M. le Président, mais j'aimerais intervenir sur celle...

**Le Président:** Non! Non!

**M. Gratton:** Ah!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Une voix:** Assis!

**Une voix:** À genoux!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

C'est la même chose des deux côtés, parce que je pense que le député de Laprairie et M. le premier ministre ont tous les deux, dans un sens - vous m'excuserez, M. le député de Laprairie et M. le premier ministre - engendré un débat sur une question de privilège, ce qui, normalement, ne devrait pas être le cas. Mais je pense que la présidence a fait preuve de neutralité. Les deux ont parlé à leur tour sur le sujet. Je pense que le débat est maintenant clos. À moins qu'il n'y ait de nouvelles motions non annoncées, je cède la parole à M. le député de Châteauguay.

**M. Dussault:** M. le Président...

**Une voix:** Son temps est dépassé.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Châteauguay.

**M. Dussault:** Merci, M. le Président. Étant donné que cette Assemblée a fait preuve ce matin d'un bon sentiment à l'égard du financement démocratique, je voudrais faire cette motion que cette Assemblée sera sûrement d'accord pour débattre: "Que cette Assemblée exige du Parti libéral du Québec qu'il remette au trésor public les 750 000 \$ reçus de firmes privées à l'occasion des Jeux olympiques de Montréal, de même que les intérêts composés accumulés de l'ordre d'au moins 800 000 \$ maintenant".

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** M. le député de Gatineau, sur une question de règlement.

**M. Gratton:** Oui, j'aimerais vous demander une directive...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Alors, M. le député de Gatineau.

**M. Gratton:** Je serais tenté de donner mon consentement, mais j'aimerais, au préalable, savoir si je pourrais proposer un amendement faisant allusion à la contribution de 300 000 \$ que le gouvernement de la France a peut-être faite au Parti québécois.

**Le Président:** Enregistrement des noms sur les votes en suspens. Avis à la Chambre, M. le leader du gouvernement.

#### Travaux de la Chambre

**M. Bertrand:** Motion pour faire siéger une commission parlementaire cet après-midi, de 15 h 30 à 18 heures et, ce soir, de 20 heures à 22 heures - c'est la commission du loisir, de la chasse et de la pêche - à la salle 81-A, pour poursuivre les auditions sur

le dossier relatif à la conservation de la faune. Demain, de 10 heures à 12 h 30, au salon rouge, la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation poursuivra les auditions sur Mirabel et, à la salle 91-A, la commission des engagements financiers, de 9 h 30 à 14 heures et de 19 heures à 23 heures, étudiera les engagements financiers, je ne sais pas de quels mois, mais tout ce qu'elle pourra faire.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Est-ce que la motion est adoptée? La motion est adoptée.

Les affaires du jour, M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** ...

#### Recours à l'article 34

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député d'Argenteuil en vertu de l'article 34.

**M. Ryan:** Est-ce que le leader du gouvernement pourrait nous dire quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui étudie le problème de Mirabel? Est-ce qu'on doit comprendre que des séances ultérieures auront lieu même au-delà de cette semaine? Jusqu'à quand, dans la pensée du leader, cette commission doit-elle siéger?

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** M. le Président, en dehors des informations que je viens de livrer à la Chambre, je devrai en reparler au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour savoir exactement - dès demain, on aura une idée là-dessus - quand cette commission poursuivra ses travaux, si elle doit les poursuivre et donc, dans ce contexte, demain, après la période des questions, je répondrai au député d'Argenteuil.

**M. Lalonde:** M. le Président, en vertu de l'article 34...

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le leader de l'Opposition, en vertu de l'article 34.

**M. Lalonde:** J'aimerais savoir - la question a été posée la semaine dernière et elle s'est perdue dans le brouhaha de la période des questions - du leader du gouvernement s'il a l'intention, et ceci de la façon la plus calme possible, de convoquer la commission parlementaire des transports pour examiner toutes les questions concernant Québécois et les décisions que le

gouvernement du Québec est appelé à prendre dans le contexte actuel et de convoquer cette commission avant que les décisions soient prises, pour une fois. Est-ce qu'il pourrait nous assurer que les élus seront cette fois-ci convoqués avant que le gouvernement ne prenne des décisions concernant Québécois.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** M. le Président, j'en discuterai avec mon collègue, le ministre des Transports. Tous les parlementaires savent bien que nous avons appris la nouvelle seulement hier. Je crois que c'est la moindre des choses que de demander d'abord au ministre des Transports quelles sont ses intentions à partir de maintenant. On pensait qu'il y aurait aujourd'hui une question qui serait posée pendant la période des questions. Maintenant... Oui, j'ai aussi pris bonne note de la proposition du leader de l'Opposition pour qu'on ait une déclaration ministérielle sans pour autant se conformer au règlement qui prévoit la présentation de la déclaration une heure avant la séance aux représentants ou critiques de l'Opposition. Disons que le ministre des Transports répondra à la question lui-même en temps et lieu.

**M. Lalonde:** M. le Président...

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le leader de l'Opposition.  
(15 h 20)

**M. Lalonde:** Je pense que le leader du gouvernement a mal compris ou peut-être que je n'ai pas été assez clair. Je ne demande pas quand le leader, le gouvernement ou le ministre des Transports nous informera de sa décision ou de sa prochaine décision là-dessus. Je demande simplement au leader - qui est le ministre responsable pour la marche de nos travaux et responsable de la convocation des commissions parlementaires - s'il peut nous assurer qu'avant qu'une décision finale soit prise là-dessus, que ce soit la semaine prochaine ou dans une autre semaine - avant la décision finale - la commission parlementaire du transport et les élus de la population seront consultés, seront informés. Il s'agit simplement de nous assurer que ce sera fait. On pourra décider quand une autre fois.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** M. le Président, si, comme leader du gouvernement - je ne prends pas ces décisions seul, je les prends en consultant mes collègues, et, la plupart du temps, c'est une décision qui origine du

Conseil des ministres - j'avais une annonce à faire en ce qui a trait à la tenue d'une commission parlementaire relative au dossier du transport aérien, à ce moment, j'en informerais la Chambre. À ce moment-ci, je peux lui dire que je n'ai aucun renseignement de cette nature à lui transmettre.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député d'Outremont.

**M. Fortier:** M. le Président, lors de la dernière commission parlementaire sur l'énergie, le ministre nous a promis qu'il ferait une demande au Conseil des ministres pour que nous ayons une commission parlementaire pour traiter de l'énergie en général, qui inclurait non seulement le pétrole, le gaz et l'électricité, mais l'ensemble des problèmes énergétiques. Il avait été dit aussi que, pour donner la chance à tous les intervenants de se préparer, l'annonce de la commission parlementaire serait faite le plus tôt possible. Le ministre pourrait-il nous donner l'assurance que cette commission parlementaire se tiendra au mois de mars, tel qu'il avait été annoncé par le ministre, et que, de plus, elle se tiendra avant que des décisions importantes soient prises par le ministre, comme dans le dossier de Pétrobec?

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** M. le Président, oui je peux effectivement dire au député d'Outremont qu'après avoir consulté le ministre de l'Énergie et des Ressources, nous sommes disposés à tenir une telle commission parlementaire. Maintenant, quant à la date précise, pour l'instant, nous ne sommes pas coulés dans le ciment. Vous avez parlé du mois de mars 1983. Il se pourrait que ce soit à un autre moment aussi.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député d'Outremont.

**M. Fortier:** Pour autant que nous sommes concernés, nous aimerions l'avoir le plus tôt possible. Le point capital, c'est que plusieurs intervenants veulent se préparer et voudraient avoir plus qu'une annonce informelle comme celle que le ministre vient de faire. Il faudrait que même si la date n'est pas définie dans le temps d'une façon absolue, il y ait une décision officielle qui soit prise pour permettre à tous les intervenants de se préparer et de demander d'être entendus à la commission parlementaire.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** Je suis tout à fait d'accord sur la remarque du député d'Outremont. Effectivement, nous nous assurerons que la décision soit prise le plus rapidement possible et donc que les intervenants puissent avoir le maximum de temps pour se préparer à venir en commission parlementaire.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député de D'Arcy McGee.

**M. Marx:** Merci, M. le Président. Il y a deux semaines, j'ai demandé au leader si le ministre de la Justice va déposer une réimpression du projet de loi no 86 qui est la Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne. J'ai demandé aussi à cette époque si on va avoir une commission parlementaire sur ce projet de loi, étant donné qu'il y a beaucoup d'organismes qui veulent intervenir. Il y a deux semaines, le ministre s'engageait à me donner une réponse. Je n'ai pas eu de réponse encore. Premièrement, j'aimerais avoir la réponse. J'imagine qu'il n'y aura pas de réimpression déposée, étant donné qu'on va débattre ce projet de loi jeudi. J'aimerais savoir si on va avoir une commission parlementaire sur ce projet de loi.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** M. le Président, effectivement, il n'y aura pas de réimpression du projet de loi. Deuxièmement, il y a eu des auditions qui ont été tenues sur tout le dossier de la Charte des droits et libertés de la personne. Il y a 70 groupes qui se sont fait entendre. Dans ce contexte, il n'y aura pas de nouvelle commission parlementaire pour entendre des groupes. Nous allons faire notre travail normal ici: deuxième lecture, commission parlementaire, étude article par article, troisième lecture et sanction royale.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député de D'Arcy McGee.

**M. Marx:** C'est vrai qu'on a eu une commission parlementaire, mais la commission parlementaire n'a pas siégé sur un projet de loi. La commission parlementaire a siégé pour entendre tout le monde. Maintenant, le ministre arrive avec un projet de loi; je ne sais pas s'il a bien écouté tout le monde, mais je me demande s'il a bien compris ce que les gens ont demandé, parce que ce que les gens ont demandé, on ne retrouve pas cela dans ce projet de loi. Le leader a-t-il vraiment une objection à tenir une commission parlementaire pour un ou deux jours juste pour inviter un certain nombre d'organismes

comme par exemple la Commission des droits de la personne et d'autres semblables.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** Non, M. le Président, je crois que c'est la responsabilité de l'ensemble des parlementaires, lors de l'étude du projet de loi en deuxième lecture et, ensuite, lors de l'étude article par article, de poser des questions au ministre qui parraine le projet de loi pour lui demander, si je me fie déjà à la préparation de l'argumentation du député de D'Arcy McGee, pourquoi il a adopté telle attitude plutôt que telle autre. Je crois que tout cela fera partie de nos débats et en deuxième lecture et en commission parlementaire.

**M. Marx:** M. le Président...

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député de D'Arcy McGee.

**M. Marx:** ... en demandant une commission parlementaire je veux aider le ministre ainsi que tous les collègues de l'Assemblée nationale pour adopter un projet de loi sans coquilles. Durant l'été, quand on a adopté un projet de loi sans commission parlementaire, vous le savez, on avait deux coquilles dans le projet de loi, une sur le vin et ainsi de suite.

**M. Bertrand:** ... de l'article 34.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député d'Outremont.

**M. Fortier:** M. le Président, j'aurais une question à poser au leader. C'est une deuxième promesse qu'a faite le ministre de l'Énergie et des Ressources. Lorsqu'il est allé à Schefferville, il a promis qu'il y aurait une commission parlementaire dans la troisième semaine de janvier sur toute la question des fermetures de mines sur la Côte-Nord. Est-ce que le leader pourrait nous confirmer qu'effectivement il y aura commission parlementaire pour entendre tous les intervenants, tous ceux qui auront des mémoires à présenter sur l'ensemble des problèmes qui affectent la Côte-Nord présentement?

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** M. le Président, je m'excuse infiniment auprès du député d'Outremont, mais j'étais en train de régler une question avec le ministre de la Justice et responsable de la Réforme électorale.

**M. Marx:** Est-ce que vous êtes d'accord

avec une commission parlementaire maintenant?

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** S'il vous plaît!

M. le député d'Outremont, si vous voulez bien reformuler votre question.

**M. Fortier:** Si le ministre de la Justice veut acquiescer à la demande de mon collègue de D'Arcy McGee, il n'y a pas de problème.

Je rappelais au leader que le ministre de l'Énergie et des Ressources qui est très prolifique pour faire des promesses, a fait une deuxième promesse, soit qu'il y aura une commission parlementaire sur les problèmes de la Côte-Nord. Il a fait cette promesse à Schefferville. Il a mentionné que ce serait dans la troisième semaine de janvier. Il était très précis sur la date.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** M. le Président, si le ministre de l'Énergie et des Ressources a pris des engagements de cette nature sur la Côte-Nord, vous pouvez être assuré qu'ils seront tenus.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député de Beauce-Sud.

**M. Mathieu:** Oui, je voudrais demander au leader du gouvernement s'il a l'intention de tenir une commission parlementaire en ce qui concerne le problème qui a été soulevé dans la Presse relativement aux ristournes de 100 000 000 \$ dans le domaine laitier. Vu qu'on a une commission parlementaire concernant le problème de Mirabel, il me semble que c'est un sujet qui tient à coeur aux consommateurs et également aux agriculteurs.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** Non, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député de Verchères.

**Présentation du rapport  
de la commission spéciale  
sur la révision de la Loi  
sur la protection de la jeunesse**

**M. Jean-Pierre Charbonneau**

**M. Charbonneau:** M. le Président, je ne pensais pas que le moment finirait par arriver. Il y a à peu près un an, cette Chambre donnait à quelques-uns de ses membres un mandat particulier en regard de

la Loi 24 sur la protection de la jeunesse.

En commençant, j'aimerais d'abord rappeler le mandat qui nous a été confié: "Aux fins de révision de la Loi sur la protection de la jeunesse, procéder à une évaluation des applications de cette loi et des conséquences de ses applications en regard des objectifs fondamentaux de respect et de protection des droits des jeunes et de protection légitime du public devant les infractions et les actes de délinquance.

"Avant le 1er décembre 1982, la commission fera à l'Assemblée nationale des recommandations portant à la fois sur les amendements législatifs et réglementaires jugés nécessaires et sur les applications en vigueur ou à mettre en vigueur.

"Afin de remplir adéquatement ce mandat, la commission devra notamment rencontrer les personnes et les organismes chargés de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse, ainsi que les personnes et les groupes communautaires spécialement touchés par cette loi."

M. le Président, avant d'aborder l'objet principal de mon intervention aujourd'hui, c'est-à-dire la présentation du fruit de nos travaux, je voudrais rappeler aux membres de cette Assemblée et à tous ceux qui sont présents ou qui nous écoutent, la composition de la commission parlementaire spéciale qui a été formée à ce moment-là. Il y a d'abord le député de Laurier, M. Christos Sirros qui est aussi vice-président de la commission, le député de Rousseau, M. René Blouin, la députée de L'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, le député de Chauveau, M. Raymond Brouillet, le député de Rivière-du-Loup, M. Gilles Boucher, le député de Nicolet, M. Yves Beaumier qui, depuis, est devenu notre président à tous, du moins de ce côté-ci de la Chambre, parce qu'il est maintenant président du caucus du parti ministériel. Il y a également deux de nos collègues, le député de D'Arcy McGee, M. Herbert Marx, et le député de Marquette, M. Claude Dauphin, qui avaient été affectés à cette commission, mais qui, malheureusement, à cause d'autres obligations, n'ont pu participer à la commission et qui nous ont eux-mêmes signifié qu'ils préféreraient ne pas signer le rapport. Je pense que c'est tout à leur honneur, compte tenu de la participation qu'ils n'ont pu accorder à cette commission. (15 h 30)

M. le Président, aujourd'hui, après presque un an, le moment est venu pour nous de vous présenter le fruit de nos travaux. Cela va peut-être en impressionner un certain nombre. Il s'agit d'un rapport volumineux de presque 650 pages, de quatre annexes qui comprennent, entre autres, pas moins de 252 recommandations regroupées dans des blocs, en fait, 105 blocs de recommandations. Parmi les quatre annexes que je dépose également aujourd'hui, il y en

a une qui est aussi une innovation en cette Chambre, c'est-à-dire un avant-projet de loi, une proposition législative qui vise à traduire, d'une façon législative, l'ensemble des propositions qui sont formulées par la commission.

Pour ceux qui pourraient avoir un moment de panique quant au contrat de lecture qu'ils entrevoient à cause de l'importance du rapport et des annexes, je voudrais tout de suite indiquer aux membres de la commission et aux membres de l'Assemblée nationale qu'il y aura, au cours des prochains jours, publication d'un résumé qui sera en vente à peu près partout au Québec et qui va condenser l'essentiel du rapport de la commission et des annexes.

M. le Président, c'est le fruit du travail de sept députés de cette Chambre, des deux partis, qui ont travaillé d'une façon non partisane et c'est peut-être là la raison principale pour laquelle on parle d'une commission parlementaire spéciale. Mais c'est aussi le fruit du travail de plusieurs collaborateurs et collaboratrices, au-delà d'une centaine de personnes, sans compter des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, des associations représentatives. Donc, au-delà d'une centaine de personnes ont travaillé d'arrache-pied depuis un an avec nous pour faire en sorte qu'on puisse produire, à l'Assemblée nationale, un rapport qui réponde aux objectifs et au mandat qui nous a été donné.

Je ne peux pas nommer tous les gens qui ont participé, en particulier les 50 qui formaient l'équipe de recherche proprement dite, mais il y en a un certain nombre qui sont ici dans les galeries et je voudrais les saluer. Je voudrais nommer, parmi ces gens-là, ceux qui avaient une responsabilité plus lourde, plus particulière, ceux qui avaient la responsabilité de diriger certains aspects de l'équipe de recherche.

Je voudrais d'abord mentionner la secrétaire de la commission, Me Lucie Giguère, du Secrétariat des commissions parlementaires, qui, à mon avis, est l'une des plus riches acquisitions que l'Assemblée nationale ait eu l'occasion de faire au cours des dernières années. Ceux qui ont eu l'occasion de travailler avec les membres de notre commission savent pourquoi j'ai fait cette présentation. Je pense que Me Giguère a réussi à créer un climat de travail assez particulier, assez extraordinaire au sein de l'équipe de recherche et chez les gens avec lesquels elle a été amenée à collaborer.

Il y a également le coordonnateur de l'équipe de recherche proprement dite, M. Jean Métivier, qui est coordonnateur de la protection de la jeunesse à l'Association des centres de services sociaux du Québec. Je crois qu'il est également ici.

On avait divisé l'équipe de recherche en deux groupes, dont le groupe de recherche

sur la délinquance qui a travaillé particulièrement sur la problématique de la délinquance juvénile. Son responsable, M. Marc LeBlanc, est directeur du groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile à l'école de criminologie de l'Université de Montréal. Il est également ici présent.

La responsable du groupe de recherche sur la problématique des enfants en besoin de protection est aussi une femme extraordinaire à plus d'un point de vue. C'est Me Jeanne Houde, du service de la recherche et de la planification du Comité de la protection de la jeunesse.

Finalement, le responsable de l'équipe de la rédaction du rapport, M. Jacques Tremblay, est le coordonnateur de la revue *Convergences*, le bulletin de liaison des intervenants-jeunesse du Québec. Il est lié à l'Association des centres de services sociaux du Québec et certains le connaissent peut-être parce que le dimanche soir, à la télévision, c'est lui qui est le présentateur de *Ciné-répertoire*, à Radio-Québec.

Donc, M. le Président, à ce personnel de direction de l'équipe de recherche, à tous ceux et celles qui ont travaillé avec eux et avec nous, nous voudrions offrir nos plus sincères remerciements et aussi nos félicitations parce qu'ils ont non seulement fait preuve de compétence et de disponibilité, mais ils ont fait preuve de beaucoup d'enthousiasme par rapport au mandat de la commission et de beaucoup de dépassement par rapport aux objectifs qu'on doit tous viser, c'est-à-dire l'amélioration de l'aide aux jeunes en difficulté au Québec.

Quant au rapport lui-même, au-delà du mandat, il vise un objectif bien particulier, qui est fondamental; il vise à améliorer et parfaire l'aide qu'on apporte au Québec aux jeunes en difficulté. Au cours des dernières années, il n'y a eu pas moins, annuellement, d'une cinquantaine de milliers de signalements d'enfants et d'adolescents, qui ont des problèmes et qui sont en difficulté, qui ont été portés à l'attention des agents de l'État. C'est un nombre considérable.

En 1977, quand on a voté à l'unanimité la Loi sur la protection de la jeunesse, c'était pour venir en aide à ces jeunes, à ces enfants, à ces adolescents qui avaient des problèmes particuliers. La loi 24 a été beaucoup critiquée, souvent à tort d'ailleurs. Quand on va prendre connaissance du rapport, on va se rendre compte que plusieurs de ces critiques n'étaient pas fondées; entre autres, une me vient à l'esprit, celle qu'on doit lui attribuer une augmentation présumée de la délinquance juvénile au Québec. Il n'y a pas eu au Québec, au cours des dernières années, une augmentation particulière de la délinquance juvénile par rapport à d'autres territoires, à d'autres provinces ou à d'autres États voisins. La loi 24, à ce titre, n'a pas

contribué à aggraver une situation qui ne s'est pas aggravée plus au Québec qu'ailleurs.

Au contraire, la loi 24 a été, dans le processus d'aide aux jeunes en difficulté au Québec, nécessaire et utile. En fait, elle a permis une multitude d'expériences et, aujourd'hui, elle nous a permis, au cours de la dernière année, de pouvoir faire le point, d'avoir des expériences particulières qui ont enrichi le système d'aide à la jeunesse au Québec, aux jeunes en difficulté et qui nous a permis à la fois de nous rendre compte que cette loi est perfectible, mais qu'elle a été un tournant dans le processus et dans le système d'aide aux jeunes en difficulté du Québec.

Cependant, je le disais il y a quelques instants, elle est perfectible. Je pense que les premiers à l'admettre, ce sont les députés qui l'ont votée à l'unanimité. Il y a eu une période de rodage; on achève la quatrième année de ce rodage et nous croyons que l'heure est maintenant venue de procéder à un certain nombre d'ajustements. Certains vont trouver que ces ajustements sont nombreux et même, dans certains cas, importants. Nous voudrions dès maintenant indiquer à ceux qui pourraient craindre l'importance de ces ajustements et leur nombre que, pour l'essentiel - et je crois cela important - les acquis qui nous ont été apportés par l'application de la loi 24, sont non seulement protégés par les propositions que la commission présente aujourd'hui à l'Assemblée nationale, mais également renforcés.

Je prends un exemple: il n'est pas question, avec le rapport qu'on présente aujourd'hui - je ne pense pas pour l'avenir non plus - de revenir à une époque où le principal instrument d'intervention, le plus important qu'on avait à une époque était le tribunal, le Tribunal de la jeunesse, comme on l'appelle maintenant. Je ne crois pas qu'il soit maintenant question de revenir en arrière pour procéder systématiquement, et d'une façon générale, à la judiciarisation de cas de jeunes en difficulté, dont la situation a maintenant été portée à notre connaissance.

Au contraire, le rapport propose de conserver et de renforcer la philosophie d'aide aux jeunes en difficulté qui était le fondement même de la loi 24. En même temps, nous proposons de rééquilibrer et de clarifier à la fois les objectifs de la loi 24 et les moyens d'intervention qu'elle avait mis au point. Comment cela? Je l'ai dit tantôt, par des changements d'ordre législatif, des changements importants parce que ce qu'on propose, c'est non seulement des amendements à la loi 24, mais c'est une nouvelle loi qui porterait le nom de Loi sur l'aide à l'enfance et à l'adolescence en difficulté.

Au-delà des changements administratifs

qu'on propose, il y aurait également beaucoup de changements et d'améliorations de type administratif, des changements qui, pour l'essentiel, n'amèneraient pas l'État à investir beaucoup plus qu'il ne le fait actuellement. Il est plutôt question de réaffecter certaines des ressources qu'on a et qu'on consacre actuellement aux jeunes en difficulté au Québec. Cependant, nous devons au gouvernement, aux membres de l'Assemblée et à la population, indiquer qu'il y a peut-être un domaine où, effectivement, il y aura des dépenses additionnelles qui devront y être consacrées. C'est au sujet de l'action préventive et de l'intervention communautaire qui doit, à notre avis, être le support et peut-être même le fondement de toute approche d'aide et d'intervention auprès des jeunes en difficulté au Québec. Une des constatations que nous avons faites de la pratique de la loi 24, c'est que malheureusement on n'a pas réussi au Québec, malgré des discours qui étaient prometteurs, à aller plus loin que les discours et à faire en sorte que la prévention soit autre chose que quelques expériences clairsemées un peu partout, que l'intervention communautaire soit aussi quelque chose qui soit différent d'interventions qui se font de peine et de misère parce qu'elles ne sont pas reconnues, parce qu'elles ne sont pas utilisées et parce qu'elles ne sont pas appuyées financièrement. (15 h 40)

Sur cette question, M. le Président, et sur toutes les autres questions, à l'exception de deux, et je pense qu'un de mes collègues aura l'occasion de préciser, nous sommes unanimes. Nous présentons à l'Assemblée nationale et à la population du Québec un rapport unanime et nous sommes aussi particulièrement unanimes sur l'urgence de faire plus et de faire mieux pour les jeunes du Québec, pour la jeunesse du Québec. Les problèmes que nous avons rencontrés, à cause de la situation économique particulière que nous vivons et d'une société qui est en mutation, risquent de s'aggraver. On a simplement à penser au nombre de jeunes qui sont actuellement inactifs, qui ne sont pas au travail, qui ne sont pas aux études et qui sont carrément, finalement, dans une espèce de vide. Quand on pense qu'entre 15 et 24 ans, il n'y a pas moins de 200 000 jeunes qui sont inactifs au Québec actuellement, je pense qu'il y a de quoi faire réfléchir. Si on ne veut pas qu'un certain nombre d'entre eux soient incités à recourir à un monde clandestin, à la délinquance et à des expédients, il va falloir qu'on fasse plus, qu'on fasse mieux et qu'on le fasse rapidement pour la jeunesse du Québec.

Quand des politiciens et des politiciennes tiennent ce langage, bien sûr, et encore récemment des journalistes nous le rappelaient, on peut paraître suspect, mais à

moins que je ne me trompe, la majorité, sinon la totalité des membres de cette commission sont non seulement des députés, mais sont aussi des parents d'enfants plus ou moins jeunes, le mien a 21 mois, mais des parents. Ils sont donc intéressés, tous et chacun, tous et chacune aussi, au sort que notre société réserve actuellement aux jeunes qui sont en devenir, qui sont actuellement des enfants, qui ont besoin de protection et aux jeunes qui sont déjà parmi la catégorie des adolescents, qui ont actuellement des problèmes et qui sont parmi ceux qui sont les plus éprouvés, les plus "maganés", et qui risquent de l'être le plus longtemps par la situation que nous vivons.

Donc, on peut paraître suspect, mais je pense que néanmoins, s'il y a des gens qui se donnent la peine de lire ce rapport, s'ils se donnent la peine de voir la philosophie qui y transpire, ils vont se rendre compte que peut-être des politiciens ont des intérêts à parler plus souvent actuellement que par le passé de la jeunesse et de sa situation, de ses problèmes, mais que néanmoins on peut le faire aussi en étant sincère. M. le Président, à propos de la façon de répondre aux besoins des jeunes en difficulté, une chose est certaine, et on l'a constatée, il y a des gens qui liront le rapport et qui le constateront également: il y a plusieurs écoles de pensée. Une chose est certaine pour nous tous de cette commission: de meilleures réponses aux besoins des jeunes en difficulté, une meilleure aide à apporter aux jeunes en difficulté passe nécessairement et essentiellement peut-être d'abord et avant tout par une concertation de tous ceux et celles qui sont concernés et impliqués par le problème des jeunes en difficulté.

Cette concertation suppose la concertation des intervenants qui, par le mandat que leur donne la loi, interviennent auprès des jeunes en difficulté, mais cela suppose aussi la concertation des parents; cela suppose la concertation des citoyens et des citoyennes et peut-être, d'abord et avant tout, la concertation avec les jeunes eux-mêmes, surtout quand ce sont des adolescents qui sont sur le point finalement de devenir des citoyens et des citoyennes pleinement responsables, avec droit de vote. Je pense qu'à ce moment, la concertation doit se faire avec eux également. Cette concertation appelle aussi une implication des femmes et des hommes du Québec, des citoyens à la base. C'est la raison pour laquelle notre commission a cru important de sortir de l'enceinte du Parlement, de sortir de la capitale québécoise pour la première fois et de siéger d'une façon officielle un peu partout à travers le Québec. Cela nous a permis de nous rendre compte qu'il y avait actuellement à travers le Québec une multitude de personnes qui sont à la fois préoccupées par la situation des jeunes en

difficulté, mais aussi qui interviennent et qui ne demandent pas mieux, finalement, que d'avoir un petit peu plus de moyens, un petit peu plus de ressources et beaucoup plus d'appuis pour faire le travail qu'elles font actuellement sur le terrain auprès des jeunes.

En terminant, M. le Président, au nom de la commission, je dois aussi souligner aux membres du gouvernement, aux ministres qui auront à assurer le suivi de ce rapport du travail que nous avons fait en commission parlementaire, qu'il y a beaucoup de gens au Québec, ceux et celles que j'ai nommés tantôt - les collaborateurs et les collaboratrices qui sont ici en sont des témoignages, mais ils ne sont qu'une partie de tous ceux qui nous ont fait confiance au cours de cette commission, au cours de cette dernière année - il y a des gens qui attendent beaucoup des suites; mais ce que ces gens attendent, entre autres, c'est que ces suites viennent le plus rapidement possible. Il ne s'agit pas non plus de bousculer ou de précipiter d'une façon indue le gouvernement et les décisions qui devront être prises, mais je me devais, je pense, au nom de mes collègues et au nom de tous ceux et celles qui nous ont fait confiance, de signaler au gouvernement qu'il y a beaucoup de gens qui attendent avec impatience des suites à ce rapport.

Finalement, un dernier mot pour dire, M. le Président, que nous avons tous et toutes apprécié l'expérience de travail et l'expérience humaine que nous avons vécues. J'ai personnellement appris beaucoup des gens avec lesquels j'ai travaillé, de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, de mes camarades de combat politique, d'une certaine façon, mais aussi des gens d'en face, et peut-être pour la première fois en six ans de vie parlementaire, je me suis senti à l'aise de pouvoir les désigner comme mes amis d'en face. Je ne sais pas si, à la suite de la période des questions qu'on a eue aujourd'hui j'aurai toujours le goût d'utiliser cette expression, mais je crois que face au député de Laurier et face à la députée de L'Acadie, en particulier, je pourrai difficilement à l'avenir utiliser d'autre épithète que "mes amis d'en face". M. le Président, j'espère que tous ceux qui ont travaillé avec nous et qui nous ont accompagnés tout au long du chemin me pardonneront peut-être, comme président de cette commission, certaines erreurs ou certaines imperfections. Nous devons dire, nous, les députés qui avons travaillé pour cette commission et tous ceux et celles qui sont ici dans les galeries et qui ont travaillé avec nous, que nous sommes fiers du rapport de travail que nous vous présentons aujourd'hui. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Y a-t-il consentement au dépôt du document de la

commission spéciale?

**Des voix:** Consentement.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Consentement.

M. le député de Laurier.

**M. Christos Sirros**

**M. Sirros:** Merci, M. le Président. J'aimerais joindre ma voix à celle du député de Verchères, en déposant le rapport, d'abord pour l'appeler aussi mon ami d'en face, après environ une année qu'on a passée à siéger ensemble de façon assez intensive dans un cadre non partisan en vue d'étudier le projet de loi no 24 et les modifications qu'on pourrait y apporter, même si, après avoir terminé nos travaux, on a retrouvé un peu de partisanerie amicale autour d'une bière. On a pu, je pense, après cette expérience, sinon changer d'idée l'un ou l'autre par rapport à certaines de nos convictions, au moins mieux les articuler l'un par rapport à l'autre, mieux se comprendre et peut-être mieux se respecter, non seulement peut-être, mais certainement.

M. le Président, cela a été effectivement une expérience qui, pour moi personnellement - je suis convaincu que c'est également le cas de d'autres collègues qui y ont participé - a été très valable, une expérience qui nous a permis d'approfondir un dossier qui est d'une importance capitale en ce qui concerne la jeunesse du Québec. Comme l'a souligné le député de Verchères, cela fait quelques années maintenant, depuis 1979, que la loi no 24 est en vigueur. Il y avait lieu à ce moment-ci d'apporter certaines modifications ou certains ajustements pour un meilleur fonctionnement de ce système qui veut venir en aide aux jeunes en difficulté. Je dois admettre moi-même que j'ai été un peu pris de panique, M. le Président, quand j'ai vu ce qu'on a produit. Mais je pense que le travail qu'on a fait et aussi l'avant-projet de loi - si on peut l'appeler ainsi - qu'on dépose à l'Assemblée nationale visent surtout à faciliter la tâche qu'aura à accomplir le gouvernement et que nous pourrions peut-être nous permettre, de ce côté-ci, de bousculer un peu plus les membres du gouvernement pour qu'ils arrivent le plus vite possible avec les changements qui s'imposent en ce qui concerne la loi 24. La situation qu'on vit à l'heure actuelle au Québec - le député de Verchères en a aussi touché un mot - fait en sorte que les jeunes Québécois vivent une situation particulièrement difficile, toutes proportions gardées. Les chiffres sont là et tout le monde peut les voir.

(15 h 50)

Les pressions sont énormes quant à l'intégration de ces jeunes dans la société.

On voit de plus en plus qu'il y a des échecs dans cette intégration. Dans ce sens, l'État doit faire tout son possible pour leur venir en aide et essayer de faciliter cette intégration dans la vie de la société. L'un des éléments importants - non pas la réponse à tout - est la loi no 24 et on espère voir rapidement un projet de loi qui sera déposé ici.

J'aimerais, moi aussi, remercier les membres de l'équipe de recherche pour le travail vraiment extraordinaire qu'ils ont fait. Quand je me suis rendu compte qu'on était rendu à une centaine de personnes travaillant avec nous, je me suis dit: C'est impossible, cela deviendra "intravaillable" dans le sens que ce sera un rapport, si vous voulez, produit par un comité. On dit dans certains cercles qu'un chameau, finalement, c'est un cheval qui a été dessiné par un comité. Au contraire, je trouve que l'harmonisation qu'ont pu faire les personnes qui ont dirigé l'équipe de la recherche, l'apport de tous et chacun et l'effort qu'ils ont mis à travailler et à rédiger ce rapport ont produit un ouvrage de première qualité. Honnêtement, j'offre mes sincères félicitations à tout le monde pour tout le temps et l'énergie qu'ils ont investis.

J'aimerais aussi remercier tous les membres et le personnel des différents établissements qu'on a visités dans la province pour leur volonté et leur dévouement, d'abord, à la cause des jeunes et aussi pour toute l'aide qu'ils nous ont apportée pour voir plus clair dans ce dossier. Partout où nous sommes allés, dans toute la province, que ce soit dans les grandes ou dans les petites villes, dans les régions éloignées ou dans les régions urbaines, on a reçu un accueil formidable avec une sincérité et une volonté de nous aider dans notre travail qui, vraiment, méritent d'être soulignées.

Troisièmement, j'aimerais remercier les intervenants eux-mêmes, les personnes qui travaillent dans les établissements et qui, souvent, ont pris la peine de venir après leurs heures de travail pour présenter leur mémoire, leurs expériences personnelles. Tous ceux que j'ai vus étaient motivés par un dévouement très sincère à cette cause qu'est l'aide à la jeunesse. Cela aussi mérite d'être souligné.

J'espère, comme je le disais tout à l'heure, que les nombreuses recommandations qu'on a faites seront étudiées attentivement et rapidement. Je pense qu'il y a suffisamment de ressources humaines pour faire ces deux choses à la fois: le faire bien, efficacement, et le faire rapidement pour qu'on puisse déposer prochainement un projet de loi. Je ne veux pas trop m'attarder et vous me permettrez de dire simplement quelques mots en anglais pour nos concitoyens anglophones qui nous écoutent.

On the whole, Mr. Speaker, there are many recommendations in this report, all of them are worthwhile, all of them merit to be implemented and all of them merit to be given careful consideration by the Government. The work of the parliamentary committee has been personally very enriching for me and, I think, for all the other members. I think the fruit of our discussions has been something which will allow a much better application of the law, Bill 24, in terms of both juvenile delinquency and protection of children in cases that come before the courts and those that do not come before the courts. There is a series of recommendations in there, going from lowering the age of responsibility to sending certain cases directly to the courts without passing through the mechanism that was there before. I know that that has raised some questions amongst some members. They themselves say, however, that on only one or two specific issues has dissidence been expressed and, on the whole, the report remains a unanimous one.

There is one particular recommendation that I would like to bring to the House's attention. During the different visits that we made throughout the province, one of the things that kept coming up is that we have been able to work in a nonpartisan way and I think we did so admirably well. This is what I think allowed us to see very clearly that there are certain things that go beyond partisan lines and party lines. I think youth protection is one of them. One of things that I would like to bring to the House's attention is a recommendation that we make which is in the tradition of one of the motherhood kinds of recommendations. It says simply that the Ministry of Social Affairs should assure that there is sufficient and adequate resources that are accessible to young Anglophones and Allophones across the province. I say that it is a traditional motherhood recommendation; I hope it is more than that for those that are charged with applying it because in many instances, we saw that there are not adequate resources, there are not sufficient resources in many cases. Despite the problems that we have right now in terms of the economic crisis, I think that it is well worthwhile to invest energy and money in the area of youth protection. Thank you very much, Mr. Speaker.

Le **Vice-Président (M. Rancourt)**: M. le député de Rousseau.

**M. René Blouin**

**M. Blouin**: Merci, M. le Président. Comme on vient de le dire, les travaux de la commission parlementaire spéciale de la protection de la jeunesse ont permis

d'évaluer à nouveau les moyens qu'utilise la société québécoise pour venir en aide aux jeunes en difficulté. J'étais personnellement passionné par ce débat parce que, pendant au-delà de sept ans au cours des années soixante-dix, j'ai travaillé effectivement au coeur de ce problème, au coeur de ces enfants en difficulté. J'ai donc mis beaucoup d'intérêt personnellement non seulement à suivre ces travaux, mais à participer avec beaucoup de conviction aux travaux de cette commission.

Très rapidement, tous ensemble, nous avons dû répondre à une question qui était fondamentale. Lorsqu'un jeune commet un délit, la société doit-elle adopter un moyen d'intervention qui est calqué sur le modèle judiciaire adulte que l'on connaît, c'est-à-dire que les policiers arrêtent un individu? C'est ensuite l'avocat de la couronne qui le prend en charge et qui décide s'il doit oui ou non le déférer au tribunal. Ou devrions-nous, au contraire, adapter l'intervention en tenant compte justement que nous ne traitons pas avec des adultes, mais que nous traitons avec des adultes en devenir, c'est-à-dire avec des individus qui sont effectivement en évolution?

La commission, très sagement, a choisi de se démarquer du modèle judiciaire adulte en confirmant au directeur de la protection de la jeunesse - nous y reviendrons - qui est un intervenant social la responsabilité d'orienter les jeunes qui ont commis des délits, soit en les déférant au Tribunal de la jeunesse ou soit encore en les orientant vers différents canaux qui ont pour but de responsabiliser le jeune en le soumettant à diverses mesures de rechange, ce qui confirmait de toute façon les grands principes de la loi 24.

D'autre part, nous avons choisi et unanimement de demander à l'avocat de la couronne, au substitut du Procureur général dans le jargon, de déférer au Tribunal de la jeunesse les jeunes qui ont commis des crimes graves contre la personne. Quand je parle de crimes graves contre la personne, je parle de meurtres, de vols à main armée, de tentatives de meurtres, enfin des crimes qui, de toute façon, dans la situation actuelle que nous connaissons depuis quelques années, étaient la plupart du temps déférés au tribunal par le directeur de la protection de la jeunesse.

Cependant - c'est justement là que se situe notre premier point de divergence - nous ne pouvons accepter que les jeunes qui ont commis des vols par effraction, c'est-à-dire qui se sont introduits illégalement dans des résidences privées, qui ont perpétré effectivement des vols à l'intérieur de ces maisons privées et qui ont déjà été reconnus coupables par le tribunal d'une offense identique, soient eux aussi directement déférés au tribunal par l'avocat de la

couronne, le substitut du Procureur général.

Nous croyons en effet que ce choix de la commission n'est pas conforme aux principes affirmés par la loi 24. Nous ne pouvons accepter qu'on achemine ainsi directement, sans que le directeur de la protection de la jeunesse ait pu envisager d'autres possibilités, ces jeunes au tribunal, alors que le directeur de la protection de la jeunesse, justement dans ces cas, pourrait identifier des moyens différents, qui existent déjà de toute façon, qui permettraient d'arrêter cet agir délinquant de vols par effraction dans les maisons, de protéger la société en même temps et ensuite d'aider ce jeune à évoluer. D'autant plus que nous sommes en face de jeunes qui ont déjà été jugés par le tribunal, qui ont été reconnus coupables et qui, malgré tout, ont recommencé les mêmes actes délinquants. Nous croyons donc qu'en pareil cas, l'efficacité du moyen qui avait été utilisé peut être mise en doute et que le directeur de la protection de la jeunesse pourrait probablement, dans ces cas précis, aider ces enfants à retrouver un comportement plus normal. Nous souhaitons donc que ces enfants qui ont commis ces délits soient déférés au directeur de la protection de la jeunesse.

(16 heures)

Le deuxième point que j'aimerais souligner et sur lequel nous manifestons également un désaccord, c'est le choix de la commission qui permettrait à toute personne intéressée, c'est-à-dire un voisin, un oncle, une tante, une grand-mère ou un grand-père de s'adresser au tribunal lorsqu'elle n'est pas d'accord avec la décision du directeur de la protection de la jeunesse de considérer que l'évolution ou la sécurité d'un jeune n'est pas compromise.

Je tiens à spécifier que dans le cas qui nous occupe en deuxième partie, il ne s'agit pas de jeunes qui ont commis des délits, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de jeunes qui ont commis soit des vols ou des agressions. Non! Il s'agit de jeunes dont la sécurité et le développement sont mis en cause. Nous croyons que dans ces cas particuliers, ce sont les facteurs sociaux et affectifs qui doivent être évalués et qu'il s'agit de cas où les gens les plus responsables et les plus compétents aussi pour prendre ce genre de décision sont justement ceux qui ont pour métier et pour fonction officielle, dans notre société, de juger du comportement social et du comportement affectif de ces enfants, c'est-à-dire le directeur de la protection de la jeunesse et ceux qui travaillent avec lui.

Mais plus encore, l'intervention du tribunal peut compromettre, par exemple, une opération aussi délicate que la réinsertion, c'est-à-dire le retour d'un jeune dans sa famille naturelle, par exemple. Supposons qu'un jeune a été, pendant un an ou deux, retiré, pour des raisons que tout le

monde acceptait, de sa famille naturelle et qu'ensuite on décide que, la famille étant prête et le jeune aussi ayant évolué suffisamment, l'arrimage délicat de les remettre ensemble peut se faire afin qu'ils continuent à évoluer.

Cette orientation de la commission avec laquelle nous divergeons permettrait donc à toute personne intéressée qui gravite autour de cette famille d'intenter des procès, c'est-à-dire de permettre à un oncle, à une tante ou à un proche de pouvoir porter devant le tribunal ce cas de retour dans une famille, et cela permettrait certains débats. Par exemple, au tribunal, des gens accompagnés de leur avocat prétendraient que cette famille est une mauvaise famille; l'autre partie prétendrait, avec son avocat aussi, que cette famille est une bonne famille, ce qui veut dire qu'au milieu de cela, au moment où, justement, nous avons besoin de la concertation maximale de tous les intervenants, nous irions intenter des procès qui permettraient de séparer les parties et de juger de la qualité du milieu qui permettrait à l'enfant de poursuivre son évolution.

Nous croyons que cette attitude risque de compromettre dangereusement l'évolution psycho-sociale des jeunes en cause. Les personnes intéressées qui gravitent autour de cette famille pourraient beaucoup plus simplement, nous semble-t-il, demander à l'Office de l'aide à la jeunesse de réévaluer la situation d'un enfant qu'elles jugent en danger.

Nous avons cru, M. le député de Rivière-du-Loup et moi-même, en toute conscience, que nous devons exprimer nos convictions sur ces deux sujets fondamentaux. Il serait cependant inexact d'interpréter cette dissidence importante au-delà du cadre des deux points que nous avons soulevés, car, devons-nous le rappeler, nous endossons les autres choix et orientations retenus par la commission spéciale sur la protection de la jeunesse. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député de Verchères.

**M. Jean-Pierre Charbonneau**

**M. Charbonneau:** Pour conclure, je ne voudrais pas engager un débat avec mon collègue de Rousseau ni avec celui de Rivière-du-Loup. Je crois que ceux qui voudront prendre la peine de lire le rapport, ou au moins de lire le résumé que nous avons préparé, se rendront compte que sur ces deux questions-là, s'il y avait, à leur avis, des raisons pour lesquelles il fallait qu'ils expriment leur dissidence, à notre avis, à nous, les membres majoritaires de la commission, néanmoins, le choix que nous faisons, que nous avons fait, que nous

proposons maintenant au gouvernement est un choix qui, au bout de la ligne, fera en sorte que l'intervention sera plus efficace, l'aide sera plus efficace auprès des jeunes délinquants dans un cas, et également les droits des enfants en cause vont peut-être être mieux protégés.

On a porté à notre connaissance un certain nombre de situations et c'est, entre autres, l'analyse de ces situations à la fois pénibles et dramatiques qui nous a amenés à soulever le problème, notamment dans le cas de la saisine du tribunal, à savoir s'il n'y avait pas lieu, en le balisant néanmoins par des notions particulières qu'on retrouve dans le rapport, de faire en sorte que pour des gens qui, actuellement, ne peuvent pas contester le choix du directeur de la protection de la jeunesse autrement qu'en se référant au même appareillage social, par exemple, en s'adressant au Comité de la protection de la jeunesse, de faire en sorte qu'on soit certains que toutes les précautions ont été prises concernant la crédibilité des droits à respecter et que tous les droits ont été respectés, donc qu'il n'y ait pas lieu, dans certains cas, de saisir le tribunal.

Notre conviction à la fois sur cette question et sur l'autre, qui concerne le vol par effraction à répétition après condamnation, est la suivante. Contrairement à ce qu'on a voulu laisser entendre au cours des dernières années, nous croyons sincèrement que le Tribunal de la jeunesse, surtout avec les amendements et les changements que nous proposons d'y effectuer, n'est pas un lieu nécessairement mauvais en soi. Il n'y a pas de bien et de mal. Nous croyons que la solution réside plutôt dans la complémentarité des interventions sociale et judiciaire. Dans le cas du Tribunal de la jeunesse, surtout si on procédait à un certain nombre de modifications, nous croyons que ce serait, dans certains cas, le meilleur endroit où on respecterait les droits des jeunes, où on entreprendrait des interventions qui n'amèneraient pas nécessairement les jeunes dans des centres d'accueil ou dans des lieux d'hébergement fermés, mais que, néanmoins, il y aurait un message clair qui pourrait être mieux porté aux jeunes.

Il y a également une dimension importante qui a été présente à l'occasion de tous nos travaux. C'est la crédibilité de le système d'aide à la jeunesse en difficulté doit avoir à la fois auprès des jeunes et aussi auprès de l'ensemble de la population, parce qu'on ne pourra pas mobiliser la population du Québec, les intervenants, les parents, les organismes communautaires et les ressources du milieu pour faire un travail d'aide améliorée auprès des jeunes en difficulté si on leur présente un système auquel ils ne croient pas, auquel ils n'adhèrent pas, auquel ils ont des résistances

profondes.

Dans le fond, tout l'objectif de cette commission, c'était un objectif de rééquilibrage. C'est dans ce sens-là que, maintenant, j'invite ceux et celles qui sont intéressés à la question à prendre connaissance du rapport et à poser leur propre jugement. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Jolivet):** Merci à tous les intervenants.

M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** M. le Président, en nous réjouissant collectivement du magnifique travail effectué par ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le comité Charbonneau et en espérant, évidemment, que des suites seront données à ce magnifique travail d'équipe accompli par nos collègues de l'Assemblée nationale, je vous demanderais, à ce stade-ci, d'appeler l'article 9 inscrit au feuilleton d'aujourd'hui.

### Projet de loi no 89

#### Deuxième lecture

**Le Vice-Président (M. Jolivet):** Deuxième lecture du projet de loi no 89, Loi sur le ministère du Commerce extérieur. La parole est à M. le ministre.

#### M. Bernard Landry

**M. Landry:** M. le Président, je dois d'abord vous dire, suivant nos règlements, que l'honorable lieutenant-gouverneur a pris connaissance de ce projet de loi et il en recommande l'étude à la Chambre.

M. le Président, c'est la première discussion approfondie que cette Assemblée nationale, dans toute son histoire, entreprend sur un aspect très important de la vie économique, le commerce extérieur. Non pas que le gouvernement ou les gouvernements ne s'en soient pas préoccupés avant ce jour - ce serait prétentieux de dire cela et je démontrerai bien qu'il y a une histoire des relations internationales et du commerce extérieur québécois - cependant, comme ces choses se sont souvent faites d'une façon informelle et qu'il n'y avait pas un ministère du gouvernement créé pour s'occuper de cette chose, il ne nous a pas été donné comme députés, ni à nos prédécesseurs, d'ouvrir largement la discussion sur ce sujet qui, plus encore au moment où on parle - et, de ce point de vue, la discussion vient à propos - est vital pour toutes les économies occidentales, celle du Québec comme les autres. C'est donc un sujet de fierté pour le gouvernement actuel d'être le premier à soumettre aux membres de l'Assemblée un tel débat.

(16 h 10)

C'est aussi un sujet de fierté pour l'ensemble de l'économie du Québec, puisque le gouvernement constate l'état de maturité de notre économie qui, après avoir in concreto, très pratiquement, développé un commerce extérieur important, décide maintenant, à l'instar de tous les gouvernements occidentaux responsables, d'en faire une priorité, de se donner de façon organique et précise des instruments pour promouvoir cette activité importante.

C'est également un sujet de fierté pour la collectivité québécoise que son gouvernement lui donne un ministère du Commerce extérieur parce que le commerce extérieur, c'est aussi l'ouverture sur le monde. Le commerce extérieur, c'est le dialogue constant avec les autres peuples et d'une manière pacifique. Les relations économiques et commerciales, la coopération, c'est le contraire des guerres. Heureusement, le monde occidental a été à l'abri d'affrontements armés entre les nations qui le composent déjà depuis de nombreuses années. Il a remplacé par des relations commerciales suivies, avec le moins de barrières possible, avec le plus de bonne foi possible, les affrontements cruels qui, en particulier, ont ébranlé l'Europe de l'Ouest entre 1939 et 1945. L'Europe de l'Ouest a bien évolué depuis ces événements cruels puisque, aujourd'hui, elle forme un grand marché commun des peuples qui la composent et qui permet que circulent, sans frontières ou avec le moins de frontières possible, les biens et services entre les divers pays qui la composent. Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est que le Québec, encore une fois, d'une façon formelle, active, se joigne à ce concert de l'activité économique moderne et contemporaine.

Vous ne serez pas surpris non plus, M. le Président, qu'à la reprise de cette session une des premières lois, sinon la toute première, que notre Assemblée étudie en profondeur soit une loi à caractère économique. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour savoir que les désordres économiques, les désordres pécuniaires en particulier, font subir à des millions d'hommes et de femmes dans le monde actuellement des problèmes personnels, quotidiens, d'une nature très grave. Dans les pays qu'on appelle communément les pays industrialisés, pour ne rien dire du tiers monde qui, il faut bien le reconnaître, souffre davantage, il y a 30 000 000 de chômeurs au moment où on se parle. Aux États-Unis d'Amérique, 11 000 000 d'hommes et de femmes sont sans travail. Pourtant, dans la plus grande puissance économique d'aujourd'hui et on pourrait dire de l'histoire de l'humanité, les mécanismes économiques ne sont pas en mesure de fournir du travail à 11 000 000 de personnes composant la population active de ce grand empire

industriel. Au Canada, 1 400 000 personnes, de Halifax à Vancouver, au moment où on parle, subissent le même sort cruel et le Québec compte 450 000 d'entre eux. Il n'est donc pas surprenant et il aurait été, à la limite, irresponsable que notre Assemblée évite d'avoir des discussions surtout de caractère économique.

Après avoir évoqué - je ne veux pas le faire plus longuement puisque tout le monde le sait, tout le monde ne le sait que trop - que nous sommes dans la pire crise économique depuis 1929, je voudrais insister sur ce fait qui doit être compris par tous les agents économiques du Québec, par les individus qui forment la population du Québec, c'est-à-dire que le commerce extérieur, c'est d'abord et avant tout des emplois pour maintenant, des emplois pour l'avenir, des emplois de mieux en mieux payés, des emplois portant un caractère de technologie de plus en plus avancée. Le dépôt du rapport que nous avons eu avant, qui a été brillamment défendu d'ailleurs par le député de Verchères, le député de Rousseau et par tous les interlocuteurs qui se sont mêlés de ce débat, évoquait les problèmes de jeunesse et de délinquance juvénile et il est bien entendu que nous devons avoir des mesures curatives pour que, dans notre société, ces difficultés inévitables, même dans les meilleures circonstances, soient vécues avec le moins de conséquences possible par notre jeunesse.

Cependant, est-ce que, globalement, la meilleure approche à ces problèmes, ce n'est pas précisément que nos sociétés préparent, pour aujourd'hui et pour demain - et là on vise les jeunes qui vivent parmi nous - des emplois intéressants, de moins en moins pénibles, peut-être, sur le plan physique - heureusement, à cause des progrès de la technologie - mais de plus en plus exigeants et, par le fait même, de plus en plus motivants pour ces classes nombreuses qui vont s'intégrer dans notre appareil productif? Ce sont des emplois dans n'importe quel pays, les échanges internationaux. C'est encore plus vrai au Québec et dans les espaces économiques et dans les pays qui ont la taille du Québec. En effet, notre population n'est que de 6 500 000 habitants. Elle habite un territoire extrêmement vaste qui, plus que proportionnellement, est très bien pourvu en richesses naturelles de toutes sortes, on pourrait dire, pour fournir 300 000 000, 400 000 000, 500 000 000 d'habitants dans certaines des ressources que nous avons.

Il est donc inscrit dans la nature des choses que, possédant ces richesses immenses, beaucoup trop vastes pour nos propres besoins, nous soyons par définition un peuple exportateur et un peuple commerçant. Il y a certaines réserves à faire par ailleurs. Ce ne serait l'idéal de personne ici dans

cette Chambre et de personne au Québec que nous soyons un exportateur uniquement de matières premières et du produit de nos richesses naturelles non transformées. Cela fait longtemps que le Québec, par exemple, n'exporte plus de bois non transformé et l'essentiel de notre exportation forestière, c'est du papier journal, c'est-à-dire l'ultime limite de la transformation possible avant l'exportation. L'étape suivante, ce serait d'imprimer le New York Times au Québec, ce qui poserait, comme vous savez, des problèmes pratiques énormes, ne serait-ce que pour la distribution aux consommateurs.

Cependant, il faut garder en tête que ces richesses naturelles immenses, lorsqu'elles franchissent nos frontières pour aller répondre aux besoins de nos clients et de nos partenaires, doivent l'être, dans toute la mesure du possible, au plus haut niveau de transformation économique réalisable sur notre territoire.

Il y a aussi un autre danger à l'abondance de ces richesses naturelles, danger dont nous avons d'une certaine manière été victimes. Enfin, danger tout relatif. Je ne veux pas dire que ces richesses ne sont pas un avantage formidable pour notre économie. Le danger, c'est le suivant: c'est que cela peut engendrer la paresse. Quand on peut exporter et vendre des lingots d'aluminium facilement, de toute façon tout le monde en a besoin, quand on peut vendre du papier journal ou vendre des deux par quatre, on peut être porté à ne pas faire l'effort de développer des technologies nouvelles, des produits nouveaux qui ne sont pas directement greffés à nos richesses naturelles physiques, mais qui sont greffés à notre capacité d'invention, à nos richesses humaines, à la possibilité de création de nos ingénieurs, de gestion des chefs d'entreprise.

Nous avons vu des pays qui n'ont aucune espèce de richesse naturelle, le Japon, par exemple, mises à part certaines industries de la pêche, et qui sont devenus des leaders mondiaux précisément dans le commerce des biens de haute technologie. Il n'y a probablement personne dans cette Chambre qui, à un titre ou à un autre, n'est pas possesseur d'un appareil japonais, que ce soit la radio ou que ce soit la montre que certains portent à leur poignet, alors que les Japonais n'avaient aucune richesse naturelle. A contrario, il y a certains pays d'Afrique qui sont en voie de développement - et on en reparlera d'ailleurs, puisque le commerce, c'est aussi une question de développement et d'aide au tiers monde - et qui, pourvus de richesses énormes, ne sont pas capables de nourrir leur population et n'en sont qu'à 300 ou 400 calories par jour, par personne.

(16 h 20)

Ce qu'une économie évoluée, donc, de la taille de la nôtre doit faire, c'est de développer son commerce dans les biens de

la valeur ajoutée la plus élevée possible. Plusieurs petits pays nous en donnent des exemples. D'ailleurs, ce sont souvent les petits pays qui sont les plus performants en cette matière. Qu'on pense à la Suède, par exemple, qui réussit à exporter d'abord des automobiles, mais aussi nombre de produits dans des domaines de technologie avancée, qu'il s'agisse de produits pharmaceutiques ou de l'appareillage scientifique, qui a basé son haut niveau de vie - un des plus hauts de la planète, plus haut que celui du Canada, en particulier - sur son activité internationale. Cela s'applique largement aussi au Danemark, à la Hollande, une petite bande de terre reconquise sur la mer, qui a développé de grands empires industriels et commerciaux uniquement parce que les Hollandais ont su vendre des produits dans le monde entier. Un grand groupe comme Philips, par exemple, est bien connu. On sait que les Hollandais possèdent aussi une partie de la grande pétrolière BP...

**Une voix:** Shell.

**M. Landry:** Shell, plutôt. Donc, des exemples de pays de la dimension du Québec dont le haut niveau de vie est plus haut que le nôtre, encore une fois - ce n'est pas agréable à reconnaître, mais c'est la réalité, il faut la regarder en face - ont su faire cela parce qu'ils ont été des commerçants. Et avec cette loi, c'est ce que le gouvernement propose à l'industrie québécoise et aux agents économiques du Québec, ce qu'ils font déjà, mais qui, maintenant, seront incités à le faire comme l'a bien dit le premier ministre, dans une priorité absolue du gouvernement. "Priorité", c'est déjà un mot fort et "absolue", si possible, le renforce. Toute cette activité est dirigée - il faut aussi le reconnaître - vers un monde qui, à cause de la crise, en particulier, la crise économique conjoncturelle, la crise de l'énergie aussi, est lui-même en mutation. Il est peu probable, même lorsque nous aurons pris le tournant de cette crise, que nous puissions retrouver les mêmes caractéristiques de notre univers que celles que nous avons connues depuis le dernier conflit mondial. Les valeurs mêmes de la société ont changé, souvent à cause de limitations matérielles et d'économie à faire des matières premières, mais il n'est pas lointain le jour où, au Québec...

Les gens se sont définis en termes de statut par la grosseur de leur automobile, mais aujourd'hui, ce serait plutôt le contraire. Celui qui passe pour un malin et celui qui passe pour le plus rusé, c'est celui qui a le plus petit carburateur, parce que cela lui coûte moins cher pour aller du point A au point B. Les biens eux-mêmes sont plus complexes. Souvenez-vous des premières générations d'ordinateurs. Même les moins

puissants occupaient des pièces entières. Aujourd'hui, un certain nombre de microprocesseurs dans un appareil qui va entrer dans votre poche rendent possibles des opérations mathématiques, des opérations comptables qui mobilisaient des tonnes d'équipements il n'y a pas plus de sept, huit ou dix ans et à des prix extrêmement considérables. Donc, les biens sont plus complexes. Les produits sont nouveaux pour faire face à des besoins nouveaux, à des orientations de société nouvelle.

Et également, comme je l'ai évoqué au début, M. le Président, le tiers monde et toutes ses étendues peuplées de millions et de millions d'hommes et de femmes - je pense que l'Inde approche les 700 000 000 ou 800 000 000 d'habitants, alors que la Chine, évidemment, a dépassé 1 000 000 000 - et qui n'ont pas, tant s'en faut, notre niveau de consommation. Pour un très grand nombre de ces pays, le problème principal est encore de nourrir leurs habitants et de leur donner le nombre de calories par jour nécessaires à leur survie. C'est la majorité de l'espèce humaine qui est dans ce cas. Le Québec, en donnant naissance à son ministère du Commerce extérieur et en faisant un effort sans précédent pour devenir une puissance commerçante, ne doit pas devenir une puissance cynique et ne doit pas considérer le commerce uniquement pour le commerce, mais le commerce pour la paix, le commerce pour le développement, le commerce pour le rattrapage de la majorité de l'humanité qui n'est pas arrivée à notre statut de consommation et de développement matériel.

Ces bouleversements ne seront pas sans avoir un impact majeur sur l'emploi et sur l'activité intérieure québécoise. Le gouvernement a proposé, il y a un certain nombre de mois, le virage technologique à l'économie québécoise, une politique sur cinq ans qui a été d'ailleurs accueillie de façon unanimement favorable par tous nos agents économiques. Il peut bien souligner que nous n'avons pas le choix. Il est vrai que la montée de la technologie menace certains emplois. Inutile de nier cela, mais ceux qui n'ont pas pris le virage technologique et ceux qui ne se sont pas reconvertis sont beaucoup plus menacés que ceux qui se sont convertis.

Une étude britannique démontrait dernièrement que si la Grande-Bretagne faisait sa révolution technologique, il se pourrait que 5% des emplois soient menacés. Mais si elle ne faisait pas cette révolution technologique, c'est 10% qui disparaissaient de toute façon. Quand une économie est ouverte, on ne peut pas empêcher les biens et les services d'entrer. Toute cette technologie japonaise qui suscite l'admiration, mais qui suscite également nos craintes, puisque cela déloge certains de nos emplois,

elle est souvent tellement bien faite, elle est souvent à des prix tellement abordables qu'il est absolument inconcevable de vouloir inciter les populations à s'en priver.

Je vous conseille d'essayer cela chez vous, par exemple. Je ne sais pas si vous savez quel est cet instrument, pour lequel je n'ai pas beaucoup d'estime d'ailleurs, qui s'appelle un "walkman". Vous voyez des enfants qui se promènent avec cela en se dandinant. Cela leur fait de la musique dans les deux oreilles à la fois. On n'en produit pas au Québec, c'est importé. Essayez de convaincre vos enfants de ne pas en acheter. En tout cas, cela n'a pas été un succès terrible chez nous ni chez mes voisins. Tout cela pour illustrer de façon simple que l'économie du Québec est une économie ouverte; ce que nous ne produisons pas et qui est attrayant, nous devons l'importer. Si nous voulons importer, nous devons exporter nous-mêmes des produits attrayants, de haute technologie, qui plairont aux japonais ou qui plairont en Inde ou en Afghanistan autant que les produits japonais ont pu se frayer des chemins sur notre marché.

Quand je dis notre marché, je le dis d'une façon restrictive, parce qu'il faut maintenant nous habituer de plus en plus à considérer que notre marché, c'est le monde, c'est la planète. C'est un bouleversement assez profond de nos mentalités. Les Québécois ont déjà commencé à le faire, les Québécois et les Québécoises doivent s'habituer à vendre dans toutes les langues, à transiger dans toutes les monnaies, sous tous les climats, auprès de toutes les mentalités, qu'il faut d'ailleurs respecter. Aujourd'hui même, on a des Québécois qui sont en train de faire des affaires au Pakistan; il y en a en permanence à Riyadh, en Arabie Saoudite. Un de nos collègues dans cette Chambre quittera son fauteuil, comme vous le savez, pour devenir vice-président de Lavalin, une très grande firme de génie-conseil du Québec, pour être en poste à quel endroit? Pas à Montréal ou à Charlesbourg, dont il est le député, mais en Algérie. Ce qui prouve que déjà... J'allais le dire, je sais que des propos de cette nature dépassent carrément le député de Jean-Talon ou le font rigoler par nervosité, mais je lui demanderais quand même de retenir ses transports, si je puis dire, et me laisser continuer mon exposé. Peut-être que s'il y comprend quelque chose, on pourra effacer ce sourire béat et, en apparence, peu intelligent qu'il a sur les lèvres depuis cinq ou dix minutes.

Ce marché, c'est donc le monde. Le commerce extérieur sur lequel nous instaurons une priorité aussi décisive ne peut se concevoir sans penser à quatre facteurs primordiaux que j'évoque brièvement et qui sont d'abord l'ouverture aux changements. Je l'ai dit déjà, quand on est habitué de

considérer que le marché est un espace qui s'étend de Hull à Gaspé ou de Thetford-Mines à la Baie-James, se faire proposer que ce marché soit maintenant de 25, 30, 50 ou 100 pays implique un changement de mentalité considérable. C'est aussi une aptitude à faire face à une concurrence vive dont je reparlerai plus tard. Ce que nous tentons d'accélérer et d'améliorer aujourd'hui, d'autres pays l'ont fait bien avant nous; ils ont développé des expertises qu'il nous faut maintenant rejoindre et dépasser.

(16 h 30)

Donc, ouverture à la concurrence avec cette contrepartie extrêmement cruelle que, si on veut vendre aux autres, on ne peut penser qu'on va empêcher les autres de vendre chez nous. Les attitudes protectionnistes, à moins qu'elles ne soient absolument nécessaires, soit pour protéger une industrie qui disparaîtrait ou pour faire naître une industrie protectionniste de courte durée dont on peut avoir besoin et qui est admise par le GATT, par exemple, et les instances internationales ne peuvent pas être la religion. Le protectionnisme ne peut pas être la religion d'un pays exportateur.

C'est également, comme je l'ai évoqué, une ouverture sur l'avenir, mais qui se rattache à un présent et à un passé intéressants. De ce point de vue, je voudrais bien vous démontrer que ce que nous proposons aujourd'hui n'est d'aucune manière théorique, d'aucune manière au-dessus de nos moyens, d'aucune manière hors de notre portée, car, en effet, l'économie québécoise a démontré qu'elle avait un talent certain pour l'exportation. Je veux vous rappeler quelques chiffres.

Premièrement, les ventes de nos biens et services en dehors du Québec font 40% de notre produit intérieur brut, c'est-à-dire 77 000 000 000 \$ dont 16 000 000 000 \$ sont des exportations non seulement à l'extérieur du Québec, mais également à l'extérieur du Canada. Il est peut-être bon de savoir, pour axer nos stratégies, que le Canada, qui est pour nous un client très important hors de tout doute, pour toutes sortes de raisons historiques, traditionnelles, d'homogénéité, de monnaie, de système bancaire, n'est plus notre premier client. Le bloc monde, le vaste monde, comme on dit, achète plus de biens et de services au Québec que toutes les provinces du Canada réunies. Évidemment, que personne ne prétende que l'économie québécoise doit se désintéresser de ce qui se passe à Saskatoon et à Moose Jaw, mais que chacun se souvienne que dans le marché canadien, pour avoir vers l'ouest 16 000 000 de consommateurs solvables, 16 000 000 de gens capables d'acheter nos produits, il faut se rendre jusqu'à l'océan Pacifique, alors qu'en se tournant simplement vers le sud, dans un

rayon de 500 ou 600 milles de ce pupitre d'où je parle, se trouvent 100 000 000 de personnes. Pensons dans nos stratégies que les marchés les plus peuplés, les plus nombreux, les plus riches sont les plus intéressants et dirigeons nos efforts en conséquence.

Les exportations québécoises comparées aux exportations canadiennes - il peut être intéressant de se comparer, puisque les conditions sont théoriquement les mêmes - dans le total canadien qui faisaient 16% en 1975 font 20% aujourd'hui. On a gagné près de 5% dans les exportations canadiennes. Nos exportations internationales - celles qui vont ni dans le Québec ni dans le Canada, mais dans le reste du monde - ont triplé de 1975 à 1981. Donc, dans une période relativement courte, même si on soustrait l'inflation, on est passé de 5 000 000 000 \$ à 16 000 000 000 \$, ce qui est une performance tout à fait remarquable et qui nous confirme que c'est dans cette direction qu'on doit faire porter nos efforts.

En 1975 - pour vous montrer que ce monde et que cette économie sont en mutation - on avait 185 000 personnes au Québec, hommes et femmes, qui gagnaient leur vie parce qu'on vendait à l'étranger, directement, je ne compte pas les indirects qui doivent être à peu près aussi nombreux.

En 1980, ces 175 000 étaient passés à 285 000 personnes. Il y en a plusieurs parmi elles qui nous écoutent, qui suivent nos délibérations, qui ont travaillé aujourd'hui parce que leur compagnie a vendu en Indonésie ou en Algérie ou aux États-Unis d'Amérique, ce qui dénote bien d'ailleurs - nous y reviendrons - que cette mentalité du commerce extérieur n'est pas l'apanage uniquement des spécialistes, des transitaires, des courtiers en douanes. Elle doit également s'étendre à toutes les régions du Québec, à toutes les usines du Québec, autant chez les chefs d'entreprise que chez leurs gestionnaires et leurs travailleurs et travailleuses.

Il y a quelques ombres à ce tableau que j'ai évoqué en parlant des richesses naturelles. Quelques ombres, précisément, dont ce nouveau ministère devra se charger en toute priorité et de toute urgence. Premièrement, le niveau de diversification, de diversité de nos exportations, n'est pas ce qu'il devrait être. En fait, 25 produits font 70% du total. S'il n'y avait pas ces 25 gros, on ne serait qu'à 30% du volume qu'on a présentement. C'est donc assez vulnérable et c'est une gamme assez restreinte.

Une autre ombre au tableau, bien que relative celle-là, parce que c'est quand même un phénomène intéressant, 65% de nos ventes internationales se font aux États-Unis d'Amérique. Il n'y a rien de tellement surprenant là-dedans. Nous avons une frontière commune avec quatre ou cinq de

leurs États. C'est, comme je l'ai dit, la puissance économique la plus importante de l'histoire de l'humanité. Il y a 225 000 000 d'habitants et, même en crise, ils restent de très gros acheteurs. En fait, je pense qu'il n'y a pas de Québécois qui nieraient que quant à avoir un géant comme voisin, aussi bien avoir un géant riche, et quant à avoir un géant qui comporte certains inconvénients des fois comme voisin du Sud, on est mieux que ce soient les États-Unis d'Amérique que quelque autre géant qui pourrait être moins sympathique et beaucoup plus encombrant.

Donc, un besoin de diversification dans la sorte de produits et dans les régions du monde où nos produits se dirigent.

Troisième type de diversification requis, qui est également une ombre au tableau, les petites et moyennes entreprises, pour des raisons faciles à comprendre, ne sont pas présentes comme elles devraient l'être dans l'activité internationale.

Il est bien entendu que quand on a douze ou quinze employés et qu'on est à la fois le patron et le comptable, il ne reste pas grand temps pour aller faire de la prospection de marché à Djakarta ou au Caire, cela va de soi, bien que vous serez peut-être étonné d'apprendre, M. le Président, qu'on a quand même 1500 PME québécoises qui, bon an mal an, contribuent largement à nos exportations et travaillent bravement au commerce extérieur.

Il faut maintenant que ce ministère dont nous étudions le projet de loi aujourd'hui s'attaque précisément à ces faiblesses, s'attaque précisément à ces segments de l'appareil productif qui ont le plus besoin de l'aide de l'État pour réaliser du travail à l'étranger. C'est moins vrai, vous le savez, de l'Aluminium du Canada, une immense corporation qui est capable de se débrouiller par elle-même. Je ne dis pas qu'on ne les aidera pas au besoin par nos supports techniques, mais pour vendre des lingots d'aluminium, qui, de toute façon, sont demandés à l'étranger. Ce qui est cependant moins vrai pour l'Alcan est dramatiquement vrai pour ces PME que nous avons l'intention d'aider en priorité.

Quand on parle d'un ministère, pour plusieurs, et à bon droit, il y a une crainte de voir naître et apparaître une espèce de monstre bureaucratique qui viendrait se joindre à un troupeau de monstres qu'on a déjà, de toute façon. L'appareil de l'État est nécessaire, mais il est gros, il est lourd, on ne peut pas s'en passer, et je pense qu'il ne doit pas être alourdi. En cela, des deux côtés de la Chambre et dans l'ensemble de la population, nous serons d'accord, le nouveau ministère du Commerce extérieur s'emploiera à regrouper les forces existantes dispersées dans un ministère ou dans l'autre. Industrie et Commerce, pour l'Office québécois du commerce extérieur, une partie

de l'activité dont se sont acquittés d'ailleurs brillamment et le ministre et les fonctionnaires du ministère des Affaires intergouvernementales qui ont joué un rôle de suppléance en cette matière depuis que le ministère existe et particulièrement depuis que mon collègue, le député de Sauvé, en a pris la direction et qui, avant même que le premier ministre décide de spécialiser un ministre dans l'aspect commerce extérieur, avait commencé, parce que c'était son devoir de le faire - et tout ce que je viens de vous expliquer, M. le Président, il l'avait bien compris - à faire un excellent travail aux États-Unis, en particulier, et dans d'autres pays pour faire, entre-temps, ce que nous allons faire maintenant d'une façon plus spécialisée.

(16 h 40)

Donc, que chacun se rassure, il n'y aura pas naissance d'un monstre bureaucratique, il y aura simplement une équipe souple, une équipe mobile, recrutée essentiellement dans la fonction publique existante, parce qu'on en a des spécialistes dans les divers ministères, qui va battre au rythme du monde des affaires, c'est-à-dire qui va être mobile, qui va pouvoir se retourner rapidement, qui va avoir des méthodes administratives souples, qui va parler le langage des exportateurs et qui va aussi parler le langage de nos clients, même pas au sens figuré parce que c'est une priorité pour l'emploi dans nos services externes et extérieures que d'être polyglotte. Je pense qu'un fonctionnaire québécois travaillant pour le commerce extérieur à l'étranger doit, dans toute la mesure, parler la langue du lieu. Ceux qui y sont déjà le font déjà. Les Québécois sont sensibles aux questions de langue. Ils sont capables de comprendre qu'il y a d'autres peuples sur la terre qui sont sensibles à cela aussi.

Donc, surtout des efforts auprès des petites et moyennes entreprises. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'il y a environ 10 000 PME au Québec qui, quant à leur produit, à sa qualité, à son type, seraient en mesure d'exporter, mais il n'y en a que 1500 qui le font. Vous voyez qu'il y a tout un champ d'activité facilement délimitable, facilement rejoignable. Notre objectif, dans les quelques années qui viennent, dans un premier temps, serait - cela m'apparaît tout à fait réaliste - de faire passer de 1500 à 3000 le nombre d'entreprises qui sont des professionnels de l'exportation.

Une autre de nos priorités, basée sur une force québécoise existante, visera l'action auprès des firmes de génie-conseil. Parmi les plus grands bureaux d'ingénieurs-conseils du monde, les dix plus grands, vous savez, M. le Président, qu'il y en a trois sur dix qui sont à Montréal. C'est une force fantastique pour une économie de la taille de

la nôtre. Je parle de trois grands. Il y en a quelques douzaines de moyens et de petits qui sont également des bons spécialistes du travail en pays étranger.

Or, après avoir fait une étude approfondie, menée de concert avec l'Association des ingénieurs-conseils, nous nous sommes rendu compte d'une défaillance qui est causée par les différences de structure de notre appareil industriel, mais qu'il faut combler au plus vite. Je vous explique cette défaillance, M. le Président. C'est simple. Quand une firme de génie-conseil du Québec obtient un contrat de 1 \$ à l'étranger, les retombées industrielles dans les entreprises, petites ou grandes, sont de 1,05 \$. Donc, ce contrat nous apporte pour 0,05 \$ de plus de commandes que la valeur du contrat lui-même, ce qui, déjà, n'est pas négligeable. Mais quand on étudie le comportement des firmes britanniques ou françaises, on s'aperçoit que, lorsqu'une firme de génie-conseil basée en France obtient un contrat d'un franc français à l'étranger, c'est cinq francs français de commandes industrielles à l'appareil de production en français. Donc, une multiplication qui est possible, puisque les autres y parviennent, dont nous sommes encore très loin. Les firmes de génie-conseil sont parfaitement d'accord. Elles sont parfaitement lucides sur la question. On désire produire dans notre économie. Je les ai consultées longuement. C'est ce que j'ai fait d'ailleurs, surtout depuis un mois et demi, M. le Président. J'ai consulté des chefs d'entreprises dans tous les secteurs, en particulier les grandes firmes de génie-conseil. Elles sont parfaitement d'accord pour servir de pivot et de levier à l'exportation de produits industriels à partir d'une exportation de matière grise, de plans et devis qu'elles font déjà de façon admirable.

Dans cette situation hautement concurrentielle où, comme on l'a dit, nous nous sommes débrouillés assez bien, les produits de haute technologie ressortent déjà clairement et nos grandes vedettes à l'exportation - il y a beaucoup d'entreprises vedettes - sont des entreprises dont le produit est irréprochable, de haute qualité, de haute technologie et à des coûts, évidemment, qui battent la concurrence, parce que personne ne va acheter pour nos beaux yeux. Cela vaut la peine que, devant cette Assemblée, on cite quelques-unes de ces vedettes.

Évidemment, la société Bombardier, une des belles réussites de l'économie québécoise, qui a commencé par le génie d'un homme qui, précisément, pour son époque, était un homme de très haute technologie et de technologie adaptée à nos climats, à nos conditions, le père de la motoneige, M. Armand Bombardier. Vous connaissez l'histoire. Les enfants l'apprennent même

dans les écoles. Bombardier, après une faiblesse de la demande de la motoneige attribuable à diverses causes, a fait un virage absolument spectaculaire et très bien réussi vers des technologies de plus en plus perfectionnées et surtout à l'étranger.

Vous allez dire que je liquide une querelle, ce n'est pas cela; je veux quand même redire, une fois encore - pour que tout le monde le sache et pour que M. Bill Davis, le premier ministre de l'Ontario, m'entende ou se fasse traduire mes propos - que Bombardier, qui n'a pas réussi, même en ayant la plus basse soumission et la meilleure qualité, à entrer une voiture de métro en Ontario, a réussi à en vendre pour 1 000 000 000 \$ à la ville de New York, ce qui démontre bien que l'orientation nord-sud et les immenses marchés américains doivent être considérés de très près par toutes nos firmes, Bombardier comme les autres, et elles le font déjà bien; leurs voitures, qu'il s'agisse de locomotives au Pakistan ou de wagons de métro dans les grandes villes américaines ou les grandes villes mexicaines, portent déjà les couleurs de la technologie québécoise.

Une autre vedette que les médias ont louée à certains moments, mais qui est peut-être moins spectaculaire que Bombardier, c'est Canadian Aviation Electronics qui est l'un des trois fabricants mondiaux de simulateurs de vol. Il n'y a que trois firmes au monde qui font cela. Celle qui est située au Québec, dans l'ouest de Montréal, est la plus productive, la plus ancienne et capable de concurrencer avec n'importe qui dans des techniques peut-être moins sophistiquées que les wagons et les locomotives, mais qui sont quand même des techniques d'aujourd'hui, perfectionnées au Québec, tout ce qui touche la maison usinée, la maison expédiée en container. Vous savez que la firme Tréco est devenue une des championnes du monde dans sa catégorie; elle fait des travaux importants en Afrique du Nord. Il y a même un humoriste qui disait dans les journaux dernièrement qu'on va appeler El Treco la ville qu'ils sont en train de construire. Elle a bien démontré la valeur de ses techniques de maisons usinées.

Nos exportateurs agro-alimentaires, qu'il s'agisse de ceux du lait, qui envoient de la production laitière québécoise et des fromages dans le monde entier, ou de ceux de la viande porcine, une production extrêmement importante, ont réussi à faire leur chemin sur les marchés du Japon, en particulier. AES Data exporte des logiciels, des systèmes informatisés, des systèmes de traitement de texte. Comterm en fait autant. L'institut Armand-Frappier, qui est d'ailleurs dans mon comté - je ne peux m'empêcher de le souligner - a une réputation internationale non seulement en matière de recherche, mais aussi de

production de vaccins et autres produits diagnostiques qui illustrent dans tous les continents la technologie québécoise en matière médicale.

Cégelec, partiellement dans le secteur public, exporte du matériel électrique. Dumco Métal, une autre firme de mon comté, exporte des balais de rue, les gros balais municipaux. Il n'est pas question de balais ou de vadrouilles, il est question de véhicules qui valent 75 000 \$ ou 90 000 \$ chacun. On en vend dans le monde entier. Blondo, de Loretteville, exporte des bottes de cuir en Europe. Une autre firme de La Mauricie, qui s'appelle Boulet, a réussi à vendre des bottes de cowboy au Texas. Il faut le faire, que des Québécois vendent des bottes de cowboy aux cowboys eux-mêmes! Cela veut dire que les bottes devaient être d'une qualité absolument extraordinaire. Les laboratoires Nordic exportent des produits pharmaceutiques au Japon.

J'ai fait cette énumération, d'une part, pour rendre hommage aux hommes et aux femmes qui travaillent dans ces firmes et qui ont réussi à affronter la concurrence mondiale et à se tailler une place honorable sur les marchés étrangers, mais je l'ai faite aussi pour une autre raison. Je l'ai faite à l'intention des défaitistes - j'espère qu'il n'y en aura pas sur les bancs d'en face, malgré que ce soit une de leurs caractéristiques de temps à autre - qui disent: On n'est pas capable. Comment, on n'est pas capable? C'est nous qui faisons le mieux au Canada pour l'instant et depuis déjà cinq ans. Nos coefficients de vente à l'étranger augmentent plus vite que partout ailleurs. Nous le faisons dans des gammes de produits absolument extraordinaires: en technologie d'autrefois pratiquée à l'aide de méthodes contemporaines ou dans le logiciel ou le matériel relié à l'informatique dans des technologies qui sont tout à fait celles d'aujourd'hui. Nous devons donc le faire, nous sommes capables de le faire, nous l'avons fait jusqu'à un certain point et d'une certaine manière; il faut maintenant le faire beaucoup plus.

(16 h 50)

Comment allons-nous organiser cette croissance et de quoi sera faite notre offensive? D'abord, nous attaquerons et nous dirigerons les efforts suivant deux lignes. Une ligne interne, c'est ce qui se passe à l'intérieur du Québec, et une ligne externe, notre travail à l'étranger proprement dit. À l'interne, je n'insiste pas sur le fait que le gouvernement garantit, et c'est déjà décidé par le virage technologique et les nombreux programmes qui en sont nés, même si cela fait cinq ou six mois qu'il est publié seulement, son support à tous les producteurs innovateurs, tous ceux qui mettent au point de nouveaux produits, tous ceux qui se reconvertissent à des technologies nouvelles.

Deuxième point, toujours à l'interne, une information - et c'est le rôle de l'État de la fournir - surtout parce que les PME ne peuvent pas avoir facilement cette information, une information sur les marchés et les techniques d'exportation. C'est ce que j'appelle le rôle d'animation du gouvernement en cette matière et, comme ministre délégué au Commerce extérieur, je considérerai qu'il est aussi important pour moi de me retrouver en Abitibi qu'en Indonésie parce qu'en Abitibi, c'est là, dans le parc industriel, que s'organise l'offre et c'est là qu'il faut aller seconder nos chefs d'entreprises, aider à leur formation aux techniques d'exportation et mettre à leur disposition des programmes qui leur viennent en aide de façon concrète et précise, comme les programmes APEX, par exemple, qui paient des frais de déplacement dans une proportion de 50%, le transport des échantillons, la location de kiosques, des expositions pour permettre à des entreprises qui, autrement, ne pourraient pas le faire, parce que cela serait au-dessus de leurs moyens, de se rendre soit à Chicago, soit à New York, soit à Boston pour les grandes expositions où l'on montre ces produits, ce qui est toujours une étape essentielle si on veut les vendre.

J'ai évoqué, en parlant de l'Abitibi - j'aurais pu parler de la Beauce, de la Gaspésie ou de la ville de Laval - la dimension régionale de la question et il est également nécessaire, et c'est dans notre intention, toujours au chapitre de l'animation, de la naissance de cette mentalité exportatrice, que chaque région se dote de structures d'animation. Et j'ai proposé au congrès des commissaires industriels, qui m'ont appuyé de façon enthousiaste là-dessus, que chaque région se dote d'un cercle du commerce extérieur où ceux qui exportent déjà, ceux qui sont des offreurs de services aux exportateurs ou ceux qui veulent exporter puissent se rencontrer régulièrement, échanger l'information, échanger les expériences, échanger les techniques, les bonnes expériences qui stimuleront les autres à passer dans les mêmes sentiers, les expériences mauvaises aussi qui rendront prudents ceux qui croiraient que cette activité est une activité facile et qu'on peut aborder sans préparation. Personne ne songe à dissimuler le fait que le commerce extérieur est une chose qui doit être apprise, qui comporte des techniques, qui comporte des règles et des lois, et le nouveau ministère sera précisément en mesure de répandre ces informations techniques, ces règles, ces lois qui doivent être connues et répandues dans tous les coins du Québec.

J'ai parlé de deux lignes. Il y a également une ligne externe. Le Québec possède un réseau de diplomates à l'étranger,

de diplomates économiques et nous voulons qu'ils soient plus économiques que diplomates, au sens péjoratif, s'il en est un, du terme. Nous ne voulons pas que nos agents québécois, dont la principale mission est de vendre, de faire des échanges technologiques et de provoquer des investissements étrangers, se comportent comme des diplomates de pays que je ne nommerai pas, dont l'essentiel de l'activité se passe entre 17 heures et 19 heures pour aller à des cocktails chez leur collègue qui lui-même est un diplomate étranger, ce qui fait que tout ce beau monde circule entre diplomates. Je ne veux pas généraliser, mais, malheureusement, il y en a qui ne tirent pas fort à la roue dans ceux qu'on paie à l'étranger pour faire que nos biens et services franchissent nos frontières. Par conséquent, comme c'est déjà la mentalité de l'Office québécois du commerce extérieur, cette mentalité de vendeur que la petite équipe d'agents que nous avons à l'étranger a développé, nous irons dans le même sens en étendant nos efforts à peu de frais avec des gens motivés qui n'auront pas peur de se considérer comme des commis voyageurs. J'entendais, au remaniement, le chef de l'Opposition qui avait été pris de court, je suppose, qui n'avait pas eu le temps de réfléchir avant de répondre, dire: Cela va être des commis voyageurs. Certainement, des commis voyageurs, si ces commis voyageurs reviennent avec des commandes énormes qui créent de l'emploi à Drummondville, dans la Beauce et en Abitibi. Parfait! J'en veux et j'en veux encore. C'est ce qu'ils seront stimulés à faire plutôt qu'à aller jouer aux diplomates, alors que notre priorité est plutôt commerciale.

Cela ne veut pas dire que le Québec n'a pas aussi des priorités étrangères et une politique étrangère en matière culturelle. En matière politique, purement et simplement, les amitiés que nous entretenons avec de nombreux pays, mon collègue, le ministre des Affaires intergouvernementales, s'en occupe déjà brillamment et continuera de le faire. Même si le Québec n'a pas le statut d'État souverain que le gouvernement aurait bien souhaité qu'il se donne, il a déjà des juridictions et des compétences internationales. Nous continuerons de les exercer et nous les exercerons de mieux en mieux.

Toujours à l'externe, je m'en voudrais de ne pas parler de ce que l'on appelle la coopération économique. Une activité économique extérieure ne comporte pas seulement de la vente. Il faut, pour que ces ventes se fassent, qu'un flot d'échanges naisse et un flot d'échanges naît lorsque les gens se connaissent, ont discuté ensemble, ont signé des accords et ont appris à travailler en partenaires. Il faut absolument insister sur certains exemples. Vous savez

que les gouvernements antérieurs et, à bon escient - comme le nôtre qui l'a fait d'une façon plus importante encore - ont instauré un flot d'échanges technologiques et économiques entre la France et le Québec. Or, imaginez-vous qu'aujourd'hui, ce flot d'échanges paie au centuple tout ce qu'on a pu avoir investi là-dedans. Le député qui me suivra, pour la partie gouvernementale, a dans son comté le parc industriel de Granby. Figurez-vous que dans le parc industriel de Granby, pratiquement la moitié des entreprises qui y oeuvrent en ouvriers et en volume d'affaires est directement le fruit de la coopération économique franco-québécoise instaurée modestement à partir de 1960, agrandie par tous les gouvernements successifs et, en particulier, par le nôtre, où on a vu déboucher cela sur des investissements de plus en plus importants et de plus en plus volumineux. Aujourd'hui même, j'ai rendu public un accord entre une filiale de Renault-AMC - le grand constructeur d'automobiles français - qui, s'alliant aux Produits cellulaires de Waterville, une PME québécoise, deviendra une des forces les plus importantes dans le domaine de la fourniture de produits de caoutchouc devant s'intégrer à l'industrie de l'automobile. L'exemple d'Alsthom Atlantique, une compagnie française qui prend une participation importante au capital-actions de Marine et produit des transferts technologiques qui nous permettent maintenant, ensemble, de vendre des produits industriels dans des pays tiers et à l'extérieur illustre bien aussi qu'en termes de création d'emplois ici, la coopération économique, la coopération technique, n'est pas un vain mot, mais une réalité fondamentale de notre économie.

Il va de soi aussi que nos agents à l'étranger auront pour mission de promouvoir les investissements. Qu'on s'entende bien. Vous savez que notre gouvernement a toujours été absolument sévère vis-à-vis de l'approche tatillonne et cas par cas du gouvernement qui, avec FIRA, a plus rebuté d'investisseurs qu'il n'en a amené tant au Québec qu'au Canada d'ailleurs. Le Canada en souffre autant que le Québec. Ce n'est pas là notre intention, comme ce n'est pas là notre intention d'établir des conditions favorables à la domination économique du Québec, à son colonialisme, à l'exploitation à 100% par des firmes étrangères de nos richesses naturelles. Nous sommes en faveur des investissements étrangers, mais comme tous les pays évolués, nous voulons que cette chose se fasse selon certaines règles et certains codes. Nous voulons bien que des capitaux étrangers viennent se mettre à l'oeuvre chez nous, non pas pour exploiter notre espace économique, non pas pour dominer notre appareil de production, mais pour contribuer, avec les chefs d'entreprises

du Québec et avec nous, à la création d'emplois et au développement de la coopération entre les pays, quels qu'ils soient, et notre propre espace économique. (17 heures)

Je pense que j'ai longuement utilisé mon temps, M. le Président. Je vais maintenant conclure pour insister de nouveau sur deux choses. Premièrement, cette loi que nous proposons aujourd'hui témoigne de notre désir et de notre volonté claire d'accentuer ce mouvement d'ouverture sur le monde de l'économie et de la population du Québec en général. En second lieu, insister sur le fait que, surtout dans la période de crise où nous vivons, l'activité économique internationale, l'exportation de nos biens et de nos services est un des moyens les plus puissants et les plus utiles pour nous permettre non seulement de sortir rapidement de la crise, mais une fois que l'économie sera redevenue à la normale, assurer une croissance accélérée, le maintien de notre niveau de vie, le maintien de la position des Québécois et des Québécoises dans l'échelle des niveaux de vie du monde, chose que nous ne pouvons pas manquer de réussir, tellement nous avons en main tous les éléments, pour peu qu'il y ait concertation, que le gouvernement travaille convenablement avec les entreprises, en accord avec elles et suivant les priorités collectives que nous aurons.

**Une voix:** Bravo!

**Le Vice-Président (M. Jolivet):** M. le député de Nelligan.

**M. Clifford Lincoln**

**M. Lincoln:** M. le Président, il est sûr que tous ceux d'entre nous, qu'on soit du côté gouvernemental ou du côté de l'Opposition, qu'on soit de gauche, de droite ou entre les deux, qu'on soit jeunes ou vieux, de quelque côté de la chambre que nous soyons, je suppose que nous tous pouvons dire sans distinction que nous sommes ici parce que nous voulons, chacun à sa façon, selon sa propre perception des choses, le bien-être des Québécois, de nos concitoyens. Il est évident que ce bien-être passe par une économie prospère. L'économie a toujours été la clé de voûte de tous les programmes qu'un gouvernement veut instaurer, que ce soit celui-ci ou un autre. Il faut comme base, comme fondation, une économie prospère et dynamique; que ce soit des programmes sociaux, des programmes récréatifs, des programmes de création d'emploi, des programmes de santé, si l'économie n'est pas prospère, on ne peut les installer ni les maintenir.

Comment donc, nous de l'Opposition, le Parti libéral qui est un parti de la libre entreprise, un parti tellement axé sur les

questions économiques, pourrions-nous être contre le principe même du commerce extérieur? En fait, nous sommes les premiers à accepter ce qu'a souligné le ministre, que le Québec est un grand exportateur, dans bien des sens un leader sur les marchés de l'exportation, si l'on parle des pâtes et papiers, de l'aluminium, de l'amiante, de l'hydroélectricité, du génie, comme a mentionné le ministre, des communications et des télécommunications, de la pharmacie. Le Québec, par la ville de Montréal, a été le grand centre névralgique des transports pour le Canada. C'est à partir de Montréal qu'on a lancé en fait le grand chemin de fer, cette réalisation fantastique du chemin de fer transcanadien qu'a été et qu'est encore le Canadien Pacifique. C'est à partir de Montréal qu'on a lancé cette réalisation tellement fantastique du canal du Saint-Laurent. C'est à Montréal qu'on a conçu, dessiné et bâti le Canada Arm qui, tout à l'heure, a servi d'une façon tellement remarquable dans le projet Columbia, programme aérospatial des Américains. C'est justement à Montréal que se bâtissent les simulateurs dont le ministre a parlé; la firme CAE, dont les simulateurs jalonnent le monde. Le ministre a aussi parlé de Bombardier et de ses trains de métro qui seront bientôt à New-York et à Mexico. Il a parlé de Treco, cette entreprise qui bâtit des bâtiments préfabriqués, des écoles toutes faites en l'espace de quelques mois, des immeubles à logements multiples de cinq ou six étages, à Alger, qui s'érigent en l'espace de deux ou trois mois, avec de la main-d'oeuvre qui vient d'ici, à côté, à Saint-Romuald.

On pourrait parler de Ivaco qui, pendant que l'industrie de l'acier est en déclin partout dans le monde, pense maintenant à faire de l'expansion. On aurait pu parler d'Électrovert, cette méthode de soudure électronique si révolutionnaire dont 98% des produits fabriqués au Québec sont exportés. Nous admettons tous qu'au Québec nous avons tous eu - les générations qui ont précédé et celles de maintenant - une vocation de concepteurs et de créateurs, une vocation de dynamisme qui a fait que, dans les exportations, une grosse partie de nos produits est allée à l'extérieur du Québec, tant dans le reste du Canada que dans le reste du monde.

En fait, comment pourrions-nous être contre le principe du commerce extérieur? Le fait est qu'en 1966, il y a quinze ans de cela, seulement 19% des produits canadiens étaient exportés. En 1981, quinze ans après, 33%, à peu près un tiers des produits canadiens, était exporté. Lorsque la ronde des tarifs du GATT, les négociations multilatérales qui se produisent maintenant, sera terminée, on prévoit que dans cinq ou six ans d'ici, en 1988, quelque chose comme

la moitié des exportations canadiennes vers les États-Unis - les États-Unis, c'est le plus gros marché du Canada, et de beaucoup - va arriver aux États-Unis sans droit de douanes. Le reste des exportations va arriver à un droit de douane si faible qu'au total toutes les exportations canadiennes, presque 95%, vont être tarifées à un chiffre moyen d'environ 4% ou 5%.

On ne peut pas parler d'exportation sans parler d'importation. Le ministre a fait une référence à l'importation, mais sans nous souligner qu'avec le commerce extérieur on ne peut citer de chiffres d'exportation et dire: Nos exportations se sont multipliées par trois, il y a eu des croissances de 21%, etc., sans parler de ce qu'a été la croissance des importations, parce qu'en fin de compte on parle d'une balance commerciale. C'est la même chose qui se passe avec nous, les revenus et les dépenses. Si on exporte, il faut aussi qu'on importe. C'est cela qui fait la différence, le profit ou la perte. On ne peut pas parler d'exportation sans parler d'importation.

Le ministre qui sera ministre du Commerce extérieur devra s'attacher aussi aux statistiques qui parlent d'importation. Or, les statistiques d'importation et les statistiques d'exportation se rejoignent de très près. Pour revenir à la même année que je citais, 1966, il y a quinze ans de cela, le total des importations canadiennes par rapport au total de nos produits était d'environ 20%. En 1981, quinze ans après, ce total était monté à un tiers des produits. On peut donc voir qu'il y a un équilibre entre les exportations et les importations; cela se suit. Tandis qu'on attaque les marchés étrangers, ils attaquent le nôtre. C'est un peu normal. L'affaire, c'est d'être sûr que nous finissons par une balance commerciale positive.

En 1988, pour citer la même année, il y aura presque 80% des produits que le Canada en entier importe des États-Unis, qui vont arriver ici avec un tarif douanier d'environ 8%, un tarif bien réduit. C'est la même tendance pour les autres pays. Quand les rondes du GATT seront finies, les Japonais, les Français, les Suédois, les Danois pourront tous nous exporter des marchandises à tarif réduit. Ce sera la même chose pour nous. Donc, ce qui va arriver dans cette ronde d'exportation contre importation, c'est qu'il faudra pour le ministre du Commerce extérieur s'occuper autant, si ce n'est plus, des importations contre nous que des exportations; à quoi sert d'exporter si, en important, nous perdons tout ce profit que nous donnent les exportations?

Prenons un cas typique, les États-Unis. Il y a quelques années, le marché était attaqué, dans l'industrie de l'automobile, dans l'aciérie, surtout par les Japonais. Qui aurait dit, il y a quelques années, qu'une firme de

l'envergure de Chrysler, le troisième plus gros producteur d'automobiles dans le monde entier, aurait presque fait faillite et aurait eu à être renflouée par le gouvernement américain, Chrysler qui est toujours aujourd'hui dans des circonstances très pénibles?  
(17 h 10)

Dans notre propre patelin du Québec, on peut penser au textile, on peut penser à la chaussure, qui ont été attaqués par les importations. Le grand paradoxe, donc, du commerce extérieur, le grand monôme du commerce extérieur, c'est cette concurrence internationale qui est d'autant plus féroce qu'on a là un marché tellement plus grand, des compétiteurs tellement plus avertis, des compétiteurs tellement plus nombreux et tellement plus empreints d'une technologie avancée. Le paradoxe, c'est que, pour nous défendre nous-mêmes, il faut que nos industries, que nos manufactures, que notre économie entière soient si compétitives elles-mêmes qu'elles puissent se défendre contre la technologie des autres, contre les avances des autres dans notre propre marché.

Lorsqu'on attaque les secteurs faibles des autres, dans leur marché à eux, il faut naturellement s'attendre qu'ils attaquent nos propres secteurs faibles chez nous. Dans cette compétition féroce qu'on essuie sur les marchés extérieurs, cette compétition s'accroît de plus en plus quand les conditions économiques sont difficiles. On pourrait parler, par exemple, de tout le transfert de la technologie du monde industrialisé au tiers-monde d'aujourd'hui.

Il y a à peine quelques années, après la guerre, on n'entendait jamais parler du Japon dans les exportations, on n'entendait jamais parler de la Corée, on n'entendait jamais parler de Taïwan et de toutes sortes d'autres petits pays qui font concurrence aujourd'hui aux géants dans leur propre marché. Ce qui est arrivé, c'est que notre industrie de base, l'industrie américaine, l'industrie française, l'industrie canadienne, l'industrie québécoise, et que sais-je, est devenue non compétitive, d'abord parce que les salaires ont tellement monté, ensuite parce qu'on a été négligents. On s'est crus les champions de toutes les industries, les Américains dans l'automobile, nous, ici, dans le textile. Alors, nous avons eu à créer des manufactures chez les autres, dans le tiers monde, pour bâtir ce que nous ne pouvions plus bâtir ici à prix compétitif.

C'est ainsi que se sont bâtis dans des pays comme, par exemple, la Corée et Taïwan, des industries de première ligne, des industries de haute technologie qui, de façon paradoxale, viendront maintenant nous faire de la concurrence même chez nous. Il faudra que nous regardions de très près ce qui s'est passé ailleurs.

Lorsqu'on considère le miracle japonais,

on voit que les Japonais, qui ont décidé d'attaquer des secteurs clés de l'industrie de l'exportation, les automobiles, la construction maritime, l'électronique, les Japonais qui, aujourd'hui, ont une production robotique, ils ont à peu près 14 000 robots contre 5000 seulement pour les États-Unis et quelques centaines pour nous au Canada. Ils produisent 22 000 ingénieurs électroniques et électriques par an, à peu près 3000 ou 4000 de plus que les Américains, pour une population qui est moindre de moitié.

Qu'est-ce que nous faisons à ce moment-là? On a produit ici, au Québec qui n'a que 29 000 ingénieurs au total, à peu près 3% de renouvellement, à peu près 800 par année dans toutes les techniques, y incluant l'électronique et la haute technologie.

Si on pensait à une analogie du commerce extérieur, j'ai essayé de faire une analogie de quelque chose qui serait près du cœur du ministre, j'ai pensé au commerce en général comme à un genre de bateau à voile. Je sais que le ministre fait de la voile. Paradoxalement, moi qui suis fédéraliste, très internationaliste, je fais de la voile avec un tout petit Laser sur un lac très québécois, mais le ministre a un gros bateau, un vaisseau amiral et il aime se promener dans les eaux internationales américaines. Moi, je suis satisfait du Québec.

**M. Landry:** Question de privilège, M. le Président, il faut que je rétablisse les faits.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît; Question de privilège.

**M. Landry:** D'abord, je suis très honoré et flatté que le député signale que je m'adonne à ce prodigieux sport de la voile. Cependant, quand il veut grossir les dimensions de mon bateau, je ne suis plus d'accord. Si on considère que j'avais un bateau que j'ai dû vendre parce que mes occupations et mes finances ne me permettaient plus de l'avoir, quand j'avais ce bateau, je le possédais avec un de mes cousins et, à 50-50, notre part ne valait pas le prix de son Laser.

**Des voix:** Ah!

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député de Nelligan.

**Une voix:** Le nom du bateau?

**Une voix:** Il a coulé, son bateau.

**M. Lincoln:** Il ne faut pas que le ministre se fâche. Que ce soit lui ou son cousin, j'espère que l'apport futur du ministère du Commerce extérieur va rendre le Québec si prospère dans l'avenir qu'il

pourra racheter sa part de son cousin.

**Une voix:** Quel est le nom du bateau?

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** S'il vous plaît! M. le député de Nelligan.

**M. Lincoln:** Pour revenir à cette analogie, un bateau, il faut que ce soit beaucoup de choses à la fois.

**Une voix:** Cela fait un gouvernement.

**M. Lincoln:** Il faut que ce soit beaucoup de choses à la fois. S'il est trop léger, à ce moment-là, il est instable. S'il est trop lourd, il n'est pas assez rapide. Il faut qu'il y ait une combinaison de ligne, de poids, de stabilité. Il faut qu'il ait des voiles parfaites. Il faut qu'il ait un ensemble de qualités qui le rendent adaptable rapide souple et manoeuvrable. Encore plus important, c'est celui qui le mène, celui qui est à la barre. Moi, je fais cela très mal. Sur mon lac, je renverse mon petit Laser bien souvent. Mais, dans un espace restreint, j'ai une marge de manoeuvre. Si je renverse mon petit bateau, je peux le rétablir bien facilement. Il n'y a pas de problème. Mais sur un plus gros bateau, sur un bateau qui va en haute mer, sur un bateau qui fait les lignes internationales, qui va sur les océans, la marge de manoeuvre est beaucoup plus faible. On ne peut pas faire d'erreur. Il faut anticiper les vents. Il faut anticiper les courants. Il faut anticiper tous les problèmes qui pourraient surgir tout à coup. Il faut être presque parfait.

Le commerce interne, le commerce local, le commerce que nous faisons tous les jours, c'est peut-être le petit Laser que j'ai chez moi. On a une marge de manoeuvre, mais quand il s'agit du commerce extérieur, on n'a aucune marge de manoeuvre. Il faut se donner tous les atouts de notre côté. Il faut se donner tout ce qu'on a d'avantages de notre côté. On ne peut pas faire d'erreur.

En fait, le commerce extérieur, si on le regarde à la base, c'est une question de produits, et la demande des produits, c'est une question de qualité du produit et c'est une question de coût du produit. Il faut qu'il y ait une combinaison de qualité et de coût qui fait que ce produit soit compétitif. Si on parle de qualité, on fait entrer là les facteurs humains, parce que, malgré qu'on soit "électronifié" au plus haut degré possible, malgré qu'il y ait des ordinateurs, malgré qu'il y ait des robots industriels, les facteurs humains sont toujours présents. Il faut des concepteurs, des administrateurs, des vendeurs, comme l'a souligné le ministre. Il faut des ingénieurs.

Nous en arrivons à ce cercle vicieux. Quand il faut mettre tous les atouts de notre côté, je demande au ministre comment

il se fait... Il cite, par exemple, Bombardier, CAE, la haute technologie. Là, ce qu'il faut pour faire fonctionner cela, c'est justement du personnel technique que nous ne formons pas en assez grande quantité. On forme quelque 820 ingénieurs par an, au Québec, si les chiffres de l'Ordre des ingénieurs sont corrects. On ne forme aucunement la quantité de technologues, de techniciens et d'ingénieurs dont nous avons besoin dans la haute technologie. Vous parliez de CAE. Presque 50% de son personnel technique vient d'ailleurs. Ce sont des ingénieurs spécialisés qu'il faut recruter partout: en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne, en Suède, etc. Qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on met tous les atouts de notre côté? Ces gens-là arrivent au Québec pour faire face aux taxes les plus élevées du Canada, les plus élevées du continent américain. Ils arrivent ici pour faire face à des problèmes d'éducation pour leurs enfants. Ils arrivent ici pour faire face à des problèmes d'instabilité politique, ils ne savent pas s'ils sont venus au Canada ou dans un pays souverain de demain. Ils sont incertains, instables, inquiets. Ils se demandent s'ils devraient rester ou partir. Des offres leur sont faites de partout ailleurs. Ce sont des gens pour lesquels il y a une grande concurrence dans le monde. Ils ont le choix de rester ici ou d'aller ailleurs, en Ontario, en Amérique ou ailleurs.

(17 h 20)

Pour les garder - c'est là le paradoxe, c'est là le cercle vicieux - ou bien on augmente leur salaire de façon à les garder ici, à cause des taxes, à cause de leurs inquiétudes - alors le coût du produit augmente; il augmente parce qu'on a été obligé d'augmenter les salaires - ou bien on les laisse partir et on prend des technologues de deuxième qualité. À ce moment-là, c'est la qualité du produit qui en souffre. C'est le premier atout qu'on devrait mettre de côté. On devrait régler cette question parce que nous n'avons pas, et nous n'aurons pas pour bien longtemps encore, assez de techniciens, assez de technologues, assez de gens de haute technologie pour servir nos besoins au Québec.

Le deuxième atout que vous êtes en train de perdre tout à fait... Tout à l'heure, vous disiez que les exportations du Québec au Canada ont diminué et vous en étiez très fier, vous auriez peut-être dû vous demander comment tout cela se passe. Quand on pense que ce sont les mêmes problèmes auxquels font face ce personnel étranger...

**M. Landry:** Question de privilège.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le ministre délégué au Commerce extérieur sur une question de privilège.

**M. Landry:** Je m'excuse auprès de l'intervenant de l'interrompre mais, si on veut faire un débat cohérent, il ne faut pas qu'il me fasse dire des choses que je n'ai pas dites, surtout des choses aussi graves que celles qu'il vient d'évoquer. Il attaque mon privilège de député en disant que je me réjouis que nos exportations au Canada aient diminué.

Premièrement, elles n'ont pas diminué. Je n'ai pas dit qu'elles ont diminué. Elles n'ont pas diminué. J'ai dit simplement que le Canada n'est plus notre premier client, mais que le reste du monde achète davantage. Sauf que les deux augmentent: nos exportations au Canada augmentent et dans le monde aussi. Je m'en réjouis profondément et c'est de cela que je me réjouis.

**M. Lalonde:** Question de règlement.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

**M. Lalonde:** Je me suis levé à la fin de l'intervention pour ne pas interrompre indûment le ministre, quoique lui-même a deux fois interrompu le député. Le ministre sait très bien qu'il a deux moyens pour rectifier les faits: d'abord, l'article 96, à la fin du discours du député de Nelligan, et son droit de réplique. Je le prierais donc d'avoir la courtoisie élémentaire de laisser le député terminer son discours.

**M. Landry:** M. le Président, question de règlement.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Une question de règlement, M. le ministre.

**M. Landry:** En toute courtoisie non seulement pour le député de Nelligan, mais aussi pour le leader de l'Opposition, je dois dire que c'est tout à fait conforme au règlement que quiconque, à tout moment, lorsqu'il sent son privilège attaqué, puisse se lever immédiatement pour le dire. C'est ce que dit le règlement.

**M. Lalonde:** Question de règlement, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le leader de l'Opposition.

**M. Lalonde:** Très brièvement, quand il s'agit d'une question de privilège, d'accord, mais on a reconnu dans les interventions du ministre qu'il s'agissait de rectifier ou de rappeler des choses qu'il avait dites dans son discours. Son privilège de député n'était pas du tout mis en jeu.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le

ministre.

**M. Landry:** Je m'excuse, mais on ne va pas se laisser passer des histoires sous le couvert d'invoquer faussement le règlement. Quand un membre de cette Chambre prétend qu'un ministre du gouvernement se réjouit que nos exportations au Canada diminuent, le privilège de ce ministre est attaqué, surtout qu'il n'a pas dit cela et que ce n'est pas vrai. Nos exportations au Canada augmentent, comme elles augmentent dans le reste du monde.

**M. Lalonde:** C'est assez, assoyez-vous.

**M. Landry:** Ce ne sont pas les trucs libéraux, pour essayer de nous diminuer, qui vont nous impressionner.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Question de règlement, M. le leader adjoint de l'Opposition.

**M. Gratton:** Pour la bonne compréhension du ministre, qui ne semble pas avoir lu son règlement, je lui cite l'article 96: "Le député qui prend la parole - cela veut dire un ministre, dans ce cas-ci - pour donner des explications sur le discours qu'il a déjà prononcé ne peut le faire que lorsque le discours qui les provoque est terminé, à moins que celui qui le prononce ne consente à être interrompu..." Ce que mon collègue de Nelligan, je pense, n'a pas encore fait.

**M. Brassard:** Question de règlement, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Question de règlement, M. le whip du gouvernement.

**M. Brassard:** Je veux simplement rappeler au député de Gatineau un autre article de notre règlement, l'article 49, deuxième paragraphe, M. le Président. Je vous le lis pour vous dispenser d'en faire la lecture: "Un député peut toujours soulever une question de privilège à l'Assemblée immédiatement après qu'ont été prononcées les paroles ou que se sont déroulés les événements qui y donnent lieu." C'est ce qu'a fait le ministre délégué au Commerce extérieur, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Chacun a pu exprimer ce qu'il voulait défendre. Maintenant, je demanderais au député de Nelligan de poursuivre.

**M. Lincoln:** Je ne veux pas perdre de temps avec toutes ces bêtises. M. le Président, tout ce que je voulais dire, le ministre se réjouissait, c'est que par rapport au reste du monde, les exportations

du Québec au Canada, le pourcentage des exportations du Québec au Canada est moindre et il se réjouissait de cela. Moi, je dis au ministre: Il faudrait maintenant essayer de voir la cause de ces choses. Il faudrait savoir pourquoi ce sont les mêmes raisons qui font que le personnel de votre technologie au Québec est inquiet: c'est la question des taxes les plus hautes au Canada et en Amérique du Nord. C'est la question de la séparation possible du Québec. C'est la question de l'éducation des enfants. Ces mêmes conditions font qu'aujourd'hui nous sommes en train de perdre dans tous les secteurs névralgiques de l'industrie qui est vraiment le coeur de nos exportations, des firmes, une après l'autre - encore une autre, qui s'en va à Brampton, Ontario. On les perd dans 20 secteurs presque: le secteur des banques, le secteur de la finance, le secteur de l'assurance, le secteur du génie, le secteur pharmaceutique, le secteur des laboratoires, le secteur de l'aviation, le secteur de la publication, le secteur chimique et pétrochimique, le secteur des communications et des télécommunications, le secteur de l'électronique, le secteur du génie industriel, les secteurs de l'alimentation, du tabac, des vêtements, le secteur des instruments scientifiques, le secteur des appareils ménagers et, alors, dans toutes sortes de secteurs manufacturiers. Maintenant, le Québec, Montréal qui était la ville même des sièges sociaux avec toutes ces grandes entreprises, ces grandes multinationales qui sont vraiment axées sur l'exportation, aujourd'hui on en a seulement un faible pourcentage. Si on se reporte à la dernière liste des sièges sociaux au Canada, des 500 plus grosses compagnies qui font affaires au Canada, 264 sont logées en Ontario. Aujourd'hui, ça fait 265, parce que Hoffman-La Roche nous quitte.

C'est peut-être cela qu'il faudrait voir comme explication au fait que nos exportations vers le Canada et vers le reste du monde ne soient pas plus grandes qu'elles le sont. C'est cela la clé. Il faut se réjouir de ce qu'elles sont, mais peut-être pourraient-elles être beaucoup plus fortes parce que là nous sommes en train de perdre un potentiel, une espèce de drainage de toute notre industrie de base dans tous les secteurs et avec cette industrie, tantôt les gens, tantôt les technologues, tantôt les administrateurs, tantôt les financiers, tantôt les concepteurs, des gens de dynamisme qui créent vraiment dans les secteurs de l'industrie.

L'autre jour, nous posions la question - un de mes collègues et moi-même - au ministre des Finances, à une commission parlementaire. Il nous disait: Écoutez, si vous croyez que je vais me battre les flancs - ce sont ses mots, vous pouvez aller voir le journal des Débats - pour un autre siège social qui nous quitte, vous avez la nostalgie

du St James Club et Mount Stephen Club. C'est ce qu'il dit, quand Northern Telecom s'en va, quand les sections de Bell Canada s'en vont, quand British Airways s'en va, Air France même maintenant est arrivée à se servir de Toronto plus que de Montréal, quand toutes sortes d'industries de tous les secteurs nous quittent aujourd'hui! Alors il nous parlait, par exemple, de la relève, il nous disait: Tout cela se remplace. Il nous parlait de SNC, il nous parlait de Lavalin, donc, justement, le ministre parle avec beaucoup de fierté, que nous partageons tout à fait, de ces trois grandes compagnies de génie-conseil que nous avons au Québec et qui comptent parmi les dix plus grandes au monde. Peut-être qu'il faudrait aussi... Comme vous l'avez fait, nous aussi on parle à SNC, à Lavalin, nous avons même des gens de notre groupe ici qui étaient déjà à SNC. Eux aussi rencontrent les mêmes problèmes. Le chef du personnel de SNC dit qu'il avait des problèmes extraordinaires à faire venir des ingénieurs de l'étranger, à cause de la politique justement. Les gens sont inquiets à cause de la séparation possible du Québec, de la question de l'éducation des enfants, de la question des taxes.

On parlait de nouveaux investissements et le ministre disait: Vous ne parlez pas de BNP qui s'est installée à Montréal et qui a créé un grand siège social. Mais alors moi, cela m'a intéressé. J'ai demandé la liste au comité des banques au Canada qui m'a montré une liste de 56 banques qui ont un permis au Canada depuis l'ouverture aux banques étrangères. De ces 56, 47 sont allées à Toronto. Seulement cinq à Montréal dont quatre banques françaises. Tout cela influe sur notre commerce extérieur. C'est impossible que cela ne se fasse pas. Est-ce comme cela qu'on met tous les atouts de notre côté?

(17 h 30)

Vous parliez des vendeurs polyglottes que nous allons avoir. Vous parliez de ces Québécois qui vont vendre dans toutes les langues. Avant de vendre dans toutes les langues, M. le ministre, il faudrait qu'ils commencent d'abord par vendre dans la langue de 80% du commerce dans le monde entier d'après les dernières statistiques, surtout dans le monde de la science et de la technologie. Il faudrait commencer à vendre en anglais. Que se passe-t-il chez nous? De ce côté-là comme de l'autre côté, je vois de plus en plus de jeunes ingénieurs, de jeunes comptables et de jeunes administrateurs qui sont tout à fait unilingues. Ce qui arrive - et ce n'est pas leur faute - c'est qu'on ne leur enseigne pas l'anglais, pour des raisons politiques. On a vu l'autre jour que le ministre de l'Éducation empêche les parents de Châteauguay, il se sert du pouvoir du gouvernement, il se sert du pouvoir de la justice pour essayer de défendre à des

parents - 86% ou 90% d'entre eux - d'éduquer leurs enfants dès le bas âge dans une autre langue. Il ne veut pas les laisser faire. Il fait une polémique avec quelqu'un de l'Angleterre pour dire que cela ne tient pas debout. Mais moi, je parle trois langues depuis que je suis tout petit. Je ne sais même plus laquelle j'ai parlée la première ou la dernière, mais je les ai apprises quand j'étais en bas âge. La première langue que j'ai apprise, je l'ai apprise à l'école. Comment peut-on avoir des vendeurs, des technologues de l'avenir qui vont circuler en français? Les Japonais et les Suédois parlent en anglais quand ils font du business. Comment pourront-ils fonctionner en anglais si on ne leur enseigne pas l'anglais et si, pour des raisons politiques, on veut mettre cela de côté et faire comme si c'était tabou? Là, on me dit qu'ils vont être polyglottes.

Le ministre nous dit: Il faudra faire du commerce extérieur dans 100 pays du monde, etc. Tout cela est très beau. Là, je vois qu'on commence à parler de collaboration fédérale-provinciale. C'est un peu ironique que les trois firmes qu'il a mentionnées au premier rang et, l'autre jour, le premier ministre a mentionné lui aussi CAE, Bombardier et Tréco... Le ministre les connaît autant que moi. Moi aussi, je les connais très bien. Je peux vous dire que ces firmes vous diront, avec toutes les autres: On ne vend pas à cause du ministre et de l'appareil gouvernemental du Québec. On vend en dépit de cela. En fait, si on retourne aux sources, on pourra voir que le projet de Bombardier à New York dont le ministre parle tellement est un projet qui s'est fait avec l'aide du gouvernement fédéral au moyen de subsides sur les intérêts. Cela a même été signé l'autre jour à Ottawa par les gens de Bombardier. On n'a qu'à demander aux gens de Bombardier et ils vont l'admettre. La compagnie Tréco elle-même - et j'en sais quelque chose, ils exportent pas mal de choses en Algérie et je connais très bien les gens de Tréco - travaille tous les jours avec la société d'expansion, d'exportation d'Ottawa. La compagnie Tréco travaille en très étroite collaboration avec elle. C'est la même chose pour CAE et toutes les autres firmes. En fait, je me suis laissé dire par un grand industriel du Québec, qui exporte 98% de sa marchandise du Québec, que toute cette affaire de conflits du provincial et du fédéral, c'est ce qui fait le plus mal aux gens qui achètent nos marchandises à l'étranger. Ils ne peuvent pas comprendre l'affaire.

Et alors, de façon égoïste, parce qu'on paie 25% des taxes fédérales, il faudrait que nous essayions, nous, de nous servir de ces sommes du fédéral que nous payons de façon tout à fait automatique, en se servant de ses

ambassades, de ses assises qu'on a partout, au lieu de faire la guerre. J'espère que le ministre aura changé un peu son fusil d'épaule, parce que je lisais tout à l'heure en préparant ce discours ce qui est arrivé à Paris l'année dernière ou cette année - ce n'est pas bien loin - "L'incident diplomatique est frôlé. "Landry pourfend à Paris les collaborateurs d'Ottawa". "L'impair diplomatique du ministre à Paris". "Le mauvais spectacle du ministre Landry". "La bourde de Bernard Landry à Paris". "Landry gaffe à Paris". "Quand Landry verse dans la démesure." De l'enfantillage! M. Jacques Lafontaine dit même, dans un éditorial de la Tribune: "C'est de la l'enfantillage. C'est Toto qui mouille sa culotte chez Mme Machin Chose parce que son petit copain lui a fait une grimace chez M. Truc Machin."

**Des voix:** Ah! Ah!

**M. Lincoln:** On croira peut-être que c'était un petit accident de parcours, mais, quand le ministre retourne chez lui, il dit, d'après la Presse, qu'il n'a aucun regret de ce qui s'est passé. Il était content d'avoir été là. Le Devoir disait même: "Il a estomaqué, indisposé et choqué son auditoire. La grossièreté du ton et du vocabulaire, le simplisme de l'analyse des difficultés..." Il retourne là et il se dit très content d'avoir fait cela. Et là, on se dit: Peut-être que c'est un petit accident de parcours. Mais non! L'autre jour, en Chambre, il admet tout à fait ce qui a été publié par Normand Girard dans le journal, c'est-à-dire que dans son ministère d'antan, il avait un plan secret "Ottawa-Crash" pour déstabiliser les relations fédérales-provinciales et, deux mois après l'élection, alors qu'on mettait la souveraineté en veilleuse, il dit qu'elle était l'élément essentiel de son travail. C'est comme cela qu'on met tous les atouts de son côté.

On devrait mettre tous les atouts de son côté et il faudrait une coopération et une collaboration tout à fait intense entre les ministères. On en a cinq maintenant au Québec. On a le ministère de la Science et de la Technologie, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, celui des Finances, dont le ministre est aussi le président du comité économique, le nouveau ministère du Commerce extérieur et le ministère des Affaires intergouvernementales. Alors, il faudrait une collaboration à tous les niveaux.

Qu'est-ce qui se produit maintenant? On voit qu'en août 1981, le ministre, dans une réunion de son cabinet, critiquait en secret les autres ministres pour la négligence de leur travail sur la Côte-Nord et ne pas s'être occupés des questions économiques. On se demande qui il critiquait pour la Côte-Nord? Est-ce qu'il critiquait le ministre de l'Énergie et des Ressources? Est-ce qu'il

critiquait le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme? Quand je lui ai posé la question, il m'a dit: C'est une autocritique du gouvernement. Je comprends que ce mot veut dire qu'on se critique soi-même. S'il s'était critiqué lui-même, on serait d'accord, mais il a fait une autocritique de ses collègues. Après cette autocritique de ses collègues, nous dit-il, après cette autocritique du gouvernement, quelques mois plus tard, on a accouché d'un travail formidable qu'on n'avait jamais fait ensemble, le travail était magnifique, on a accouché du virage technologique. Alors, après cette autocritique, le ministère d'État au Développement économique fonctionne très bien. Il y a un grand mariage d'idées, on accouche du virage technologique. Qu'est-ce qui se passe tout de suite après? Après qu'on eut fait l'accouchement du virage technologique, on a pu croire que ces ministres, qui travaillent maintenant très bien ensemble, vont élever le bébé du virage technologique. Mais non! Après avoir conçu l'enfant du virage technologique, qu'est-ce qu'on fait? On divorce. On dit que le ministère d'État au Développement économique ne fonctionne plus, il faut des ministères séparés: le ministère du Commerce extérieur et le ministère de la Science et de la Technologie. Alors, la fameuse chambre d'accouchement du virage technologique devient la chambre de la grande zizanie. En août 1981, on s'autocritiquait et on critiquait les autres. Autocritiquer, cela veut dire critiquer les autres en secret.

En août 1982, c'est la bagarre. Tous se mettent à parcourir le Québec et à se bagarrer. Le ministre des Affaires intergouvernementales dit: Non, non, je ne veux donner aucun travail au ministre des Affaires extérieures. Le ministre, M. Biron, se défend. Les trois ministres commencent à se chamailler. On dit que le nouveau ministre de la Science et de la Technologie, lui aussi, veut sa petite part du gâteau. Dans tous les journaux - je n'ai pas besoin de citer tous les articles - de nombreux articles ont publié des citations du ministre des Affaires intergouvernementales, du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et du nouveau ministre au Commerce extérieur.

Alors, comment est-ce qu'on peut fonctionner dans ce nouvel appareil? Le ministre délégué au Commerce extérieur veut être le seul capitaine du bateau. Il dit comment les investissements se font dans le commerce extérieur, c'est mon domaine. Le commerce extérieur comprend les exportations et les importations, c'est mon domaine. Les firmes qui sont localement présentées puisqu'elles exportent, c'est mon domaine. Alors, tout pour moi et rien pour les autres. Maintenant, l'univers est à lui. Le

ministre des Affaires intergouvernementales n'aime pas trop cela. On nous présente une loi pour nous dire: Écoutez, on fera la Loi sur le commerce extérieur. Aujourd'hui, le ministre est très élogieux à propos de son collègue, le ministre des Affaires intergouvernementales, nous disait qu'il a fait un travail fantastique. Je me demande pourquoi on change son travail s'il a fait un travail tellement fantastique. Alors, on présente la loi. Elle est très intéressante. C'est une loi tellement remplie de tous les conflits et contradictions possibles entre ces ministères que si la zizanie existait hier, elle va continuer d'embrée. Comment veut-on présenter une loi qui crée un ministre du Commerce extérieur sous l'égide du ministre des Affaires intergouvernementales sans lui donner de pouvoirs réels? La loi sur les Affaires intergouvernementales n'est pas amendée en même temps, elle n'est pas changée du tout. Donc, le ministre des Affaires intergouvernementales - et je suis sûr qu'il le sait très bien dans son for intérieur - garde tous les pouvoirs législatifs sur toutes les délégations du Québec. Il garde tous les pouvoirs sur le ministre du Commerce extérieur parce que sa loi n'a pas été changée du tout.

(17 h 40)

Si on examine cette loi, on voit des conflits partout. Sur la question des fonctions du ministre, l'article 7 indique que le ministre prépare et propose des politiques au gouvernement et qu'il voit à leur application en collaboration avec les ministères et les organismes intéressés. Pourtant, à l'article 14 de la Loi sur le ministre des Affaires intergouvernementales, on dit: D'autre part, le ministre des Affaires intergouvernementales collabore avec les autres ministères intéressés à la mise en oeuvre à l'extérieur du Québec des politiques dont il a la responsabilité, notamment dans les domaines de l'industrie et du commerce. Est-ce lui qui a l'industrie et le commerce en main, à l'extérieur, ou est-ce le ministre du Commerce extérieur selon l'article 7? Si on n'abroge pas la Loi sur le ministre des Affaires intergouvernementales, comment le ministre délégué au Commerce extérieur pourra-t-il avoir les pouvoirs réels? Le conflit va-t-il continuer ou va-t-il cesser? Nous pensons que le conflit va continuer, puisqu'il est déjà commencé et que votre affaire n'a pas l'air de trop fonctionner.

Selon l'article 10 de la Loi sur le ministre des Affaires intergouvernementales, le ministre coordonne aussi toutes les activités du gouvernement à l'extérieur du Québec, ainsi que celles de ses ministères et organismes. S'il peut faire cela selon la loi, pourquoi ne le ferait-il pas avec l'article 8 de la nouvelle loi? Dans seulement deux articles, 3 et 7, il y a des pouvoirs exclusifs au ministre du Commerce extérieur: fournir

aux entreprises et aux ministères les services nécessaires au développement des exportations, exécuter ou faire exécuter des recherches, des études et des analyses. Pourtant, les autres paragraphes, 1, 2, 5 et 6, qui donnent des pouvoirs très concrets sont tous des paragraphes partagés.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Question de règlement, M. le ministre des Affaires sociales.

**M. Johnson (Anjou):** Question de règlement. Le député de Nelligan ne m'en voudra pas de souligner le fait que l'énumération qu'il est en train de faire n'est sûrement pas sans intérêt pour les fins du débat, mais j'en suis sûr, en troisième lecture, non pas en deuxième lecture.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député de Nelligan.

**M. Lincoln:** M. le Président, ce sont des grands experts en règlements. Je conçois que le ministre est un expert en règlements. Tout ce que je veux souligner - je vais m'arrêter là - c'est que j'aurais pu produire une liste de contradictions entre ces lois pour montrer que c'est tout à fait un non-sens de présenter aujourd'hui une loi sur le ministère du Commerce extérieur sans en même temps nous dire comment on va modifier la Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales, pour coordonner les deux, ainsi que la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

En fait, si les choses avaient été faites comme elles auraient dû être faites, cela aurait dû être au premier ministre de présenter un projet de loi, et en même temps, nous montrer comment il a amendé, comment il a coordonné la loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et la loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales pour que tout cela joue ensemble. C'est le point que je veux soulever. Je ne veux pas m'attarder à commenter dans les détails la question, même si j'ai le droit. Je crois que j'ai fait le point. Je suis certain que mes collègues reprendront la question. C'est un tissu de conflits, c'est un tissu de contradictions.

Il y a une chose dont on n'a pas parlé du tout. Il y a une chose sur laquelle le ministre n'a pas parlé. C'est justement la question de la rentabilité de nos délégations à l'étranger. C'est très bon de dire: Nous sommes présents dans tant de pays, on a un budget de 15 000 000 \$. En fait, si on prend le budget total, c'est quelque chose comme 40 000 000 \$. Il faut voir si ces délégations à l'étranger sont rentables. Est-ce qu'il y a une grille d'évaluation pour la qualité et le coût de ces délégations par rapport aux exportations qu'elles produisent

elles-mêmes? Le ministre nous a dit: Il y a 25 produits qui représentent 70% des exportations du Québec. Il est un fait indéniable que toutes les grosses multinationales qui représentent 60% à 70% de l'exportation totale n'ont pas besoin de ces délégations à l'étranger. Je vais citer quelque chose de tout à fait intéressant d'une commission parlementaire où un de mes collègues avait questionné le ministre des Affaires intergouvernementales d'alors. La réponse du sous-ministre, parlant pour le ministre Claude Morin lors de l'étude des crédits 1980-1981, le 11 juin 1980 était: "Il est bien difficile, dans un premier temps, on le comprendra bien, de faire une évaluation en termes de coûts et de bénéfices de la présence des bureaux du Québec à l'étranger ou de délégations du Québec à l'étranger pour des raisons assez simples. La première de toutes, c'est que, comme on le sait, surtout dans le secteur économique, l'essentiel de l'activité économique est avant tout véhiculé par l'entreprise privée, si bien qu'il serait à la fois présomptueux et surtout prétentieux de croire que c'est l'action de notre délégation à l'étranger qui a effectivement conduit aux résultats qu'on constate." Lui, au moins, il dit la vérité.

Il faudra voir dans toutes ces délégations à l'étranger si cela paie, si cela a de la qualité, quelle est la grille d'évaluation, etc. Quand on considère que l'Ontario, avec six personnes à Paris qui travaillent pas seulement en France, mais en Espagne, au Portugal, en Grèce, à Chypre, à Malte et en Italie, vend plus que nous en France. L'année dernière, les exportations ontariennes ont dépassé les nôtres par 81 000 000 \$. Vous pourrez citer vos chiffres. Cette année, après six mois, la même progression se fait, les exportations ontariennes en France dépassent les nôtres de 74 000 000 \$. Cela prouve que cela ira aussi en excédent de ce que nous vendons en France, nous qui avons en France près de 73 personnes. Et l'Ontario a, en Belgique, un bureau qui s'occupe aussi du Luxembourg et de la Hollande avec deux personnes contre 23 pour nous. On verra bien tout ça.

Nous disons au ministre que nous sommes prêts à voter pour le principe du commerce extérieur afin de lui donner une chance puisqu'il admet lui-même, en créant le ministère du Commerce extérieur, que cela ne marchait pas trop bien avant. Autrement, il aurait gardé son ministère de Développement économique. S'il a accepté de plein gré de cesser d'être ministre d'État au Développement économique, le "big boss" de l'économie, pour devenir le ministre délégué au Commerce intérieur, c'est qu'il pensait lui-même que cela ne marchait pas trop bien dans son affaire.

On est donc prêt à dire: On verra ça, on vérifiera la chose durant la prochaine

année, la deuxième année et le reste du mandat du Parti québécois, mais, en même temps, nous surveillerons de près. Nous lui disons: Apportez-nous des changements lors de l'étude article par article de ce projet de loi. Cessez tous ces conflits. Apportez-nous des changements dans la loi. Apportez-nous des amendements aux Affaires intergouvernementales, apportez-nous des amendements à la loi de l'Industrie et du Commerce pour que tout cela se coordonne, pour que tout cela fasse un tout afin qu'on évite tous ces conflits, sans quoi, en troisième lecture, nous réservons tout à fait notre position de voter contre votre affaire parce que comme elle est maintenant, c'est très mal fait. Ce n'est pas contre le principe du commerce extérieur du tout, c'est pour éviter tous ces conflits qui se passent déjà dans votre ministère.

Le commerce extérieur, vous l'avez dit vous-même, M. le ministre, comme le commerce intérieur du reste, c'est l'ouverture, c'est le doigté, c'est la flexibilité, c'est la collaboration intense avec tous les agents économiques incluant certainement le gouvernement fédéral, qui est le principal jusqu'à la séparation du Québec. C'est la souplesse même, c'est la stabilité et la certitude, c'est ça que les industriels, que les manufacturiers, que les exportateurs, que les importateurs cherchent, la stabilité et la certitude.

Comment peut-on avoir la certitude, la stabilité, la flexibilité, la souplesse et le doigté avec un ministre qui a l'air de chercher la chicane? Il cherche la chicane avec "Ottawa-Crash", il cherche la chicane à Paris, il cherche la chicane en critiquant ses collègues en secret. Il cherche la chicane en se battant avec eux en public, récemment, avec les deux autres ministres.

En fait, on est là face à une instabilité politique, à une incertitude de lendemains. On ne sait pas si on va être séparé, si on va faire partie du gouvernement fédéral. Pendant qu'on fait partie du gouvernement fédéral, on travaille activement contre lui. C'est une instabilité politique, une instabilité sociale, une instabilité financière et économique, et cela ne fait pas le commerce extérieur. On va suivre tout cela de très près. On va voir grandir votre bébé dont vous avez accouché il y a quelques mois. Le virage technologique. On espère fortement que le bébé aura des caractéristiques plus positives que celles du père, qu'il ne sera pas un bagarreur, qu'il cherchera la concertation et la collaboration.

En fin de compte, ce qu'il nous faut vraiment - tout cela, c'est la clé des exportations, c'est la clé du commerce, c'est la clé de l'économie - c'est un changement d'attitude profond, une ouverture réelle sur le monde, pas une ouverture que vous appelez une petite "cloisonnerie" de

xénophobie sur la question de la langue, sur la question politique, qu'on ne transige pas avec celui-ci, qu'on ne transige pas avec celui-là, qu'on se batte à Paris en public, une réelle ouverture sur le monde, une flexibilité, une souplesse, de la concurrence, mais de la concurrence dans la concertation et dans la collaboration avec les autres provinces, avec le Canada.

Je crois que ce qu'il nous faut en plus, c'est un grand retour, au Québec, à la raison, un grand retour au bon sens. Ce grand retour à la raison va venir tôt ou tard et j'espère plus tôt que plus tard. Il va venir avec le prochain gouvernement et ce prochain gouvernement sera un gouvernement libéral. "The sooner the better".

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député de Shefford.

**M. Paré:** M. le Président, je demande la suspension des travaux, s'il vous plaît!

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Est-ce que cette motion est adoptée?

**Une voix:** Un bon discours.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** ...

**M. Paré:** La suspension du débat.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Nos travaux sont suspendus jusqu'à 20 heures. M. le leader du gouvernement, j'imagine que c'est ce que vous me demandiez.

(Suspension de la séance à 17 h 51)

(Reprise de la séance à 20 h 01)

**Le Vice-Président (M. Jolivet):** À l'ordre!

Vous pouvez vous asseoir.

M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** Je voudrais simplement, si la Chambre me le permet, modifier une motion que j'ai présentée cet après-midi et qui a été adoptée relativement à une commission parlementaire qui doit siéger demain. J'avais fait motion pour que la commission des engagements financiers siéger de 9 h 30 à 14 heures et ensuite de 19 heures à 23 heures demain soir. Or, il y a consentement de part et d'autre pour que la commission ne siéger que de 9 h 30 demain matin jusqu'à 14 heures et non pas demain soir.

**Le Vice-Président (M. Jolivet):** Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

M. le député de Shefford sur la deuxième lecture du projet de loi no 89, Loi

sur le ministère du Commerce extérieur.

### M. Roger Paré

**M. Paré:** M. le Président, je suis très heureux de participer au débat en deuxième lecture du projet de loi no 89 portant sur la création du ministère du Commerce extérieur pour une raison bien évidente, qui est d'avoir participé aux discussions sur Le virage technologique. On retrouve présentement dans ce projet de loi une réalisation concrète de ce qui y paraît être l'un des leviers importants de l'aide à nos entreprises, soit la création d'emplois. Rien ne sert d'avoir un grand territoire, rien ne sert non plus d'avoir une population bien formée, bien préparée, bien expérimentée ou des entreprises, une infrastructure moderne et bien développée ou un paquet de richesses naturelles si, de l'autre côté, on n'a pas les marchés nécessaires pour vendre ces mêmes produits.

Pour ce qui est de l'exportation, c'est évident que le Québec a déjà une expertise dans ce sens, il a fait ses preuves. Déjà, à l'heure actuelle, au-delà de 40% de notre production est vendue à l'extérieur. À l'intérieur de ces 40%, la majorité sort même du pays. On a donc fait un grand pas, déjà on a fait quelque chose. Le député de Nelligan se posait des questions tantôt sur notre représentation à l'extérieur. Je voudrais lui rappeler qu'il y a un lien direct entre les représentations des délégations du Québec, les efforts qu'on investit et les résultats qu'on obtient; à preuve, depuis quelques années, plus on investit, plus le Québec est présent à l'extérieur, plus le pourcentage, plus le montant de nos exportations grossit.

J'en profite pour saluer les gens d'Agropur, les gens de chez nous qui sont ici. C'est l'exemple frappant d'une entreprise de chez nous qui, par son dynamisme, sa compétence et la qualité de ses produits fait en sorte qu'on puisse exporter dans une foule de pays à l'extérieur, faire connaître nos produits et faire travailler les gens de chez nous. Merci pour Agropur. Cependant, M. le Président, il faudrait bien se rendre compte d'une chose, c'est que l'avenir nous oblige à aller beaucoup plus rapidement et beaucoup plus à fond dans le sens de l'exportation pour des raisons qui sont bien simples à comprendre: les frontières disparaissent de plus en plus avec toutes les ententes qui se font au niveau international; les distances s'amenuisent de plus en plus avec les moyens de communication qui sont de plus en plus rapides et qui sont de plus en plus faciles; évidemment, la concurrence qui se renforce sans cesse, qui devient de plus en plus agressive. Face à tout cela, nous ici, nos entreprises, avec l'aide du gouvernement, doivent faire en sorte d'être présents sur tous les marchés et d'être présents de façon

active et dynamique.

Quand je parle de tous les marchés, il y a évidemment le marché interne, le marché québécois. Il faut aussi protéger nos marchés extérieurs qui sont traditionnels, là où on est déjà impliqués, là où on vend déjà nos produits; et il faut penser, évidemment, de plus en plus aux nouveaux marchés, aux marchés extérieurs. Je voudrais consacrer les quelques minutes qui me sont allouées, M. le Président, pour parler de la coopération internationale, mais en matière économique. Vous conviendrez avec moi qu'il est vital pour un État de se doter d'outils et de leviers qui lui permettent non seulement de maintenir sa position concurrentielle sur les marchés déjà existants, mais d'acquiescer de nouveaux marchés là où il détient, bien entendu, des avantages comparatifs. La décision de nommer un ministre du Commerce extérieur confirme nettement l'importance que le Québec y attache. Or, le réseau de délégations du Québec à l'étranger constitue l'un des outils les plus efficaces pour atteindre cet objectif.

Là-dessus, je voudrais parler d'une expérience que j'ai vécue au niveau des délégations pour créer un contrepoids à ce que vient de dire le député de Nelligan tantôt. C'est une expérience que j'ai vécue dernièrement en Californie où j'ai eu la chance de rencontrer, durant une visite de parlementaires qui s'effectuait dans ce coin là, un groupe de mon coin qui était aussi en délégation pour aller en même temps chercher des investissements et vendre de nos produits, parce qu'il s'agissait de fabricants de meubles québécois. À l'intérieur de cette délégation se trouvaient un commissaire industriel de mon coin, un gars du MEER, donc un fonctionnaire fédéral et des fabricants de meubles québécois qui allaient essayer de percer sur le marché californien. Je dois vous dire que ces gens que j'ai rencontrés étaient très déçus d'une chose, mais très contents d'une autre chose. Déçus d'avoir constaté qu'au consulat canadien on ne retrouvait pas de documentation sur le Québec. J'ai rencontré aussi le consul canadien et les gens qui se trouvaient au consulat. J'ai été à même de constater que la très grande majorité, plus de 80% des gens qu'on retrouvait là sont des gens de l'Ontario, d'où la nécessité pour le Québec d'être présent parce que, dès qu'on parle de consul canadien, on ferait mieux de parler de consul ontarien. C'est normal que tout aille en Ontario, étant donné que le Canada travaille pour les gens de l'Ontario, étant donné que la représentation, effectivement, qu'on retrouve dans les consulats canadiens, ce sont des gens de l'Ontario.

Les gens qui n'ont pas eu les services qu'ils attendaient au consulat canadien sont venus à la délégation du Québec et le seul

reproche qu'ils nous faisaient - parce qu'ils ont eu toute l'aide et toute l'information disponible, ils ont été accompagnés tout le temps de gens de la délégation qui n'ont cessé de donner leur temps et leur énergie pour leur venir en aide - c'est qu'il n'y avait pas assez de gens à la délégation du Québec, qu'on devait y aller davantage, parce qu'en Californie on a beaucoup à aller chercher. Donc, qu'on ne vienne pas mettre en doute, comme l'a fait le député de Nelligan tantôt, la nécessité d'avoir des délégations du Québec à l'extérieur. En plus, il est allé plus loin - et je trouve cela pas mal négatif et malhonnête - en mettant en doute les qualités et les capacités des gens qu'on retrouve dans nos délégations du Québec.

Jusqu'à ces toutes dernières années, M. le Président, le développement de notre réseau de bureaux de délégations se retrouverait dans une trajectoire qui correspondait, bien entendu, à ce qu'on retrouvait comme intérêts immédiats pour le Québec, c'est-à-dire les États-Unis, évidemment, le marché le plus près, les principaux pays de la Communauté économique européenne, la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie et le Benelux et, en tout dernier lieu, le Japon. C'est évident, parce que ces partenaires - il faut le rappeler - absorbent près de 90% des exportations internationales du Québec, mais depuis, le Québec déploie - et avec un succès indéniable, encore une fois - des efforts pour percer sur des marchés qui, jusqu'à présent, étaient demeurés pratiquement inexploités.

Deux autres délégations ont été ouvertes. Il s'agit des délégations de Caracas et de Mexico. Dans ces deux pays - le Venezuela et le Mexique - nous avons atteint des résultats qui justifient amplement, M. le Président, les investissements qu'a exigés la mise sur pied de ces deux délégations. Dans le seul cas de la délégation à Mexico, après à peine une année d'activités, plus de 50 dossiers de coopération industrielle ont été amorcés. De plus, outre la coopération convenue en matière éducative, culturelle et technique, des ententes bilatérales ont été signées ou sont sur le point de l'être en matière d'agriculture, de foresterie, de mines et de technologie. Outre tous ces outils permanents, on constate que les autorités gouvernementales étrangères préfèrent souvent les négociations d'État à État ou une forme de cautionnement politique. Les États insistent souvent pour obtenir la présence d'hommes politiques au sein des délégations d'hommes d'affaires et d'investisseurs.

(20 h 10)

Ceci est surtout valable dans des pays d'Amérique latine, d'Afrique, du Moyen-Orient ou de l'Océanie, justement, ces pays très peuplés où le Québec a tout avantage à faire une percée importante pour écouler

ses produits de plus en plus variés, les produits de l'agro-alimentaire, entre autres, sur lesquels on a mis un accent très important depuis 1976. Il faut absolument pénétrer ces marchés très peuplés de façon à créer aussi des emplois au Québec. De plus, le succès de plusieurs contrats industriels et commerciaux tient le plus souvent aux possibilités financières. Parallèlement aux banques privées, et très souvent aussi avec leur collaboration, les sociétés d'État, à l'exemple de la SEE, sont appelées à fournir soit du crédit, soit des garanties ou à fournir un financement dont l'importance, dans de très nombreux cas, est déterminante pour l'obtention de ces contrats.

Ceci se constate dans beaucoup d'autres pays ou provinces où l'on a fréquemment recours à la participation d'hommes politiques à des missions économiques. De plus, pour beaucoup de pays en voie de développement, l'obtention de contrats est directement reliée à d'autres programmes d'aide qui peuvent être fournis par les États, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la formation, des bourses ou de la santé.

En définitive, on peut soutenir qu'une intervention du niveau gouvernemental est non seulement utile, mais très souvent nécessaire. De plus, dans les relations de pays à pays, il ne faut pas sous-estimer le rôle que joue de très grandes organisations économiques internationales comme l'ONUDI ou le GATT. Chaque jour, les journaux parlent de l'importance de ces organisations qui jouent sur les négociations entre les États. Là-dessus, je voudrais rapporter un cas précis, justement, dans ce domaine, où il doit y avoir une négociation sur le plan international. Mon collègue, M. Paquette, justement, y faisait allusion en fin de semaine. Il s'agit d'un dossier qui relève de l'ONUDI où le Québec est très intéressé. Il s'agit en fait de la possibilité de la création d'un centre international de recherche en biotechnologie. Je voudrais apporter mon appui au ministre délégué à la Science et à la Technologie. Je vais demander la même chose à tous ceux qui sont dans cette Chambre, soit nos 74 députés d'inviter nos représentants à Ottawa de faire en sorte que dans ce dossier, pour une fois, contrairement à tous les autres dossiers sur lesquels on a vu les décisions qui ont été prises à Ottawa, le Québec, qui, dans le domaine de la biotechnologie, a déjà une expertise, a déjà une cote renommée au niveau international, a déjà des centres très importants, alors que Montréal a été le premier centre au Canada à faire la demande, que pour une fois, dis-je, ces gens fassent en sorte, dans un domaine aussi important, que Montréal sorte gagnante et non pas Toronto, comme dans tous les autres domaines.

Ce qu'on constate, c'est que la

réalisation de grands projets internationaux nécessite de plus en plus l'implication des gouvernements et que la diplomatie internationale est de plus en plus à caractère économique. À ce sujet, on n'a qu'à penser à l'implication et au rôle indispensable des gouvernements dans la télématique, la robotique et les autres technologies nouvelles. En ce sens, j'aimerais vous apporter des cas précis, des cas concrets où la coopération en matière économique se fait sentir au niveau de toute la population. De quelle façon cela apporte-t-il des avantages positifs et concrets? À trois niveaux. Premièrement, en nous permettant de recevoir un transfert de technologie en profitant de la technologie des entreprises étrangères qui, en s'associant aux entreprises du Québec, nous permettent de grossir nos entreprises et de faire travailler les Québécois et les Québécoises. C'est un des premiers points, le transfert des technologies à notre avantage. Le deuxième avantage de la coopération internationale en matière économique, c'est la participation des firmes étrangères au financement de ces mêmes entreprises auxquelles elles viennent s'associer. Le troisième point découle directement des deux points que je viens d'énumérer. Cela nous permet d'exporter ailleurs dans d'autres pays. Cela nous permet d'exporter nos produits finis, d'exporter nos services et d'exporter aussi notre propre technologie ou la technologie qu'on a reçue d'ailleurs mais qu'on a améliorée grâce à l'expertise qu'on a effectuée chez nous.

Je peux vous donner des exemples là-dessus, M. le Président, des exemples qui me touchent, qui sont vécus à l'intérieur de mon comté. On n'a qu'à penser à Leroy-Somer à Granby, qui, en plus de participer à une technologie extérieure qui est venue chez nous, a amené de l'argent qui vient de l'extérieur aussi et a créé des emplois chez nous. Cela nous permet d'avoir la seule entreprise de fabrication de moteurs industriels au pays. Donc, dans ce cas-ci, cela nous permet d'apporter chez nous quelque chose qu'on n'a pas.

Un autre exemple aussi de chez nous, Liné, qui s'est associée à une société d'État québécoise et qui a permis, elle aussi, d'amener une nouvelle technologie dynamique, progressive et d'avant-garde, ce qui a permis de créer des emplois très très payants chez nous, parce que cela nous permet d'avoir des emplois spécialisés. Cela nous a aussi amené des investissements. Ce qui est intéressant dans le cas précis de Liné, c'est qu'en plus d'importer la technologie, de faire travailler des Québécois d'ici quelques mois ou quelques années tout au plus, la presque totalité de la fabrication sera exportée aux États-Unis. Donc, cela nous permet de travailler chez nous et d'exporter une technologie d'ailleurs. Ce sont, M. le

Président, les conséquences directes et bénéfiques d'une participation à cette coopération internationale en matière économique.

Il y a beaucoup d'autres cas, je vais vous en rapporter juste deux autres: Un qui nous touche aussi dans notre région spécialement, parce que c'est tout près de chez nous et que des travailleurs de chez nous peuvent aller travailler à cet endroit, mais cela touche aussi l'ensemble du Québec parce que c'est une entreprise québécoise qui fait la fierté de l'ensemble des Québécois. Il s'agit de Bombardier dont on a parlé tantôt. Bombardier, grâce à sa technologie, grâce à l'invention d'un homme de chez nous, mais, aussi, à un certain moment, grâce à sa participation à une entreprise française, a pu fabriquer les rames du métro de Montréal. Ce fut un très heureux départ qui a permis d'améliorer la technologie, d'utiliser l'expertise québécoise pour faire en sorte que, finalement, on puisse maintenant exporter ces produits et cette technologie ailleurs.

Qu'on pense au métro de Mexico et au fameux contrat du métro de New York. Encore une fois c'est par une collaboration internationale avec une autre multinationale qui n'est pas de chez nous, Kawasaki, Bombardier peut prendre une place dans le monde international du transport et faire travailler des Québécois chez nous.

Je termine avec un dernier exemple et c'est normal qu'on l'apporte puisqu'il s'agit d'une annonce qui vient tout juste d'être faite et qui découle directement d'une entente conclue grâce à la coopération franco-québécoise. Il s'agit d'une entente entre l'entreprise CPIO et une entreprise de produits cellulaires à Waterville. Mais ce qui est important dans le cas précis dont je parle, c'est que c'est pour la fabrication de composantes de caoutchouc destinées à l'entreprise automobile. Quand on connaît les relations, les liens directs qu'il y a entre ces entreprises, entre l'entreprise Renault et AMC, imaginez le potentiel, les possibilités d'investissement, les possibilités de création d'emplois dans ce domaine précis. Quand on sait que cela nous ouvre un marché extraordinaire dans le secteur de l'automobile, que cela nous ouvre un marché de 250 000 000 \$ de nos voisins américains. (20 h 20)

En terminant, j'aimerais simplement vous rappeler, M. le Président, que concernant les emplois directs créés dans les domaines de l'exportation, plus souvent qu'autrement reliés à la haute technologie, on a pu constater que les emplois qui sont directement reliés à ce secteur sont, généralement, rémunérés 10% de plus que les autres secteurs.

On doit aussi constater que, de toute façon, comme gouvernement responsable, on

n'a pas d'autre choix que de s'embarquer dans ce virage technologique quand on sait qu'on vit dans un monde qui est en mutation profonde. Les peuples qui vont prendre immédiatement le virage pour aller conquérir de nouveaux marchés, par de nouveaux produits très concurrentiels, d'avant-garde, on va pouvoir les amener justement grâce à notre technologie et à la technologie qu'on va pouvoir partager avec d'autres partenaires économiques. Il faut absolument prendre ce virage technologique et aller chercher ces marchés parce que, qu'on le veuille ou non, dans les secteurs mous, dans les secteurs traditionnels, on ne pourra pas être compétitifs très longtemps parce que ce secteur sera de plus en plus réservé à des pays en voie de développement qui n'ont pas à payer des salaires très élevés ou à payer des conditions ou des avantages sociaux qu'on est tenus de payer, nous, en Amérique du Nord, à cause du contexte dans lequel on vit.

M. le Président, en conclusion, on est à même de constater que le gouvernement est en droit et est obligé de considérer le fait fondamental qu'il faut se doter de ce nouvel instrument de politique économique qui appuiera et développera nos relations internationales pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes du Québec. Merci beaucoup, M. le Président.

Le **Vice-Président (M. Jolivet)**: M. le député de Sainte-Marie.

**M. Guy Bisailon**

**M. Bisailon**: Je m'excuse auprès de mon collègue, mais il faut camper mon rôle, la rotation.

**Des voix**: Ah! Ah! Ah!

**M. Ciaccia**: M. le Président, j'avais demandé le droit de parole. Il pourra parler après.

Le **Vice-Président (M. Jolivet)**: M. le député de Sainte-Marie.

**M. Bisailon**: Merci, M. le Président. Je m'excuse auprès du député de Mont-Royal; j'irai lui expliquer le pourquoi, les tenants et aboutissants de cette décision.

Le projet de loi no 89 qu'on a devant nous vise à créer un ministère du Commerce extérieur afin de favoriser l'expansion des entreprises québécoises sur le marché international. À l'instar du député de Nelligan, je m'interroge aussi sur les liens essentiels qu'il doit y avoir entre un certain nombre de ministères et le futur ministère du Commerce extérieur. Je m'interroge aussi sur l'espèce "d'appartenance" du futur ministère du Commerce extérieur par rapport

au ministère des Affaires inter-gouvernementales. Je ne vois pas là, cependant, comme le député de Nelligan, et même si j'ai en tête un certain nombre d'interrogations, des raisons suffisantes pour voter contre la création du ministère du Commerce extérieur.

Je veux simplement souligner non seulement aux membres de cette Assemblée, mais aussi au futur ministre du Commerce extérieur, que voilà un domaine, selon moi, où il est important d'agir rapidement, où il est important aussi que les choses se réalisent sans subir trop de délais. Quand un contrat est sur le point d'être réglé, d'être négocié, d'être signé, je ne pense pas que ce soit le temps d'attendre après la signature qui dépend d'un autre ministère. On doit donc trouver une mécanique efficace, rapide, qui permette que les affaires qu'on veut régler, le commerce qu'on veut aller faire à l'extérieur puisse se réaliser sans subir les procédures trop longues que notre administration, que nos mécanismes internes peuvent connaître.

Dans ce sens, je trouve que la nomination ou la dénomination d'un ministre délégué, par nature même et par ce que cela représente, un ministre délégué, c'est, dans les circonstances, beaucoup plus approprié parce que cela suppose la possibilité, pour un ministre délégué, d'intervenir dans chacun des ministères qui est touché par l'objet de sa préoccupation. Il me semble que voilà un sujet qui pourrait être discuté au moins après la deuxième lecture, au moment où on passera à l'étude article par article.

J'ai noté avec intérêt l'annonce que le futur ministre du Commerce extérieur a faite, à savoir que l'administration appelée par le vote de ce ministère du Commerce extérieur serait une structure souple, peu nombreuse et surtout - je pense que c'est une primeur, une première qu'il faudrait encourager - que les effectifs vont provenir du bassin déjà existant à l'intérieur de la fonction publique. Il y a au moins des membres qui ont participé à la commission de la fonction publique qui savent de quoi je vais parler; je vais évidemment parler de l'utilisation maximale des ressources humaines qui sont déjà à la disposition du gouvernement du Québec.

C'est non seulement, pour le gouvernement et pour le Québec, une amélioration de la productivité, c'est-à-dire avec les ressources qu'on a déjà faire plus que ce qu'on faisait avant, mais c'est aussi une valorisation de nos fonctionnaires et une reconnaissance de leur compétence. À la longue, M. le Président, le grand nombre de lois qu'on a ajoutées depuis cinq ou six ans, souvent en allant chercher toujours à l'extérieur de la fonction publique les ressources pour réaliser les nouveaux organismes qu'on mettait sur pied, cela avait

un peu comme effet de démobiliser les fonctionnaires qui étaient déjà en place. Cela avait aussi un peu comme effet de dévaloriser le rôle à l'intérieur de l'administration publique. L'approche qu'a prise le ministre et qu'il a annoncée en cette Chambre au moment de la deuxième lecture est donc encourageante. C'est un début d'utilisation maximale des ressources humaines. J'espère qu'à l'avenir, dans chacun des projets de loi qu'on aura à étudier dans cette Chambre, on retiendra cette première que présente aujourd'hui le député de Laval et ministre du Commerce extérieur.

Un des mandats qui sont confiés au ministre dans le projet de loi m'a rappelé, M. le Président, une lettre que j'écrivais il y a trois ans au ministre de l'Éducation et au sujet de laquelle je n'ai pas encore reçu de réponse. Comme le ministre de l'Éducation est changé depuis ce temps, je suppose bien que je n'aurai jamais de réponse à la lettre que j'avais écrite, mais je profite de ce projet de loi pour refiler la suggestion au ministre du Commerce extérieur. C'était une suggestion qui m'avait été faite par un professeur de la polyvalente Pierre-Dupuy à Montréal, dans mon comté, M. Gérard Cachat, qui avait vécu quant à lui une expérience intéressante réalisée par la ville de Marseille. Avec les entreprises établies dans la ville, Marseille avait fait des ententes avec les écoles de ce secteur pour former ce qu'on appelle des démarcheurs. Autrement dit, on fit une sélection rigoureuse d'une trentaine de jeunes hommes et de jeunes femmes ambitieux et ambitieuses, agressifs, décidés à faire leur chemin et on leur donna des informations sur la façon d'approcher des entreprises à l'extérieur de Marseille. Par la suite, cela a été à l'extérieur de la France. La rentabilité de cette formation qui avait été donnée à des groupes sélectionnés de Marseillais et de Marseillaises a été rentable et on a démontré la rentabilité de cette démarche.

Je pense que le mandat que reçoit, par cette loi, le futur ministre du Commerce extérieur exigerait qu'il puisse au moins explorer cette voie de la formation de démarcheurs, de personnes qui se spécialisent dans la vente et dans la publicisation de la production québécoise à l'étranger. Cela pourrait se faire évidemment avec une sélection de candidats qui pourraient provenir d'entreprises privées, mais cela pourrait aussi se faire avec l'assistance du ministère de l'Éducation.

(20 h 30)

Un dernier élément, M. le Président, et je terminerai là-dessus, qui est plutôt une interrogation. Lorsque je lis le mandat et les pouvoirs que le ministre va recevoir avec l'adoption de cette loi, je lis à l'article 7: "Le ministre élabore et propose au gouvernement des politiques en matière de

relations économiques et commerciales avec l'extérieur du Québec, de façon à promouvoir le développement et l'économie du Québec." Plus loin, on dit qu'il doit faciliter l'accès des biens et des services produits au Québec aux marchés extérieurs par des opérations promotionnelles. Mon interrogation, M. le Président, est la suivante: Comment peut-on arriver à promouvoir à l'extérieur ce qui se fait au Québec? Il y a, bien sûr, la publicité, le démarchage et la propagande, mais il y a aussi ce qui se fait déjà au Québec. Je pense que cet élément, qui est interne, a une importance dans le commerce extérieur. Autrement dit, qu'est-ce que cela nous donnerait d'aller placer des produits dans quelque pays du monde si, pendant ce temps, l'amélioration technologique qu'on pourrait pousser ici au Québec - et qui pourrait, elle, amener une production extérieure ou du placement à l'extérieur - est stoppée, est retardée par toutes sortes d'autres mesures? Il me semble donc que le ministre délégué au Commerce extérieur devrait avoir un mot à dire dans le développement interne des secteurs de pointe où l'on pourrait fabriquer des produits exportables par la suite à l'extérieur du Québec. Regardons, M. le Président, comment cela se passe, comment, par exemple, Hydro International a pu faire son chemin au plan international et a pu placer des contrats de service. C'est parce qu'elle avait construit Manicouagan et la Baie-James. Quand on amène des étrangers visiter cela, cela donne tout de suite les réponses que l'acheteur recherche. Je ne connais plus beaucoup de gens qui, aujourd'hui, achètent les yeux fermés. La visite d'une réalisation importante au plan mondial donne et crée, par le fait même, des débouchés. Je me suis fait dire, M. le Président, que beaucoup d'étrangers viennent actuellement à Montréal pour visiter le stade olympique. On peut dire ce qu'on veut sur le stade olympique. Je n'essaie pas de porter un jugement sur les coûts ni sur la façon dont cela s'est fait. J'essaie seulement de dire qu'il y a des étrangers, des promoteurs, des dirigeants et des élus de d'autres pays qui se déplacent actuellement et qui viennent visiter le stade. Que recherchent-ils? Comme d'autres qui viennent visiter le métro, que recherchent-ils? Ce qu'il faut faire ou ne pas faire, probablement. Mais dans les circonstances, lorsqu'ils décident, après avoir vu, que c'est ce qu'ils veulent ou que c'est ce qu'ils veulent faire, à qui vont-ils donner le contrat? Ils le donneront à l'extérieur du Québec même s'ils sont venus visiter quelque chose ici qui a été fait par quelqu'un de l'extérieur.

Il me semble que jusque là, M. le Président, je dis des choses logiques. Regardons un certain nombre d'exemples de ce qui s'est passé récemment. Je sais que quand je vais donner ces exemples, je vais

faire plaisir au vice-président de la région de l'Estrie qui s'est occupé de ce dossier. Prenons un exemple. La Communauté urbaine de Montréal a accordé un contrat à une compagnie américaine au détriment d'une compagnie québécoise, malgré le fait que le produit québécois était à 60% ici par rapport à 37% de l'autre côté, malgré le fait qu'il y avait une différence de moins de 10%. Qu'est-ce que cela produit? Cela produit, en fin de compte, qu'on n'a rien à montrer. Cela fait en sorte que, parce que le contrat a été donné à l'extérieur, on n'a pas la réalisation d'entreprises québécoises qui vont pouvoir faire la démonstration de choses qu'elles ont déjà réalisées. Je pense que lorsque l'on parle de commerce extérieur, c'est important.

Il y a un exemple qui est plus proche et qui fait plus mal aussi. C'est l'exemple des filtres-presses. Je sais que je parle de quelque chose que plusieurs ministres connaissent et dont ils ont été informés. Le filtre-pressé était pour filtrer les eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal afin que le système puisse rejeter dans le fleuve des eaux propres, nettoyées et vidées des déchets solides qu'elles pouvaient contenir. Ce contrat était important; c'était surtout un contrat qui pouvait marquer un pas en avant en termes technologiques, dans une technologie de pointe.

On a ici une firme qui s'appelle Ingersoll-Rand, dont le siège social est à Montréal, qui a trois usines à Montréal et une dans la région de Sherbrooke. Le contrat a été accordé à une firme japonaise qui n'a jamais réalisé - en tout cas, selon mes renseignements - de filtres-presses, au détriment de cette compagnie, installée chez nous depuis 100 ans, qui utilise une technologie nouvelle et qui aurait pu par la suite - vous verrez que je raccroche toujours cela au commerce extérieur - faire la démonstration que l'une des plus grandes, sinon la plus grande usine de filtration de ce type au monde, celle qui sera construite à Rivière-des-Prairies, celle-là aurait été construite par des entreprises de chez nous.

Je dis que lorsqu'on favorise le Japon plutôt qu'une entreprise de chez nous, dans un ordre de technologie avancée, à la fine pointe du progrès technologique, on empêche des Québécois d'exporter à l'étranger. Les visiteurs étrangers qui voudront avoir des usines de ce type, quand ils viendront les visiter, seront tentés de donner les contrats à ceux qui les auront réalisées; ce sera, dans un cas, une entreprise américaine et, dans l'autre cas, une entreprise japonaise.

Je dis au ministre délégué au Commerce extérieur: Cela devrait être dans votre mandat. Vous devriez être aussi responsable de l'établissement d'un certain nombre d'usines de pointe au Québec pour faciliter, par la suite, l'exportation à

l'étranger.

Je sais que les députés du caucus de la région de l'Estrie, comme ceux du caucus de la région de Montréal, se sont penchés sur cette question; ils ont essayé de faire comprendre non seulement l'importance de cela en termes d'emplois sur le plan local, mais son importance future en termes de commerce à l'étranger, en termes d'exportation de notre technologie, en termes d'exportation de nos compétences. Ils ont essayé de démontrer tout cela au gouvernement. Je dis: Profitons de ce projet de loi pour au moins s'assurer - s'il est encore temps, je pense que ce serait le bon moment - de régler ce dossier en même temps qu'on réglerait le projet de loi no 89; il me semble que ce serait une bonne affaire. Mais si l'on ne réussit pas cela, au moins qu'on s'assure que, dans la loi, le ministre délégué au Commerce extérieur pourra se prémunir contre des actions internes qui l'empêcheraient de faire du commerce externe par la suite. C'est probablement dans ce sens que les délégués du conseil national de notre parti ont adopté une résolution, lors du dernier conseil national, pour demander de réviser toute cette question du contrat accordé à une firme japonaise au détriment d'Ingersoll-Rand.

Je termine en disant que, pour moi, il sera important que dans ce projet de loi le ministre s'assure de pouvoir régler ce genre de cas. Il est important aussi, et je termine sur cette note, qu'on s'assure que les délais administratifs internes n'empêchent pas la productivité et l'efficacité des démarches qu'on fera.

Je souhaite, par ailleurs, qu'une des premières tâches du ministre délégué au Commerce extérieur soit aussi d'imposer que des instruments de mesure coûts-bénéfices soient établis le plus rapidement possible. Voilà un autre genre d'activité qu'on est porté souvent à décrier trop rapidement, probablement parce qu'on n'a pas, comme dans une entreprise ordinaire, un rapport financier qui nous démontre qu'il y a eu des bénéfices à la fin de l'année. Ce genre d'entreprise, que ce soit au plan culturel, au plan intergouvernemental ou au plan du commerce extérieur, cela appelle la mise sur pied d'instruments de mesure qui nous démontrent, selon le rapport coûts-bénéfices, la rentabilité de ces projets ou des activités qui sont menées par le gouvernement.

(20 h 40)

M. le Président, je voterai en faveur du projet de loi no 89 en deuxième lecture, en me donnant comme mandat de tenter de ramener les trois questions que j'ai soulevées au moment de l'étude article par article.

Le **Vice-Président (M. Jolivet)**: M. le ministre des Affaires intergouvernementales.

**M. Jacques-Yvan Morin**

**M. Morin:** M. le Président, il me paraît important d'apporter ma contribution au débat entourant ce projet de loi créant le nouveau ministère du Commerce extérieur, non seulement pour appuyer le projet comme j'ai eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises depuis que je suis aux Affaires intergouvernementales, mais aussi pour répondre à certaines élucubrations ou insinuations de l'Opposition, au cours des interventions qui ont eu lieu à la séance de cet après-midi.

Le Québec, vous le savez, exporte grosso modo 40% de sa production globale. C'est dire à quel point notre avenir dépend des exportations, de notre capacité d'exporter notre production industrielle. C'est l'un des pourcentages les plus élevés dans le monde et même dans le monde développé. Nous pourrions nous contenter de cela, peut-être même nous féliciter qu'un tel pourcentage de nos exportations aille à l'étranger. En tout cas, cela démontre que notre prospérité, nos emplois sont liés au commerce extérieur.

Cependant, je pense que ce serait faire preuve de myopie que de penser que c'est suffisant, que nous pouvons nous contenter de ce chiffre assez remarquable. Le tableau, en réalité, n'est pas si simple. Quand on y regarde de près, on se rend compte que la structure de nos exportations n'est pas de nature à assurer l'avenir, à assurer notre prospérité, à assurer les emplois. Cela est causé par plusieurs facteurs. En premier lieu, il y a l'histoire de notre économie. Chacun sait que ce sont des sociétés étrangères, souvent des sociétés multinationales, qui ont développé le Québec depuis quelque 80 ans, peut-être un peu plus. Ce sont ces sociétés qui s'intéressaient avant tout aux richesses naturelles, aux pâtes, aux papiers, à l'acier. Elles sont venues ici non pour transformer les matières premières, mais essentiellement pour tirer du sol, grâce à notre main-d'œuvre, les matières premières que le plus souvent elles transformaient chez elles, de sorte que, la production étant en quelque sorte prisonnière, livrée entièrement sur certains marchés américains, nos exportations se sont résumées pendant très longtemps à ces exportations. Cela constituait en quelque sorte un système d'échange en réseau fermé, où les sociétés qui exploitaient les richesses naturelles au Québec étaient souvent des succursales ou des filiales de sociétés ayant leur siège social à Pittsburgh ou ailleurs aux États-Unis.

Le résultat, c'est que très peu de petites et moyennes entreprises dans le passé se sont tournées vers l'exportation. Il y a, bien sûr, quelques années que les petites et moyennes entreprises ont commencé non seulement à prendre le tournant de la

fabrication industrielle, mais aussi celui de l'exportation. J'ai pu constater - par les temps qui courent, j'effectue une tournée dans les régions du Québec - que, dans certaines régions, les petites et les moyennes entreprises sont beaucoup plus tournées vers l'extérieur, qu'elles ont su développer cette mentalité exportatrice dont mon collègue, M. Landry, les entretient désormais. Ces régions ont vu leurs emplois progresser de façon assez remarquable. Je pense à ce qu'on appelle parfois le "miracle beauceron", qui est essentiellement un phénomène d'exportation. Bien sûr, la Beauce est située tout près de la frontière américaine, tout près des marchés américains, mais d'autres parties du Québec le sont également, et il n'y a pas de raison que, désormais, la petite et la moyenne entreprise ne se tournent pas également vers l'exportation.

Un second facteur qui explique les résultats assez piètres, sur le plan historique, de nos exportations tient au fait que les débouchés ont été très peu diversifiés, ce qui a rendu passablement vulnérable le niveau de nos exportations. Nous étions à même d'offrir seulement une gamme assez rétrécie de produits, quand ce n'était pas uniquement des matières premières. Mon collègue a fait remarquer tout à l'heure, dans son exposé initial, qu'un très petit nombre de produits constituent près de 70% de nos exportations.

Un troisième facteur qui doit nous empêcher d'être satisfaits de la situation présente, c'est le suivant le marché américain éclipse - et de loin - tous les autres. Je pense qu'il mobilise entre 60% et 65% de nos exportations. Évidemment, cela représente certains avantages: quand on a un marché énorme comme le marché américain qui, de surcroît, est voisin, cela facilite les choses, mais, justement, peut-être nous sommes-nous habitués à une certaine facilité. Les exportations, ça marchait tout seul, c'était organisé par d'autres qui venaient exploiter les richesses naturelles du Québec pour les transformer ailleurs. On n'avait guère qu'à les tirer du sol et à les vendre; nous nous sommes satisfaits de ce système pendant très longtemps.

En réalité, nous savons maintenant, depuis une vingtaine d'années, parce que nous avons des instruments d'analyse plus raffinés qu'autrefois, que ce système-là n'est pas à l'avantage des Québécois, qu'il faut, au contraire, tenter de transformer les richesses naturelles du Québec ici même, pour créer de l'emploi. Forcément, compte tenu de l'exiguïté de notre marché, il faut nous tourner vers l'extérieur. Il est absolument indispensable de trouver ailleurs qu'aux États-Unis des marchés. Je ne dis pas qu'il faut renoncer au marché américain; on doit même tenter de l'améliorer. De là l'effort que nous faisons depuis quelque temps pour pénétrer ce marché, mais on ne peut s'en

contenter car ce serait céder à la tentation de la facilité et aussi parce que l'une des conséquences, c'est que, lorsque les choses vont mal aux États-Unis, elles vont encore plus mal ici. Je ne sais pas qui a dit que dans ce domaine-là comme dans celui des investissements, quand les États-Unis s'enrhument, nous sommes les premiers à tousser.

Ce sont les raisons, M. le Président, pour lesquelles j'appuie ce projet de loi très important. D'ailleurs, dès mon arrivée - je tiens à le souligner - au ministère des Affaires intergouvernementales en février dernier, j'ai évoqué la nécessité de mettre sur pied un tel ministère. C'est à maintes reprises durant ma tournée du Québec, depuis quelques deux mois maintenant, que j'ai eu l'occasion de me réjouir du fait que nous aurons un ministre qui sera le maître-d'oeuvre dans ce domaine et s'occupera enfin du commerce extérieur.

**Une voix:** Bravo!

**M. Morin:** Je ne peux donc qu'appuyer enfin la concrétisation de ce projet qui avait été annoncé, on s'en souviendra, par le premier ministre dans son discours inaugural.

Il s'agit donc d'élargir nos débouchés, de répondre aux carences que je décrivais il y a un instant, de diversifier nos produits à l'exportation, de mettre l'accent sur la technologie, d'amener les petites et moyennes entreprises à faire des efforts en vue d'exporter. Voilà les objectifs que s'est fixés mon collègue et que se donnera ce nouveau ministère.

De toute façon, M. le Président, quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que nous n'avons guère le choix. Pour toutes sortes de raisons, la concurrence, sur le plan international, se fait de plus en plus âpre. Paraissent à l'horizon, maintenant, de nouveaux pays industriels, c'est ainsi que les nomme l'OCDE. Il y en a une dizaine, dont les plus connus sont la Corée du Sud, le Brésil, Hong Kong, qui, jouissant d'une main-d'oeuvre à très bon marché, sont aptes à envahir les marchés internationaux avec des produits qui sont souvent de très bonne qualité, à des prix qui défient toute concurrence évidemment.

(20 h 50)

Cette concurrence de plus en plus âpre fait un devoir aux pays développés de développer leur propre capacité exportatrice, de développer leur technologie - de prendre le virage technologique - mais de le prendre justement dans une vision tournée vers l'extérieur. L'exiguïté du marché québécois - 5 000 000 à 6 000 000 de consommateurs - et même l'exiguïté du marché canadien - 22 000 000 à 23 000 000 de consommateurs - ne nous permet pas de songer à produire en quantité industrielle, en quantité rentable,

pour des marchés qui sont insuffisamment développés. Nous sommes forcés de nous tourner vers les marchés extérieurs.

D'ailleurs, même s'il n'y avait pas ces bonnes raisons, la crise que nous traversons actuellement, qui est terrible pour les emplois au Québec, ne fait qu'accentuer la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de développer notre vigilance à l'égard des marchés extérieurs et de faire preuve d'excellence si nous voulons maintenir notre part des emplois dans un monde de plus en plus tourné vers la concurrence.

Je pense que nous avons trop tardé à comprendre, au Québec, que notre prospérité passe par l'extérieur. Évidemment, il n'est pas trop tard pour nous en occuper et la création du ministère du Commerce extérieur constitue, à mon avis, un pas important dans la bonne direction. Je suis assuré, pour ma part, en raison de la qualité de l'homme qui va assumer ce poste, qu'il contribuera largement à l'accroissement des exportations du Québec et au développement de cette mentalité exportatrice dont parle M. Landry.

Déjà, M. le Président, les exportations du Québec ont augmenté de 20% par année depuis que l'actuel gouvernement est arrivé aux affaires de l'État. C'est plus que le Canada qui est arrivé à des résultats d'à peu près 17%. C'est plus que les États-Unis qui ont atteint, si ma mémoire est bonne, 15% depuis deux ou trois ans. C'est même plus que le Japon qui n'a atteint que 12% dans la croissance de ses exportations depuis quelques années. Je tiens à le souligner, en réponse aux propos extrêmement pisse-vinaigre du député de Nelligan, qui était d'un pessimisme terrible au sujet du Québec et de son avenir économique. Tout allait mal, à l'écouter. On se prenait même à penser qu'il souhaitait que tout aille mal pour que, évidemment, il puisse en faire retomber la responsabilité sur le gouvernement.

En réalité, M. le Président, il faut le répéter, les exportations du Québec, depuis cinq ans, augmentent de 20% par année. C'est un résultat qui est à peu près inégalé dans le monde développé. Il faut simplement s'en occuper davantage et pousser plus loin, maintenir ces résultats et peut-être même aller au-delà.

Bien sûr, malgré cela, M. le Président, il s'en trouvera pour dire que le gouvernement et les gens d'affaires du Québec devraient se contenter d'utiliser les services qu'offre le gouvernement fédéral. J'entends encore le député de Nelligan insinuer que les délégations du Québec coûtaient beaucoup trop cher. Cela coûte 15 000 000 \$. Il a insinué que cela en coûtait 40 000 000 \$. Je l'ai laissé dire à ce moment-là, parce que, avec le peu de crédibilité dont il jouit à la suite de cette intervention, il n'était pas nécessaire d'en faire une question de privilège. Mais j'aurais

pu le faire à ce moment-là, M. le Président, pour bien préciser qu'il s'agit de 15 000 000 \$.

J'attire votre attention sur le fait que la seule délégation de Toronto, par exemple, a rapporté ce montant de 15 000 000 \$, l'an dernier, en investissements. À elle seule, la délégation de Toronto a obtenu ce résultat remarquable. Ailleurs, dans l'ouest des États-Unis, par exemple, où nous avons ouvert, il y a quelque temps, une délégation à Los Angeles, on a vu, dans les années qui ont suivi, une croissance remarquable de nos exportations et pour les années 1979 à 1981, je pense que l'augmentation a été de l'ordre de 250%, en deux ans. La preuve n'est donc pas à faire que ces délégations, les conseillers économiques, les agents commerciaux qui s'y trouvent, font un excellent travail avec tous les conseillers qui travaillent dans les autres domaines, soit culturel, soit social ou politique, à assurer la présence du Québec à l'étranger.

Bien sûr, il arrive - et je suis de ceux qui ont agi dans ce sens - que nos délégations s'entendent avec les consulats canadiens. Dans ce cas, on obtient des résultats intéressants, effectivement. Ils font l'effort, ils ont reçu instruction de faire l'effort de travailler la main dans la main avec les consulats canadiens. Mais il arrive encore trop souvent que cette coopération n'est pas offerte ou n'est pas obtenue par nos délégations. Je puis vous en donner un exemple récent, celui de ce qu'on appelle le dossier ossature-bois. Récemment, nos collègues français, des experts français dans le domaine de l'ossature-bois, c'est-à-dire de la construction des maisons avec ossature de bois, ont voulu organiser une mission ici, grâce à laquelle Us pourraient étudier les possibilités de transferts technologiques, les possibilités d'importation de bois qui pourrait servir à la construction d'ossatures de maisons. Cette délégation est très importante: 30 ou 40 personnes en feront partie. Nous en avons été informés presque au dernier moment, par hasard, et heureusement parce que ces Français, naturellement, s'étaient adressés à l'ambassade du Canada qui leur avait organisé une délégation - tenez-vous bien - une mission en trois étapes à Ottawa, à Calgary et à Vancouver. J'aime autant vous dire que nous avons rattrapé l'affaire et que cette mission aura lieu et viendra également au Québec qui, comme par hasard, dans ce domaine de l'ossature-bois, représente 50% des produits fabriqués au Canada. Ce type de construction, qui est réalisé pour une large part au Québec, semblait donc totalement ignoré des services fédéraux.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire publiquement et je le redis devant cette Chambre ce soir: Dans ce domaine, on n'est jamais si bien servi que par soi-même! Pour

une raison très simple: la concurrence internationale dans le domaine économique se fait de plus en plus âpre non seulement entre États souverains, mais entre États autonomes. Dans le cas du Canada, la concurrence se fait de plus en plus âpre entre les provinces. Il ne faut pas être naïf et penser qu'il puisse en être autrement; les autres provinces ont aussi leurs intérêts, elles les défendent avec âpreté et il nous appartient, à nous aussi, de faire preuve de vigilance.

Un autre exemple de l'importance que peut revêtir pour nous la petite et la moyenne entreprise et sa capacité d'exportation m'a été donné récemment dans ma propre circonscription et dans celle du député de Bourassa, mon voisin. Nous avons tenu, à Montréal-Nord, un colloque sur la petite et la moyenne entreprise ainsi que sur l'exportation. J'ai eu l'occasion d'y faire un exposé sur la faculté d'exportation de ces entreprises et je voudrais que vous sachiez, M. le Président, qu'à la suite de ce colloque, qui a été des plus fructueux et qui nous a valu la participation du premier ministre, pas moins d'une centaine d'emplois ont été créés dans Montréal-Nord. Nous nous attendons que les retombées continuent de se produire et que quelques dizaines d'emplois soient encore créés.

Je voudrais conclure, maintenant, M. le Président. Nous avons l'intention - je veux rassurer le député de Nelligan - de coopérer étroitement, tous les ministères, à la réalisation des objectifs du nouveau ministère. Ceux-ci, bien sûr, ont leur importance propre: le commerce extérieur est une question en soi; mais je pense que si nous voulons réussir, cela va requérir un maître d'oeuvre qui va se tourner vers ses collègues et obtenir leur appui pour qu'ils se soucient des marchés extérieurs. De même, les objectifs commerciaux vont devoir être conciliés avec les autres politiques extérieures du gouvernement, notamment les politiques sociales, les politiques culturelles. C'est ce que rappelle d'ailleurs l'article 10 du projet de loi.

(21 heures)

Tout se tient dans les relations extérieures d'un État, qu'il soit autonome ou souverain. Les relations culturelles créent un climat qui favorise les contacts commerciaux, les investissements, l'immigration et, à son tour, le commerce contribue à développer les liens culturels, sociaux et politiques que le Québec peut entretenir avec l'étranger. Quand, par exemple, le Québec signe une entente sur la sécurité sociale avec un pays étranger, il fait avancer du même coup les échanges de personnes et de produits ainsi que les investissements. Nous en avons d'ailleurs maintes fois fait la preuve.

Ce n'est pas pour rien que les traités

les plus anciens portent souvent le titre de "traités d'amitié et de commerce". Tout se tient. Nous en sommes bien conscients au sein du gouvernement. On le constate d'ailleurs, a contrario dans certains événements récents liés au commerce Est-Ouest. Les différends politiques, qui quelquefois constituent des différends idéologiques, ont des conséquences fâcheuses pour les rapports commerciaux et les investissements entre États.

M. le Président, je conclus en disant qu'il était grand temps que ce ministère soit créé. Il est temps que tous les ministères qui sont tournés vers l'extérieur, y compris le mien, se donnent la main pour que progressent nos échanges de toute nature avec le monde extérieur. C'est pourquoi, M. le Président, j'appuierai fermement ce projet de loi. Je vous remercie.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député de Jean-Talon.

#### M. Jean-Claude Rivest

**M. Rivest:** M. le Président, c'est avec intérêt que j'ai suivi le discours du ministre des Affaires intergouvernementales, celui du prochain ministre du Commerce extérieur ainsi que ceux des collègues qui, jusqu'à maintenant, ont participé à ce débat. Que le Québec soit mieux équipé sur le plan des structures gouvernementales pour faire face au défi de l'ouverture de l'économie du Québec sur le monde, c'est-à-dire par l'exportation de nos biens et services, je pense, M. le Président, que, d'emblée tout le monde sera parfaitement d'accord avec cet objectif. D'ailleurs, il a déjà commencé de se réaliser depuis fort longtemps, autant par les efforts qui ont été faits au niveau du ministère des Affaires intergouvernementales qu'à celui du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi qu'à celui de l'Agriculture, des efforts aussi qui ont été faits par de très nombreux agents de la vie économique du Québec.

Je pense - et plusieurs intervenants l'ont souligné - que personne ne met en doute la capacité de l'ensemble des Québécois d'offrir et de produire des biens et des services qui peuvent très facilement concurrencer, en termes de qualité, l'ensemble, enfin la production d'autres pays. Je pense que, sur ce plan, il n'y a pas de discussion possible et d'emblée tous les Québécois et les deux côtés de la Chambre sont d'accord avec cela. Je me demande personnellement s'il n'aurait pas été plus facile pour le gouvernement de voir à une meilleure coordination et à une meilleure intégration des multiples efforts que le gouvernement du Québec fait par ses ministères et organismes au titre du commerce extérieur, si les intentions

manifestées par le nouveau ministre des Affaires intergouvernementales et député de Sauvé qui, au moment de sa nomination, était parti dans une série de déclarations et de démarches qui témoignaient de son souci de doter le Québec d'un instrument efficace de promotion et de vente des biens et des services, je me demande si le gouvernement a bien regardé s'il n'aurait pas été possible d'atteindre les mêmes objectifs dans le cadre de la Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales qui prévoyait la possibilité, de confier au ministère des Affaires intergouvernementales un module quelconque aussi opérationnel que veut bien l'être le nouveau ministre délégué au Commerce extérieur.

Plusieurs commentateurs l'ont signalé, ce qui agace dans ce projet de loi - et je le dis sans animosité à l'endroit du ministre délégué au Commerce extérieur - c'est que plusieurs ont l'impression que cette loi est beaucoup plus une loi qui cherche à faire une place au ministre dans l'ensemble du Conseil des ministres ou des responsabilités ministérielles. Connaissant, je pense, assez bien la Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales et ayant participé, lorsque nous étions au gouvernement, à cette loi qui était très importante, nous avons, au moment de son adoption, au début des années soixante-dix, exactement en vue cet objectif de doter le gouvernement du Québec, dans le domaine économique, d'un organisme suffisamment souple et dynamique pour pouvoir appuyer les efforts considérables et très souvent couronnés de succès que les dirigeants d'entreprises québécoises font sur les marchés internationaux. Le gouvernement a choisi de créer un ministère du Conseil exécutif. Chose assez curieuse, M. le Président, depuis le temps que je circule dans les milieux parlementaires, c'est la première fois, à ma connaissance, qu'une loi constitutive d'un ministère n'est pas présentée par le premier ministre qui est le chef de l'Exécutif. Assez curieusement, cette loi est présentée par le prochain ministre, celui qui sera ministre lorsque la loi sera adoptée. Si le gouvernement avait voulu, en créant un ministère du Commerce extérieur, signifier toute l'importance qu'il attachait à la chose, il me semble que, normalement, c'est le premier ministre qui est le chef de l'Exécutif, qui aurait dû la présenter, comme cela se fait dans la création de tout autre ministère. Sauf erreur, je suis presque sûr que cela s'est toujours fait, c'est toujours le premier ministre qui a présenté une loi qui créait un nouveau ministère.

De toute façon, M. le Président, je veux simplement dire qu'il faut prendre avec réserve cette espèce de littérature ou ces propos quelque peu ronflants qui entourent l'étude et l'examen de ce projet de loi no 89. J'ai fait allusion au ministère des

Affaires intergouvernementales. Le ministre des Affaires intergouvernementales a fait une série de déclarations, de toute manière, qui m'ont amené et qui ont certainement amené un très grand nombre d'observateurs à dire que le ministère des Affaires intergouvernementales, sous la direction du député de Sauvé, va désormais vraiment accorder une plus grande importance à sa dimension économique, autant, d'ailleurs, sur le plan interne que sur le plan externe. D'ailleurs, je ne veux pas faire un usage abusif des citations, mais j'ai ici une déclaration du ministre des Affaires intergouvernementales qui disait, en septembre... C'est une déclaration que j'ai retrouvée dans la Presse et dont le titre est peut-être "Morin n'entend pas céder sa place à Landry et à Paquette". De toute façon, peu importe le titre. Ce qui est important, c'est qu'on disait dans l'article: "M. Morin a décidé de se faire vendeur de la nécessité pour le Québec de s'ouvrir davantage au commerce extérieur et à la technologie." Il a amorcé la vente et je pense qu'il faut conclure, avec le projet de loi 89, que son collègue, le ministre délégué au Commerce extérieur, prendra le relais, que le ministre d'État à la Science et à la Technologie prendra le relais pour ce qui est de la science et de la technologie et que le ministère des Affaires intergouvernementales sort de l'opération d'une façon assez peu glorieuse. Remarquez, M. le ministre, que la bataille que vous avez livrée - je pense que vous l'avez fait de bonne foi - elle n'est pas propre et commune au Québec. (21 h 10)

Au niveau fédéral canadien, regardez en France, en Angleterre, il y a toujours eu entre les services extérieurs du ministère des Affaires étrangères et les services du ministère de l'Industrie et du Commerce, une espèce d'émulation entre les deux, à savoir lequel était le mieux autorisé pour parler d'économie et de commerce extérieur à l'étranger. Je sais en tout cas qu'au fédéral, les gens du ministère de l'Industrie et du Commerce accordent très peu de crédibilité aux gens du ministère des Affaires extérieures pour s'occuper de ces choses et vice versa. C'est un débat d'administration, un débat de ministres, un débat de fonctionnaires et ce débat a lieu actuellement dans le cabinet péquiste.

Le nouveau ministre délégué au Commerce extérieur a, semble-t-il, gagné la partie. Faut-il l'en féliciter? Sans doute. Faut-il surtout lui souhaiter bonne chance et conclure que le ministre des Affaires intergouvernementales a malheureusement perdu la partie? Vous me permettrez d'en avoir un regret, parce que je trouve qu'il y a eu dans la fonction publique - excusez si je parle d'avant 1976 parce que vous avez souvent l'impression que l'histoire a commencé en 1976 - un effort vraiment

systématique de la part du gouvernement précédent, pour donner au ministère des Affaires intergouvernementales par la loi... Je pense que le député de Sauvé était à l'époque, sauf erreur, chef de l'Opposition. Il y a eu, dans cette loi, un effort pour doter le Québec, sur le plan international, en termes politique, social et économique... Cette loi a été reconnue un peu par tout le monde comme étant bien faite et comme donnant au Québec les moyens d'avoir une politique sur le plan étranger qui soit consistante et cohérente, sans qu'il y ait besoin de créer aujourd'hui ce genre de modules administratifs où l'on confie finalement à un ministre un travail que le ministère des Affaires intergouvernementales aurait très bien pu faire à mes yeux.

De toute façon, le choix du gouvernement est fait. Il n'y a pas de drame absolu à cet égard. Par contre, je voudrais dire au ministre délégué au Commerce extérieur que pour atteindre les objectifs qu'il poursuit - je pense qu'il a lui-même référé aux expériences - ce n'est pas d'hier, ni depuis 1976, que les dirigeants d'entreprises au Québec sont conscients des activités internationales. J'écoutais le ministre des Affaires intergouvernementales signaler que le Québec avait eu une performance sur ce plan qui se comparait relativement mieux bien sûr que celle du Canada ou que celle d'autres régions du Canada. Sans doute et tant mieux pour nous. Par contre, un domaine que mon collègue, le député d'Outremont, connaît beaucoup: le domaine des firmes d'ingénieurs... Il faut dire

- le ministre avait l'air de s'attribuer tout le mérite de cela - qu'il y a eu la contrainte du besoin; c'est qu'en raison de l'affaiblissement ou de la détérioration de la situation économique au Québec depuis 1976 - puisque vous aimez ce point de référence - il y a eu de nombreuses entreprises qui ont dû - c'était simplement une question de survie - développer effectivement des activités à l'étranger. Pour abandonner la référence de 1976 que vous chérissez, dans le domaine des bureaux d'ingénieurs, il est certain que le ralentissement des investissements et des immobilisations dans les secteurs public et parapublic - celui-là antérieur à 1976 - a amené de très nombreuses firmes d'ingénieurs à diversifier leur action et à étendre le champ de leurs activités. Je connais personnellement des bureaux d'ingénieurs qui ont développé des services sur le plan international - le ministre, je crois, a fait référence à Lavalin qui est évidemment le plus gros - d'autres bureaux et de très nombreux bureaux d'ingénieurs ont exporté la technologie québécoise qui, encore là, réussit très bien à soutenir la concurrence. Je voudrais dire au ministre, tout en reconnaissant ses bonnes intentions, qu'il devra, au-delà de ses bonnes

intentions, d'abord et avant tout auprès du milieu économique qu'il connaît bien et qu'il a fréquenté depuis six ans, depuis qu'il est au gouvernement, éviter absolument - je pense que cela a été le sens des propos de mon collègue, le député de Nelligan - toute espèce de politisation de l'action de son ministère. Ce n'est pas l'endroit et les intérêts économiques du Québec sont à ce point importants. D'ailleurs, si le ministre le faisait, je pense qu'il desservirait non seulement les ambitions et les intentions qu'il a comme ministre délégué au Commerce extérieur, mais les intérêts du Québec; il ne réussirait pas, s'il le faisait et connaissant bien les milieux économiques, à avoir toute la collaboration dont il aura besoin des hommes d'affaires, des milieux d'affaires du Québec. Je pense que le ministre sait très bien ce dont je parle. Pour l'homme d'affaires, pour le dirigeant de la petite et de la moyenne entreprise, pour le professionnel qui fait ou qui projette ou que l'on va amener à faire de l'action à l'étranger, toute espèce de chicane stérile et négative entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, de prime abord, si cette politisation devait exister, cela va créer des entraves. Quant à nous, nous n'accepterons jamais cela.

Deuxièmement, face aux interlocuteurs à l'étranger, vous pouvez penser, les gens du Parti québécois, tout ce que vous voudrez du Canada, mais quiconque a eu l'occasion de travailler avec des gens à l'étranger, tout le monde, de très nombreux Québécois, l'immense majorité des Québécois, est convaincu de la chose, le Canada sur ce plan jouit à l'étranger d'une réputation absolument remarquable. On a évoqué le tiers monde, j'ai eu l'occasion, au ministère des Affaires intergouvernementales et même en ce moment, de rencontrer, comme d'autres collègues, de très nombreuses personnes qui nous viennent de pays en voie de développement. L'action du gouvernement canadien par l'ACDI, par exemple, est très bien perçue. Je ne souhaite pas - je ne dis pas que c'est l'intention du ministre, mais je le mets en garde, à la suite des remarques très pertinentes du député de Nelligan - que le gouvernement porte à l'étranger les problèmes politiques internes du Québec et du Canada parce que cela serait rendre un très mauvais service à tous ceux qui ont intérêt au Québec, c'est-à-dire les agents de la vie économique, à développer de nouveaux marchés et à tous ceux qui, au fond, sont les travailleurs québécois qui dépendent du succès des efforts que le Québec et le Canada font à l'étranger pour exporter notre technologie, nos biens et nos services.

Au lieu de s'engager dans une attitude de confrontation avec la Société pour l'expansion des exportations, qui a rendu les services que l'on sait dans le dossier de

Bombardier, puisqu'elle a été inscrite au premier chef la grande responsable du succès de Bombardier au niveau gouvernemental comme au niveau de l'ACDI, j'espère que le ministre va nous dire qu'il s'engage à bien faire établir et reconnaître les priorités québécoises au sein de ces agences fédérales et à ne pas politiser ce dossier d'une façon indue. Sinon, cela ne vaut pas la peine du tout de se préoccuper du commerce extérieur parce que, d'une part, vous allez semer et entretenir une confusion, donc créer des résistances auprès des interlocuteurs étrangers et, d'autre part, vous le savez très bien, M. le ministre, vous allez vous constituer des embêtements sérieux avec les gens avec qui vous traitez au Québec, qui sont les dirigeants des petites et moyennes entreprises, qui n'ont pas la réputation de s'intéresser, quand il s'agit de leur entreprise, quand il s'agit des emplois qu'elles offrent à la population en région, au caractère négatif et stérile de certaines politiques de prestige que poursuivent à l'occasion le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

Enfin, je voudrais dire au ministre que son action au niveau du commerce extérieur pose un problème. Le ministre parle souvent et avec raison à bien des égards, de son livre, *Le virage technologique*. Une des critiques qui ont été formulées concernant son livre, *Le virage technologique*, c'est que c'est beau d'inviter les Québécois à faire un virage technologique, c'est sans doute absolument nécessaire, mais dans le document qu'il a rendu public, le moins que l'on puisse dire, c'est que le ministre n'a pas insisté beaucoup pour offrir, à même son document, une étude, sur le plan technologique, des marchés qui sont disponibles et dans lesquels le Québec peut concurrencer adéquatement.

(21 h 20)

Qu'on demande aux petites et moyennes entreprises de développer de nouvelles technologies, fort bien! Qu'on les aide à le faire, encore mieux! Mais, surtout, qu'on n'aille pas les inviter, les engager dans des marchés qui, sur le plan international, sont littéralement bloqués ou qui n'offrent pas de capacités. J'espère que, dans l'accomplissement de ses fonctions, le ministre demandera, avec ses collaborateurs, de poursuivre cette étude de l'existence des marchés pour que nos biens et nos produits puissent finalement obtenir du succès à l'étranger.

Finalement, M. le Président, je pense que le ministre n'y a pas fait beaucoup allusion dans son intervention cet après-midi, mais c'est sans doute sur sa table de travail et celle de ses collaborateurs, il reste qu'au niveau des politiques mêmes du gouvernement... Parce que biens et services du Québec à l'étranger, fort bien! Nous

savons que nous sommes capables. Nos entreprises et tous les Québécois savent que nous sommes capables de haute performance sur ce plan-là. Il y a l'idée fondamentale de la capacité concurrentielle de nos entreprises, non pas en termes de capacité, mais en termes de coût de production, parce qu'on s'en va sur des marchés internationaux. Qui allons-nous concurrencer sur les marchés internationaux? Nous allons concurrencer les pays de haut développement technologique comme les États-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France. Cela, dans le rôle du ministre, à l'intérieur même du gouvernement... Qui dit capacité concurrentielle dit, par exemple - je sais que mon temps est écoulé, M. le Président et je termine là-dessus - que le ministre du Commerce extérieur, pour vraiment aider, devra parler à son collègue, le ministre des Finances, pour dire: Écoutez, la fiscalité de nos entreprises actuellement est à un niveau tel que cela empêche nos entreprises de gagner des marchés à l'étranger.

Il devra parler à ses collègues, le ministre de la Main-d'Oeuvre et le ministre délégué au Travail, pour dire: Nous avons un problème de productivité au Québec par rapport à nos concurrents.

Ce que je veux dire, M. le Président - et je termine parce que je vois que vous allez m'arrêter; j'aurais d'autres exemples à donner à cet égard - c'est que, dans la fonction du ministre, et j'espère que c'est la manière dont il le comprend, il doit être le défenseur premier, s'il veut être utile et remplir ses fonctions, de l'amélioration de la capacité concurrentielle des entreprises. J'espère que, dans les mois qui viendront, comme mon collègue de Nelligan le signalait, nous allons juger de la valeur de ce projet de loi justement par la réussite que le ministre aura de convaincre le gouvernement d'aider concrètement, non pas seulement en paroles, les entreprises québécoises pour qu'elles réussissent mieux que maintenant, même si elles réussissent déjà bien. Nous savons tous - c'est ma dernière phrase, je vous vois sur le point de vous lever - que les entreprises québécoises sont capables et drôlement capables de réussir, à la condition qu'elles aient le respect de la part du gouvernement du Québec qui a malheureusement, dans le passé, fait trop de choses contre l'entreprise privée et qui devra le manifester concrètement.

**Une voix:** Quelle belle phrase!

Le **Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député de Rousseau.

**M. René Blouin**

**M. Blouin:** Merci, M. le Président. Au cours de ce débat, nous avons entendu - on

se demande un peu pourquoi - deux interventions de deux députés différents de l'Opposition qui semblent assez d'accord, grosso modo, avec cette mesure, avec ce projet de loi, avec la création de ce ministère du Commerce extérieur, mais qui, dans le cas du député de Jean-Talon, essaie de voir des problèmes où il n'y en a pas et, dans le cas du député de Nelligan, voudrait des problèmes là où il n'y en a pas.

Par exemple, le député de Jean-Talon, en se forçant les méninges, a essayé de démontrer, par un exercice qui était difficile à suivre, que le premier ministre - parce qu'il n'est pas celui qui présente ce projet de loi - ne serait peut-être pas d'accord avec ce projet de loi.

**M. Fallu:** Il a oublié le message inaugural.

**M. Blouin:** Non seulement, comme le dit mon collègue de Groulx, il a oublié le message inaugural qui était très clair à cet égard, mais il a surtout oublié quelque chose qui lui fait très mal. Il a oublié la dernière campagne électorale. Car, en effet, au cours de cette dernière, la création d'un ministère du Commerce extérieur faisait partie des engagements qu'a pris le Parti québécois face à la population du Québec et, comme les autres, c'est un engagement que nous sommes en train de réaliser au moment où nous nous parlons.

Je comprends donc qu'il essaie de voir des problèmes là où il n'y en a pas, mais cette technique est un peu moins grave que celle du député de Nelligan qui voudrait des problèmes là où il n'y en a pas. Il croit, par exemple - il l'a répété abondamment - que l'option souverainiste du gouvernement et la loi no 101 sont des obstacles au développement de l'économie. Justement au moment où nous parlons d'ouverture sur le monde, justement au moment où nous nous adressons à des interlocuteurs qui sont, très souvent, des gouvernements qui, depuis une couple de décennies, pour beaucoup d'entre eux, ont vécu l'accession à la souveraineté de leur propre pays, le député de Nelligan a le sentiment que ces gouvernements qui ont accédé à ce statut de dignité pour leur peuple ont peur de l'option gouvernementale. Il a le sentiment que ces gouvernements, qui font eux-mêmes du commerce extérieur avec des pays de toute nature et de toute langue, ont peur qu'on parle français au Québec. C'est pour cela que je dis que le député de Nelligan veut voir des problèmes là où il n'y en a vraisemblablement pas du tout.

Plusieurs de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, qui sont d'accord avec ce projet de loi et qui n'ont pas peur de le manifester, ont fait état de l'important coefficient d'exportation du Québec, qui se situe entre 40% et 45% de son produit

intérieur brut. Nous avons également rappelé qu'en 1980, par exemple, nous étions, toutes proportions gardées, au Québec, au deuxième rang des nations qui exportaient le plus, compte tenu de l'importance numérique de la population. Nous avons répété aussi qu'il était, somme toute, assez normal pour une petite économie comme la nôtre, qui ne peut pas écouler un nombre démesuré de produits sur son propre territoire, de franchir des frontières et d'aller vendre sa production à l'extérieur.

Toutefois, ce que nous avons constaté, c'est que, malgré les efforts qui ont déjà donné des résultats, tout cela ne suffisait pas; qu'il fallait, au sein de la machine du gouvernement du Québec, créer un organisme spécifique qui aurait pour objectif de faire éclater les marchés que nous avons déjà réussi à percer et de faire en sorte que l'économie interne du Québec, donc tous les citoyens et les citoyennes du Québec en profitent d'autant.

À titre d'exemple, il est intéressant de savoir qu'il existe, au Québec, environ 9000 entreprises et que, de ce nombre, 2400 font, à des degrés divers, des exportations. Nous trouvons encore un peu plus de 800 entreprises québécoises qui ont le désir de s'inscrire au rang des exportateurs. Cela veut dire qu'il reste un bassin d'environ 6000 entreprises québécoises qui n'exportent pas encore ou n'ont même pas l'intention de se lancer sur les marchés extérieurs. C'est justement pourquoi le gouvernement, après avoir regardé le tableau général de l'économie et des entreprises québécoises qui bâtissent cette économie, a décidé de s'attaquer à ce problème et d'élargir les marchés en donnant des services spécialisés et dynamiques aux entreprises qui, effectivement, désireront s'inscrire dans ce réseau d'exportation.

De quel genre de services s'agira-t-il? D'abord, les entreprises elles-mêmes bénéficieront de services nouveaux et améliorés. Le gouvernement a l'intention d'aider les entreprises dans la mise au point de nouveaux produits innovateurs, de produits qui sont capables de percer les marchés étrangers et, comme disait le ministre délégué au Commerce extérieur cet après-midi, des produits qui sont attrayants pour l'extérieur et que nous sommes capables de fabriquer en toute concurrence et de vendre à des prix concurrentiels.

(21 h 30)

Le gouvernement également, grâce aux services du ministère du Commerce extérieur, a l'intention de former et d'informer les hommes et les femmes qui travaillent dans les entreprises afin qu'ils soient bien au fait des marchés et des techniques d'exportation. On ne s'engage pas dans un secteur comme celui de l'exportation à l'aveuglette; il y a des règles, il y a des

techniques, il y a des façons d'aller décrocher des marchés et ce à quoi le ministère a l'intention de s'attaquer en enseignant, en aidant et en offrant un support aux entreprises pour que, de plus en plus, elles aient le goût de se lancer sur les marchés extérieurs et dépasser les frontières du Québec. C'est cette mentalité internationale, c'est cette mentalité de dépassement et d'exportation que le ministère a l'intention d'inculquer davantage aux entreprises.

De plus le ministère a l'intention de faire en sorte que les entreprises apprennent à travailler ensemble, apprennent à former des consortiums, lorsque cela est nécessaire, c'est-à-dire qu'elles se regroupent pour offrir des produits qui présentent plusieurs avantages. Aujourd'hui, par exemple, très souvent, beaucoup de pays désirent obtenir des produits finis, mais des produits qui ne sont pas simples. Il y a une expression pour décrire ce genre de produits. Les pays qui importent désirent souvent importer des choses avec les clés en main. Par exemple, si on désire un hôtel, on ne viendra pas au Québec pour importer du verre, on ne viendra pas au Québec pour importer du granit, mais on demandera aux entreprises québécoises qui auront voulu se regrouper, de leur fournir tous les produits qui leur permettront d'ériger sur place cet édifice pour ensuite pouvoir l'utiliser comme elles le souhaitent. Le ministère aura donc un rôle très important dans l'initiation des comportements nouveaux, des comportements exportateurs au sein des entreprises québécoises.

Le gouvernement, par l'entremise du ministère du Commerce extérieur, aura aussi la tâche non seulement de faire déborder les marchés, mais également de rentrer à l'intérieur du territoire québécois, de pénétrer les régions une par une, de regrouper les chefs d'entreprises et ceux qui, au sein des entreprises, auront la tâche de s'occuper de l'exportation. Le gouvernement a l'intention de faire en sorte que les entreprises à l'intérieur des régions - et il y a beaucoup d'entreprises dans ma propre région, entre Joliette et Saint-Jérôme, des entreprises qui ont la capacité d'exporter des produits concurrentiels et des produits de qualité - se regroupent. Le gouvernement, via ce ministère du Commerce extérieur, a l'intention de pénétrer les régions, de regrouper ces gens qui ont des capacités d'exportation pour que leur activité économique soit plus forte, pour que les régions en profitent et pour que l'ensemble du Québec aussi connaisse de meilleures performances économiques grâce au moyen que leur fournira le ministère du Commerce extérieur.

De façon générale - et je termine là-dessus - les Québécois - c'est le constat que

nous avons fait et dont j'ai parlé au début - sur les marchés extérieurs ne sont pas encore assez agressifs, notamment, parce qu'ils n'ont pas su développer suffisamment de technologie originale, parce qu'ils offrent des gammes partielles de produits et de services et parce que les stratégies gouvernementales et privées ne sont pas bien intégrées. C'est justement un des objectifs essentiels du ministère du Commerce extérieur d'intégrer ces stratégies. Il faut accroître sensiblement le nombre d'entreprises qui se préoccupent beaucoup plus de la commercialisation de leurs produits sur les marchés extérieurs. Le nouveau ministère du Commerce extérieur est un outil privilégié à cet égard, un outil qui améliorera à la fois les performances extérieures du Québec mais aussi, par voie de conséquence, son dynamisme économique intérieur. Et tout le monde en profitera, même les gens de l'Opposition. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le député d'Outremont.

#### **M. Pierre-C. Fortier**

**M. Fortier:** M. le Président, je me joins à mes collègues pour parler de ce projet de loi no 89, qui va créer un nouveau ministère au sein du gouvernement. Je crois que sur le principe, nous, de notre formation politique, avons dit très clairement que nous sommes favorables à ce que l'on mette l'accent sur l'exportation et cela, de plus en plus, compte tenu de la faiblesse de notre marché domestique. Cet énoncé, M. le Président, c'est vrai, non pas seulement du Québec, mais c'est vrai de toutes les provinces canadiennes, c'est vrai du Canada dans son ensemble. D'ailleurs, le Canada, avec 25% de son produit national brut exporté, se retrouve parmi les pays du monde qui doivent exporter pour pouvoir développer une économie qui soit à la mesure de nos ambitions et à la mesure de nos défis.

Le Québec, dans cette conjoncture, ne fait pas exception, mais les commentaires de mes collègues et les miens sont de décanter le problème, de prévoir les difficultés et de mettre de côté un peu cette naïveté que nous avons entendue de part et d'autre, de nos gens d'en face qui, bien sûr, n'ont pas eu l'occasion de faire comme certains d'entre nous, c'est-à-dire de voyager de par ce vaste monde et de faire de l'exportation. J'entendais les propos très naïfs du ministre sur la poésie de voyager à l'étranger, sur la facilité d'envoyer des vendeurs de par le vaste monde et de revenir avec des carnets de commandes.

M. le Président, la vérité est beaucoup plus dure que cela. Je voudrais, bien sûr, écarter les propos très faciles qu'on entend,

à savoir que rien ne s'est fait avant aujourd'hui. De fait, il s'est fait beaucoup de choses et je crois que le gouvernement qui est devant nous aujourd'hui a mis de l'avant certaines politiques. J'avais l'occasion en mai ou juin dernier de questionner le ministre de l'Industrie et du Commerce à cet effet et il nous avait dit tout ce qu'il faisait au sein de son ministère.

Le ministre n'a pas insisté beaucoup sur la nécessité de faire plus qu'il ne se fait maintenant. Il s'est fait des choses. Il y a des firmes québécoises et des firmes canadiennes qui ont bénéficié de cette aide. D'ailleurs, il faut dire également que plusieurs grandes compagnies, plusieurs grands bureaux de génie-conseil font de l'exportation sans l'aide, bien souvent, d'aucun gouvernement qu'il soit québécois ou canadien, mais lorsque cette aide se fait sentir, elle est la bienvenue dans une certaine dimension qu'il me fera plaisir d'explicitier plus loin. Mais ce qu'il ne faudrait pas laisser entendre à la population qui nous écoute, c'est que l'exportation est une panacée universelle pour résoudre le problème économique que nous avons au Québec. M. le Président, nous savons tous que, depuis plusieurs années, l'économie québécoise est en sérieuse difficulté, que nous avons de moins en moins d'investissements, surtout dans le domaine manufacturier, au Québec et que la proportion des investissements dans ce secteur, dans le secteur manufacturier en particulier, la proportion qui était d'environ 23% ou 24% avant 1976 s'est amoindrie considérablement depuis que les gens d'en face sont au pouvoir.

Mais quand même, alors que nous avons la difficulté, voilà la première initiative que le gouvernement nous présente depuis que nous sommes revenus en Chambre. Nous avons eu la motion de félicitations. Nous avons eu droit à certains discours, mais voilà enfin une initiative qui s'inscrit à l'intérieur de ce que doit faire un gouvernement pour aider l'économie à se développer. Ce n'est pas la panacée universelle, M. le Président, et je ne crois pas que cela règle tous nos problèmes, mais c'est sûrement un domaine où il faut agir.

M. le Président, il y a certainement quatre facteurs pour réussir dans le domaine de l'exportation. Bien sûr, plusieurs l'ont dit, il nous faut, premièrement, un produit ou un service que l'on peut vendre d'une façon concurrentielle. Dieu merci, nous en avons plusieurs au Québec et Dieu merci, il y en a plusieurs parmi ces compagnies, ces bureaux de génie-conseil ou ces bureaux de gestion qui ont déjà fait beaucoup sur les marchés extérieurs et qui vont continuer de le faire dans l'avenir.

Il nous faut également un marché domestique. Il m'a fait extrêmement plaisir

d'entendre le député de Sainte-Marie insister là-dessus. Je crois, M. le Président, qu'il serait erroné de laisser entendre à toutes les PME québécoises et toutes les compagnies qui existent et qui oeuvrent au Québec qu'elles peuvent se soustraire à la conjoncture économique en ne faisant que de l'exportation. Ce serait un service très mal rendu à ceux qui nous écoutent que de s'engager dans cette voie puisque tous ceux qui connaissent le métier de l'exportation savent qu'il est jalonné de grandes difficultés et qu'il peut mener à de très grandes difficultés financières à cause du délai des paiements, de la difficulté des négociations et d'obtenir des contrats face à la concurrence internationale.

(21 h 40)

Le marché domestique est important et je crois que ce que disait le député de Sainte-Marie est extrêmement important. Il faut tout faire pour que nous maintenions ici, au Canada et au Québec, un marché qui soit suffisant pour soutenir l'activité économique et pour que cette activité économique domestique puisse servir de base pour l'exportation par la suite. Autrement dit, M. le Président, il ne faudrait pas croire que l'exportation peut être un substitut à une faiblesse domestique, si ce n'est pour une période de temps très limitée.

Mais ce qu'il faut aussi savoir, c'est que le gouvernement ne peut pas faire cette exportation. Il faut qu'elle vienne de l'entreprise elle-même. À ce sujet, je ne crois pas - et j'ose espérer que le ministre n'a pas l'intention de se substituer aux entreprises elles-mêmes ou aux chefs d'entreprises eux-mêmes pour pouvoir faire cette exportation... Encore une fois, cela prend une décision au plus haut niveau de toute compagnie qui s'engage dans le domaine de l'exportation. Cela engage le président de la compagnie et cela engage tous ceux qui oeuvrent en dessous de lui. Enfin, tous ceux qui ont été mêlés à ces travaux d'exportation et de négociation à l'étranger savent qu'en s'engageant dans cette voie, il est à peu près certain qu'on ne revient pas chez soi le vendredi soir à 17 heures et que, plus souvent qu'autrement, on se retrouve dans des pays lointains, alors qu'on a été éloigné de sa famille parfois pendant plusieurs semaines.

M. le Président, je crois que la question essentielle qui est posée aujourd'hui est la suivante: Quel genre d'aide gouvernementale le gouvernement québécois ou le gouvernement canadien pourra-t-il apporter pour que cela fasse une différence? J'ai dit tout à l'heure - et je crois que c'est vrai - que plusieurs grandes compagnies peuvent se débrouiller elles-mêmes, quoique, à certains égards, elles aient toujours besoin, en particulier, de financement. À ce sujet, M. le Président, je sais bien que la Société

de développement industriel du Québec tente de faire des efforts de ce côté, mais j'ose espérer que le ministre des Affaires intergouvernementales et le ministre délégué au Commerce extérieur réalisent fort bien que, sans l'aide de la Société pour l'expansion des exportations et sans l'aide du gouvernement fédéral dans ce secteur, il serait tout à fait illusoire de penser que nous pourrions augmenter nos exportations dans une mesure qui serait importante.

J'entendais tout à l'heure le ministre délégué au Commerce extérieur qui disait que, depuis un mois, il parlait à ceux du domaine du génie-conseil qui s'occupent d'exportations, mais, s'il leur avait parlé davantage, je crois qu'ils lui auraient expliqué que la difficulté de vendre des produits, lorsque des bureaux vont chercher des contrats de service, provient très souvent de la difficulté de financer ces exportations. Dans la mesure, M. le Président, où un bureau de génie-conseil va chercher un contrat de service en Océanie, en Afrique, en Amérique du Sud ou en Asie, dans la mesure où le financement est fait par ce pays lui-même, dans la mesure où le financement est fait par la Banque mondiale, dans la même mesure ces financements exercent une contrainte sur les bureaux de génie-conseil qui ne peuvent favoriser uniquement les entreprises québécoises ou les entreprises canadiennes.

Mais si l'on veut s'engager dans cette voie - je suis sûr que le ministre délégué au Commerce extérieur le conçoit sérieusement - il faudra apporter un financement qui soit compétitif par rapport à ce qui se fait dans le monde. Mais, encore plus que cela, il faudra avoir des volumes de financement qui dépassent largement les capacités de financement du gouvernement du Québec. C'est là que s'impose absolument une coopération tout à fait essentielle entre la SDI et la Société pour l'expansion des exportations.

D'ailleurs, lors de l'étude des crédits, au mois de mai dernier - c'était le 20 mai - j'avais posé des questions au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme qui, par la voie du président de la SDI, me disait bien sûr que les programmes qui avaient été développés par la SDI avaient "été conçus dans une perspective de complémentarité pour tenir compte à la fois des programmes du secteur privé et des mesures et donc des fonds déjà disponibles dans le secteur privé et des fonds disponibles par le gouvernement fédéral."

Je crois que, dans le domaine du financement, c'est là une vérité tout à fait essentielle qu'il faudrait respecter. Mon collègue de Jean-Talon y faisait allusion. Je crois que ce serait s'illusionner si nous, du Québec, pouvions croire que, avec les difficultés budgétaires qu'a le gouvernement

présentement, celui-ci pourrait seul financer tout le volume des exportations que les sociétés québécoises pourraient faire dans l'avenir. D'ailleurs, ce ne serait pas nous rendre justice puisque des sociétés fédérales, des services fédéraux existent à même nos taxes, et je crois qu'il est essentiel que nous nous en servions et que nous le faisons dans la plus grande mesure possible.

La première façon d'aider les exportations, c'est surtout par un financement qui soit à la pointe de ce que peuvent offrir nos concurrents à l'étranger.

Une deuxième façon, bien sûr, c'est par les représentations qui existent à l'étranger, c'est-à-dire nos représentants dans les villes américaines ou européennes ou dans les différentes villes du monde, qui peuvent aider nos hommes d'affaires à établir des contacts plus facilement. Encore là, j'oserais espérer qu'au lieu d'entrer en compétition avec les services fédéraux, il serait possible pour le ministre des Affaires intergouvernementales et pour le ministre délégué au Commerce extérieur de chercher à voir si le gouvernement québécois ne devrait pas oeuvrer dans des villes ou dans des pays où le gouvernement canadien n'est pas déjà. Si nous décidions d'aller dans des villes ou pays où se trouverait le gouvernement canadien, j'oserais espérer qu'il y aurait une raison sérieuse de le faire. Personnellement, j'ai eu cette expérience, je suis déjà allé en particulier en Corée et au Japon et je puis vous assurer que les services fédéraux ont été tout aussi compétents et tout aussi désireux de nous aider, nous du Québec, qu'ils le faisaient pour toute autre compagnie qui venait d'une autre province canadienne. Encore là, s'il s'agissait, à même ce projet de loi, de tenter d'entrer en compétition pour rivaliser avec le gouvernement fédéral, à savoir qui aurait le plus de représentation à l'étranger, je crois que ce serait s'en aller dans une direction qui créerait éventuellement un gouffre financier que les contribuables n'ont pas les moyens de payer.

Troisièmement, une façon essentielle quelquefois d'obtenir des contrats est un appui diplomatique. Bien sûr, je ne nie pas que dans certains pays, le gouvernement du Québec puisse avoir encore là des contacts privilégiés, mais il faut savoir que dans plusieurs pays du monde, on ne fait pas de distinction entre le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan. On insiste pour traiter très souvent avec le Canada, puisque la concurrence ne se fait pas entre tel et tel bureau de génie-conseil canadien, mais la concurrence se fait entre un bureau de génie-conseil canadien, un bureau de génie-conseil anglais, un bureau de génie-conseil français. La concurrence se fait sur une base de pays. Ce serait s'illusionner complètement que de croire que nous, du Québec, nous

pourrions réussir à aller décrocher des contrats considérables si nous ne pouvons jouir de l'appui diplomatique du gouvernement canadien.

Au lieu de finasser entre le ministre des Affaires intergouvernementales et le ministre des Affaires extérieures du Canada, je crois que dans le domaine du commerce extérieur très spécifiquement, il faut qu'il s'établisse entre le ministre responsable du Commerce extérieur et le ministre des Affaires étrangères, qui est maintenant responsable du commerce extérieur à Ottawa, une collaboration de tous les instants pour que finalement les firmes québécoises en soient les gagnantes.

Quatrièmement, je crois qu'une aide gouvernementale qui peut se faire - mon collègue de Rousseau y a fait allusion - a trait à l'éducation et à la formation. Dans ce domaine, il y a beaucoup à faire. Nous avons - plusieurs l'ont dit ici même - plusieurs petites et moyennes entreprises qui n'ont jamais fait d'exportation. Avant de les pousser rapidement dans cette voie, je crois qu'il est important de les éduquer dans ce sens et de leur décrire les périls et les techniques de commerce qui feront qu'ils éviteront la faillite s'ils ne prennent pas les moyens de signer les contrats nécessaires pour pouvoir éventuellement faire des profits. (21 h 50)

Encore là, dans ce secteur, il pourrait s'établir une collaboration entre le ministre du Commerce extérieur, comme il pourrait s'établir également une collaboration avec la Société pour l'expansion des exportations. Pour avoir été, à un moment donné, président de l'Association des ingénieurs-conseils du Canada, je peux vous dire que nous avions dans le passé organisé plusieurs colloques avec l'assistance de la SEE. J'oserais espérer que la formation d'un ministère du Commerce extérieur ne brisera pas les liens qui doivent s'établir dans le domaine de l'éducation et de la formation de ceux qui s'intéressent au commerce extérieur et qu'au contraire, il s'établira une collaboration entre le nouveau ministère du Commerce extérieur et les différents organismes fédéraux qui sont nombreux et qui excellent dans ce domaine.

À ce sujet, je voudrais attirer l'attention du ministre sur un comité d'examen des services de promotion des exportations. C'était un rapport qui avait été fait en 1979, par un comité présidé par M. Roger Hatch. C'est un comité au sein duquel étaient présents plusieurs Québécois. Je note en particulier M. Camille Dagenais, président du conseil du groupe SNC, un bureau de génie-conseil, M. Drouin, président des ateliers d'ingénierie Dominion et M. Fodor, président d'Electrovert. Ces gens, avec plusieurs autres industriels canadiens, étaient arrivés à des conclusions qui justement

tourment autour des recommandations que plusieurs d'entre nous avons faites cet après-midi. En particulier, ils insistaient beaucoup sur la nécessité de coordonner les différents organismes fédéraux et provinciaux. Eux disaient, d'une façon très ouverte, que si l'on veut la perte du Canada à l'étranger, on n'a justement qu'à établir un climat de bisbille entre les différents organismes fédéraux et provinciaux.

M. le Président, tous ceux qui ont oeuvré dans ce secteur le savent: à l'étranger, il faut être très prudent, il faut concurrencer avec ceux qui oeuvrent sur une base d'unité. Je pense à la France, en particulier, je pense à l'Allemagne, je pense au Japon. Si nous croyons que nous pouvons jouer en amateurs sur ces marchés mondiaux, je crois qu'assurément nous allons le payer très cher.

Je suis un peu inquiet puisque mon analyse m'amène à conclure qu'il faudrait qu'il s'établisse, entre le ministre délégué au Commerce extérieur, les organes fédéraux et le ministre des Affaires extérieures du Canada, une collaboration de tous les instants. Je suis inquiet puisque le titulaire de ce nouveau ministère ne nous a pas donné, dans le passé, la preuve qu'il pouvait établir ce genre de collaboration.

Je suis inquiet, M. le Président, et je crois que les industriels à qui j'ai parlé...

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** S'il vous plaît!

**M. Fortier:** ... et les bureaux de génie-conseil à qui j'ai parlé sont inquiets parce qu'ils se demandent s'ils seront coïncés entre le fédéral et le provincial dans ce genre de gamique que peut développer le ministre délégué au Commerce extérieur.

M. le Président, le passé du prochain ministre délégué au Commerce extérieur nous amène à être très inquiets, mais j'oserais espérer que compte tenu du climat économique, compte tenu de la nécessité de créer des emplois, compte tenu du chômage excessif qui existe présentement au Québec, le ministre mettra de côté, pour quelques années, son désir de faire la souveraineté du Québec et collaborera pleinement avec le gouvernement fédéral dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** M. le whip du gouvernement.

**M. Brassard:** M. le Président, je proposerais l'ajournement du débat.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Est-ce que cette motion d'ajournement du débat est adoptée?

Des voix: Adopté.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Adopté.

**M. Brassard:** Je proposerais l'ajournement de nos travaux à demain, 10 heures.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Est-ce que cette motion d'ajournement de nos travaux est adoptée?

Des voix: Adopté.

**Le Vice-Président (M. Rancourt):** Adopté.

Nos travaux sont ajournés à demain, 10 heures.

(Fin de la séance à 21 h 55)